

CONSEIL MUNICIPAL DU
7 avril 2025
ORDRE DU JOUR

Compte rendu des décisions prises par Madame la Maire au titre de l'article L2122-22 du CGCT

EDUCATION PETITE ENFANCE JEUNESSE

- 1) Participation aux frais de scolarité d'un enfant scolarisé en Unité Localisé pour l'Inclusion Scolaire (ULIS). Versement d'une participation financière à la commune de Vouillé
- 2) Subventions 2025 à la crèche halte-garderie « La Ribambelle »
- 3) Subventions 2025 aux associations éducation / petite enfance / jeunesse
- 4) Adaptation des règles d'attribution des subventions pour les classes de découverte et des crédits de fonctionnement alloués aux écoles de Migné-Auxances

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE URBANISME

- 5) Rétrocession parcelles LGV BE n° 6, 7, 8, 9, 119, 121 et 140 ainsi que ZT n°368 et 379

ENVIRONNEMENT

- 6) Subventions 2025 aux associations environnement
- 7) Bail emphytéotique zones humides

COMMUNICATION

- 8) Subventions 2025 aux associations citoyenneté / communication

CULTURE

- 9) Subventions 2025 aux associations culturelles

SPORTS

- 10) Subventions 2025 aux associations sportives

AFFAIRES SOCIALES

- 11) Subventions 2025 aux associations sociales

RESSOURCES HUMAINES

- 12) Modification du tableau des effectifs

FINANCES

- 13) Subvention 2025 au centre socioculturel la Comberie
- 14) Subvention 2025 à l'EHPAD les Fougères
- 15) *Approbation du compte de gestion 2024*
- 16) Compte administratif 2024
- 17) Compte administratif 2024 - Affectation du résultat de fonctionnement
- 18) Approbation du bilan des acquisitions et cessions immobilières
- 19) Information aux conseillers municipaux : état récapitulatif des indemnités versées en 2024
- 20) Budget 2024 - Fixation des taux d'imposition des impôts directs locaux
- 21) Vote du budget primitif 2024
- 22) Vote du Budget Annexe « Vente d'électricité »

QUESTIONS DIVERSES

Convocation du 25/03/2025

Objet : Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil municipal au Maire

20250407_DV_00

Rapporteur : Madame la Maire

Quorum : 15

Présents : 24

- AYRAULT Marie-Christine
- BLOT Jean-Denys
- BOUTIN Marc
- CAÏLA Jean-Luc
- CHEBROUX Jeannie
- CHOUMIL Michel
- COUDERC Isabelle
- FRAPPIER Etienne
- GAUD Dominique
- JARDIN Florence
- JUIN Daniel
- LEONARD Sébastien
- LHERAHOX Michel
- MAINARD Philippe
- MANOIR Laurence
- MAZIERE Jean-Marc
- MOINE Éric
- MORGAT Aurélien
- NOSENT Agnès
- PEDRON Véronique
- POHU Valérie
- POPINEAU Marie-Rose
- RIVIERE Fabien
- SANCHEZ Philippe

Conformément à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et à la délibération du Conseil municipal du 20 juillet 2020, modifiée par celle du 9 octobre 2023, portant délégation à Madame la Maire pour la durée de son mandat, le tableau ci-joint récapitule l'ensemble des décisions prises depuis celles présentées lors de la dernière séance du Conseil municipal, soit le 1^{er} février 2025.

Pouvoirs : 4

- BIANCIOTTO Janine à Dominique GAUD
- FAGE Manuela à CAÏLA Jean-Luc
- GHARBI Linda à MANOIR Laurence
- FORTAIN Sylvie à MOINE Éric

Absent: 0

Secrétaire de séance :
MANOIR Laurence

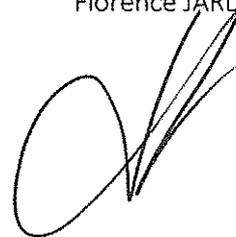
Le Conseil municipal a pris acte des décisions prises par Madame la Maire en vertu de la délégation du Conseil municipal au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Affiché le :
10 avril 2025

Mis en ligne le :
10 avril 2025

La secrétaire de séance
Laurence MANOIR

La Maire
Florence JARDIN



Registre des décisions du Maire

Impression du 01/04/2025

N° décision	N° bon de commande	Date	Objet	Co-contratant	Montant
format : année/mois/jour_DM_numéro registre					
20250212_DM_60	51/03	12/02/2025	Romans adulte et BD jeunesse	Cultura	657,11 €
20250213_DM_61	59/07	13/02/2025	Commande matériel sportif	intersport	62,60 €
20250213_DM_62	59/08	13/02/2025	Commande de transports des enfants des écoles de Migné-Auxances vers les installations sportives de Migné-Auxances (18 février 2025)	Alliance Atlantique	104,00 €
20250108_DM_63	290/137	08/01/2025	Remplacement vitre pour la cuisine centrale	Grassin Vitrage	517,75 €
20250108_DM_64	290/138	08/01/2025	changement de paumelles Ecole Maternelle Desnos	La Menuiserie Augustin	214,50 €
20250108_DM_65	290/141	08/01/2025	4 talki walkies pour Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) école de la République	Atelier 86	378,82 €
20250110_DM_66	290/03	10/01/2025	matériel pour le projet ADEMA	EDP	1 153,08 €
20250116_DM_67	21/01	16/01/2025	végétaux pour plantations Plaine des Rochereaux - Ecole Desnos	Ripaud	2 140,12 €
20250117_DM_68	26/07	17/01/2025	réparation flexible sans garantie	Sefydro	14,40 €
20250124_DM_69	290/27	24/01/2025	Location nacelle pour l'église	Kiloutou	128,24 €
20250124_DM_70	290/29	24/01/2025	location rogneuse de souches et remorque	Cloué Location	788,30 €
20250127_DM_71	290/31	27/01/2025	réparation de la margelle de l'escalier extérieur accueil Mairie	Point P	37,00 €
20250127_DM_72	21/03	27/01/2025	produits d'entretien pour le CTM	ZEP	907,20 €
20250127_DM_73	21/02	27/01/2025	liasses sacs gants + livraison	Animo Concept	102,00 €
20250130_DM_74	21/05	30/01/2025	fournitures matériel pour espaces verts	Guillebert	943,20 €
20250130_DM_75	29/013	30/01/2025	travaux de lamier sur les chemins communaux	Etaf Aubert	1 704,00 €
20250203_DM_76	29/014	03/02/2025	commande de balayage du 24 au 27 février 2025	SARP Sud Ouest	4 200,00 €
20250203_DM_77	21/06	03/02/2025	commande de matériel ergonomique pour les agents	Ergonomique	735,00 €
20250204_DM_78	21/04	04/02/2025	matériel et néflier	Truffaut	201,45 €
20250206_DM_79	290/18 - 290/28 - 290/35	06/02/2025	pièces pour cuisine centrale / CTM / EHPAD et Mairie	Prolians	724,67 €
20250203_DM_80	290/136 - 290/04 - 290/12 - 290/16 - 290/25 - 290/26 - 290/34	03/02/2025	matériels électriques pour CTM / SDF / La Comberie / EHPAD / école maternelle Desnos / cuisine centrale / église et mairie	Sonepar	2 828,56 €
20250207_DM_81	290/37	07/02/2025	contrôle anti-pollution véhicule FD2505J	Contrôle Technique	62,00 €
20250207_DM_82	290/30 - 290/32 - 290/36	07/02/2025	divers quincaillerie pour le cimetière le Porteau / école Demarcay / école élémentaire Desnos	Brico Cash	159,85 €
20250207_DM_83	29/015	07/02/2025	travaux de cartographie	Geovélo	1 920,00 €
20250210_DM_84	290/41	10/02/2025	divers quincaillerie pour école Ribambelle / école de Limbre / Ehpad	Legallais	1 020,70 €
20250210_DM_85	290/40	10/02/2025	carottage pour supports vélos	New Loc	152,00 €
20250215_DM_86	51/02	15/02/2025	Romans Noir Dissay	Gibert	76,80 €
20250217_DM_87	19/07	17/02/2025	Achat de fournitures de bureau	Verrier Majuscule	278,31 €
20250217_DM_89	19/09	17/02/2025	formulaires d'attestation d'accueil	Imprimerie Nationale SA	99,00 €
20250217_DM_90	19/10	17/02/2025	Cadeaux pour les cérémonies (livres PACS et mariage)	Editions événements & tendances	992,80 €
20250218_DM_91	/	18/02/2025	régie d'avance internet - modification du montant de l'avance	Trésor Public	/
20250218_DM_92	53/03	18/02/2025	denrées pour 1er conseil d'administration CCAS 2025	Metro	30,62 €
20250219_DM_93	-	19/02/2025	Animation réunion publique cheminement doux 21/03/25	Blue Com	1 080,00 €
20250219_DM_94	-	19/02/2025	Impression du bulletin municipal n° 64	Mégatop	1 567,20 €
20250219_DM_95	-	19/02/2025	Spectacle pour les festivités du 13 juillet	Manda Lights	3 033,00 €
20250219_DM_96	-	19/02/2025	Impression du supplément du bulletin municipal sur cheminements doux	Mégatop	757,20 €
20250220_DM_97	19/12	20/02/2025	Vidéo projecteur et écran pour salle de réunion	Boulangier	388,99 €
20250220_DM_98	19/13	20/02/2025	fournitures administratives (enveloppes et papier blanc)	ACVO	1 526,76 €
20250227_DM_99	-	27/02/2025	300 Pièces cocktail pour inauguration vestiaires	Délices Gourmands	330,00 €
20250227_DM_100	-	27/02/2025	impression de 3 photos pour salle conviviale vestiaires stade - Epace Josianne et Claude Chevrier	Dynamic sign	144,00 €
20250228_DM_101	-	28/02/2025	prestation de conférence sur le verdissement des villes du 19 avril 2025 avec l'ADEMA	Editions Atlantique (C/O Espace Mendès France)	200,00 €
20250122_DM_102	- 290/11 - 26/08-290/19	22/01/2025	Cimetière : calcaire et remblais + dépôts ordures la Poste chemin de Vaugrand et plaines des Rochereaux	Action Recyclage	1 051,80 €
20250203_DM_103	290/33	03/02/2025	création d'un portail sur l'accès parking de l'école de Limbre	Plaisir Extérieur	2 022,00 €
20250206_DM_104	21/07	06/02/2025	matériel pour les espaces verts	EOP	1 761,62 €
20250207_DM_105	290/38	07/02/2025	location d'un broyeur à végétaux pour les écoles Schoelcher / Desnos / Limbre	New Loc	379,48 €
202502011_DM_106	29/016	11/02/2025	Suivant devis du 11/02/2025 n°1-25-02-8 reprise du parement du mur en pierre de l'ancien CTM	Doidi David El	2 892,96 €
20250213_DM_107	290/42	13/02/2025	Achat de matériel pour l'école de Limbre, la mairie et le CTM	Sonepar	1 234,68 €

Registre des décisions du Maire

Impression du 01/04/2025

N° décision	N° bon de commande	Date	Objet	Co-contractant	Montant
20250213_DM_108	290/45	13/02/2025	Achat d'un arrière de bar pour la salle conviviale du foot	CHR Avenue	806,11 €
20250214_DM_109	290/47	14/02/2025	Achat de matériel pour les bancs de la commune et pour l'école élémentaire Desnos	Brico Cash	50,80 €
20250217_DM_110	29/017 - 29/018	17/02/2025	Commande d'un permis de conduire et autorisation de conduite d'engin de chantier pour le personnel du CTM	La Poitevine	4 596,00 €
20250217_DM_111	290/51	17/02/2025	Achat d'une télécommande Somfy pour la salle Jean Ferrat	Rexel	64,32 €
20250218_DM_112	21/08 - 290/52	18/02/2025	Achat de produits d'hygiene et produits bio pour la terrasse	Copronet	141,78 €
20250220_DM_113	290/57	20/02/2025	Achat de matériel pour l'école Demarcay	Foussier	57,83 €
20250224_DM_114	290/53- 290/58 - 21/09	24/02/2025	Achat de matériels pour le CTM, l'école Schoelcher, République et Desnos	Leroy Merlin	746,87 €
20250224_DM_115	290/60	24/02/2025	Construction d'un faux plafond à l'école Schoelcher	Lidtt	247,36 €
20250224_DM_116	26/09	24/02/2025	Visite technique périodique du Nissan ENV200 FX875KW	Autovision SARL PBG	62,00 €
20250224_DM_117	21/10	24/02/2025	Achat de fournitures pour les espaces verts	Truffaut	125,03 €
20250225_DM_118	26/10	25/02/2025	Achat de fournitures pour les espaces verts	Equip'Jardin	61,30 €
20250225_DM_119	26/11	25/02/2025	Achat de fournitures pour le bâtiment	Germain Transmission	24,00 €
20250225_DM_120	290/50-290/55-290/59	25/02/2025	Achat de matériel pour le CTM, la cuisine centrale, le stade, les écoles Demarcay et Schoelcher	Legallais	1 832,77 €
20250228_DM_121	290/112	27/11/2024	Achat de cartouches filtrantes pour fontaines à eau	Aubade	540,00 €
20250304_DM_122	51/04	04/03/2025	Livres jeunesse	Lire demain	262,32 €
20250304_DM_123	68/2	17/02/2025	renouvellement abonnement magazine "le Journal des professionnels de l'enfance"	TPMA	70,00 €
20250305_DM_124	59/09	05/03/2025	Commande de transports des enfants des écoles de Migné-Auxances vers les installations sportives et culturelles de Migné-Auxances (mars 2025)	Alliance Atlantique	1 664,00 €
20250305_DM_125	59/10	05/03/2025	Commande de transports des enfants des écoles de Migné-Auxances vers les installations sportives de Grand Poitiers (mars 2025)	Alliance Atlantique	874,00 €
20250305_DM_126	59/11	05/03/2025	Commande de transports des enfants des écoles de Migné-Auxances vers les installations sportives et culturelles de Migné-Auxances (avril 2025)	Alliance Atlantique	1 768,00 €
20250305_DM_127	59/12	05/03/2025	Commande de transports des enfants des écoles de Migné-Auxances vers les installations sportives de Grand Poitiers (avril 2025)	Alliance Atlantique	500,00 €
20250306_DM_128		14/02/2025	Maintenance, location et relevé de copies dans les écoles	KOESIO	2 477,62 €
20250307_DM_129	51/06	07/03/2025	Romans adulte	Gibert joseph	105,57 €
20250307_DM_130	59/13	07/03/2025	Commande de transports des enfants des écoles de Migné-Auxances vers les installations Culturelles de Migné-Auxances le 28 mars 2025	Alliance Atlantique	260,00 €
20250307_DM_131	59/14	07/03/2025	Commande de transports des enfants des écoles de Migné-Auxances vers les installations Culturelles de Grand Poitiers le 4 avril 2025	Alliance Atlantique	250,00 €
20250307_DM_132	59/15	07/03/2025	Commande de transports des enfants des écoles de Migné-Auxances vers Grand Poitiers les 22 et 23 mai 2025	Alliance Atlantique	250,00 €
20250307_DM_133	59/16	07/03/2025	Commande de transports des enfants des écoles de Migné-Auxances vers Grand Poitiers le 20 juin 2025	Alliance Atlantique	125,00 €
20250310_DM_134	53/02 et 53/05	05/03/2025	Achat de Vouvray pour la guinguette des aînés, l'inauguration de l'espace Josianne et Claude Chevrier et la cérémonie du 19 mars	Le bateau ivre	554,40 €
20250310_DM_135	53/04	05/03/2025	Denrées pour inauguration Josianne et Claude Chevrier et réapprovisionnement stock	Metro	352,62 €
20250311_DM_136	19/16	05/03/2025	Commande de gerbes pour la cérémonie du 19 mars	Fleurs Ô Naturel	108,00 €
20250102_DM_137	29/001	02/01/2025	Mise à disposition de bacs, collecte de biodéchets et traitement suivant devis n° DV00114 du 20/12/2024	ECOVALIM	9 000,00 €
20250210_DM_138	290/39	10/02/2025	matériel pour la tribune du stade	AD Production	900,00 €
20250225_DM_139	290/61	25/02/2025	panneaux et pavoisement pour les écoles et la commune	Idefixe	1 764,00 €
20250226_DM_140	21/11	26/02/2025	produits d'entretiens	Copronet	255,00 €
20250226_DM_141	290/63	26/02/2025	matériel électrique pour l'école maternelle Desnos	Sonepar	393,26 €
20250226_DM_142	290/64	26/02/2025	matériel pour le VTT de secours électrique	Décathlon	42,38 €
20250228_DM_143	290/66	28/02/2025	matériel pour l'école République	Froid Plus	474,00 €
20250303_DM_144	26/14	03/03/2025	pièces pour la remorque 6588TJ86	Germain Transmission	108,00 €
20250304_DM_145	29/019	04/03/2025	Suivant devis n°C25027508-1 du 06/02/2025 travaux sur la climatisation de l'école de Limbre	Deschamps Lathus	1 255,80 €

Registre des décisions du Maire

Impression du 01/04/2025

N° décision	N° bon de commande	Date	Objet	Co-contractant	Montant
20250304_DM_146	29/020	04/03/2025	Suivant devis n°D25022829 du 20/02/2025 pour la division cadastrale des parcelles BB43 ET B845	BRANLY-LACAZE	1 560,00 €
20250304_DM_147	29/021	04/03/2025	Suivant devis n°325010008 du 13/01/2025 pour une commande de balayage des voiries du 14 au 17 avril 2025	SARP Sud Ouest	4 200,00 €
20250304_DM_148	26/15	04/03/2025	Achat de pièces pour la balayeuse électrique Nilfisk Halle des Raquettes, pour l'autolaveuse Nilfisk Stade et pour le Mitsubishi Fuso CK801XD	Volteo	626,94 €
20250306_DM_149	290/43 - 290/65 - 290/70	06/03/2025	matériel pour la crèche, l'école République et le stade	Legallais	1 004,20 €
20250306_DM_150	290/70	06/03/2025	matériel pour la mairie et pour le sport	Leroy Merlin	72,11 €
20250306_DM_151	26/13 - 26/16	06/03/2025	pièces pour le Nissan FX875KW et le Renault Kangoo 883VJ86	SACOA des Nations	269,93 €
20250306_DM_152	26/18	06/03/2025	pièces pour la tondeuse Grillo GH582CH	AMS	572,34 €
20250306_DM_153	29/022	06/03/2025	Suivant devis n°D2503027 du 06/03/2025 pour la commande de panneaux "voie verte"	Aximum Industrie	795,12 €
20250307_DM_154	26/17	07/03/2025	Achat d'accessoires pour le vélo des animateurs sportifs	Futurosport Sarl	32,00 €
20250310_DM_155	29/023	10/03/2025	Suivant devis du 03/03/2025 - intervention à la réunion du jury pour la construction du Conservatoire à Rayonnement Régional le 19/03/2025	Architectes Yves Romer et Associés	996,72 €
20250310_DM_156	29/024	10/03/2025	Suivant devis du 15/02/2025 - intervention à la réunion du jury pour la construction du Conservatoire à Rayonnement Régional le 19/03/2025	Frédéric BUA	1 530,72 €
20250311_DM_157	26/12 - 26/19	11/03/2025	Achat de pièces pour la remorque 6588TJ86 et la tondeuse Grillo 582CH86	Barrault	64,72 €
20250312_DM_158	290/72	12/03/2025	pièces pour le CTM	Fransbonhomme	22,57 €
20250312_DM_159	29/025	12/03/2025	Suivant devis du 10/03/2025 - intervention à la réunion du jury pour la construction du Conservatoire à Rayonnement Régional le 19/03/2025	Architectes AERTS et PLANAS	2 061,00 €
20250319_DM_160	-	19/03/2025	Animation festivités mai à vélo	Sham Spectacle	2 932,00 €
20250321_DM_161	-	21/03/2025	Commande interprète LSF pour le forum public Mobilités	2LPI	540,00 €
20250321_DM_162	59/17	21/03/2025	Commande de transports des enfants des écoles de Migné-Auxances vers les installations sportives de Grand Poitiers (mars 2025)	Alliance Atlantique	748,00 €
20250321_DM_163	59/18	21/03/2025	Commande de transports des enfants des écoles de Migné-Auxances vers les installations sportives de Grand Poitiers (avril 2025)	Alliance Atlantique	1 122,00 €
20250324_DM_164	-	24/03/2025	Convention d'occupation précaire d'une dépendance du domaine public communale	M et Mme DEBERG	9,00 €

Conseil municipal du 7 avril 2025
Annexe au compte rendu des décisions prises par le Maire
Au titre de l'article L2122-22 du CGCT

Philippe SANCHEZ : bonsoir. Une question sur les 9.000 € de bacs pour les biodéchets ?

Florence JARDIN : ce doit être les bacs que nous avons achetés pour notre restauration collective qui permettent à Ecovalim de venir collecter nos déchets fermentescibles pour aller à la méthanisation

Philippe SANCHEZ : pour les restaurants alors ?

Cédric HAMELIN, DGS : c'est la prestation Ecovalim pour l'année. Ils viennent collecter sur les restaurants scolaires, sur les offices, les salles aussi... tous les lieux où on fait du tri de biodéchets. On en fait quasiment dans toutes nos salles maintenant, nous avons mis un petit conteneur pour que les utilisateurs mettent leurs déchets organiques et Ecovalim vient collecter et emmener à la méthanisation. C'est donc la prestation pour l'année.

Jeannie CHEBROUX : deux autres choses. Qu'est-ce que c'est les commandes de balayage à 4.200 € ? ça revient deux fois ?

Florence JARDIN : c'est la voirie, c'est le passage de la balayeuse. On fait ça 3 / 4 fois l'année... un peu plus même.

Jeannie CHEBROUX : d'accord, ce n'est pas suite à des travaux ou autre, c'est tous les ans, c'est comme ça.

Cédric HAMELIN : oui, c'est l'entretien de la voirie. On fait passer la balayeuse pour retirer la poussière et ça permet aussi de ramasser aussi les petites herbes dans les caniveaux. C'est une prestation que l'on fait 6 à 8 fois dans l'année pour un coût unitaire de 4.200 €.

Jeannie CHEBROUX : d'accord. La dernière chose, ce sont 3 interventions pour la réunion du jury pour le CRR donc le Conservatoire... 3 interventions une à 1.500 € l'autre à 2.000 € et la dernière à 3.000 €... vous pouvez m'expliquer ?

Cédric HAMELIN : le Code des marchés publics nous fait obligation lors de jurys ou de concours de maîtrise d'œuvre, d'avoir parmi les membres du jury, aux côtés des membres de la CAO, des professionnels. Nous avons donc sollicité 3 architectes et donc ça, c'est leurs émoluments pour leur participation au jury. La fluctuation varie puisque certains sont venus à 2 et après il y a aussi les frais de déplacements, ils n'étaient pas tous de Poitiers.

Jeannie CHEBROUX : d'accord, ce sera tout.

Cédric HAMELIN : il y aura une deuxième facturation, parce qu'il y aura un deuxième jury. C'est intégré dans les frais que nous allons réimputer à Grand Poitiers au titre de la construction du CRR.

Jeannie CHEBROUX : d'accord, merci.

Séance du
7 avril 2025

A 20h30 salle du Conseil municipal
Sous la présidence de Madame Florence JARDIN, Maire

Convocation du 25/03/2025

Objet : Participation aux frais de scolarité d'un enfant scolarisé en Unité Localisé pour l'Inclusion Scolaire (ULIS). Versement d'une participation financière à la commune de Vouillé

20250407_DV_01

Rapporteur : Isabelle COUDERC

Quorum : 15

Nomenclature Préfecture :
7.5.2

Présents : 24

- AYRAULT Marie-Christine
- BLOT Jean-Denys
- BOUTIN Marc
- CAILA Jean-Luc
- CHEBROUX Jeannie
- CHOUMIL Michel
- COUDERC Isabelle
- FRAPPIER Etienne
- GAUD Dominique
- JARDIN Florence
- JUIN Daniel
- LEONARD Sébastien
- LHERAHOUX Michel
- MAINARD Philippe
- MANOIR Laurence
- MAZIERE Jean-Marc
- MOINE Eric
- MORGAT Aurélien
- NOSSENT Agnès
- PEDRON Véronique
- POHU Valérie
- POPINEAU Marie-Rose
- RIVIERE Fabien
- SANCHEZ Philippe

Pouvoirs : 4

- BIANCIOTTO Janine à Dominique GAUD
- FAGE Manuela à CAILA Jean-Luc
- GHARBI Linda à MANOIR Laurence
- FORTAIN Sylvie à MOINE Eric

Absent: 0

Secrétaire de séance :
MANOIR Laurence

Affiché le :
10 avril 2025

Mis en ligne le :
10 avril 2025

La Loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, pour la citoyenneté des personnes handicapées » permet à chaque enfant de faire valoir son droit à être inscrit dans une école ordinaire, la plus proche de son domicile. L'orientation et le plan personnalisé de scolarisation sont proposés par la Maison Départementale des Personnes Handicapées en lien avec l'Inspection d'Académie. Le choix et l'inscription dans un établissement se font en fonction du handicap de l'enfant et des places disponibles.

L'école du Petit Bois de Vouillé scolarise au sein de son ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire), un élève résidant à Migné-Auxances. La commune ne dispose pas des capacités d'accueil nécessaires pour sa scolarisation.

Conformément à l'article L212-8 du Code de l'Éducation « une commune est tenue de participer financièrement à la scolarisation d'enfants résidant sur son territoire lorsque leur inscription dans une autre commune est justifiée par des motifs tirés de contraintes liées à des raisons médicales ».

Aussi, la commune de Vouillé sollicite une participation financière pour la prise en charge de l'enfant concerné sur l'année scolaire 2024-2025, pour un montant de 551,23 € correspondant au coût d'un élève sur la période 515,23 €) et au forfait d'aide individuelle pour l'achat des fournitures scolaires 36 €).

Les crédits nécessaires à ces dépenses sont inscrits à l'article 65748 du budget 2025.

La commission éducation du 11 mars 2025 a émis un avis favorable.

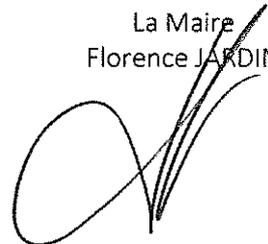
A l'unanimité, le Conseil municipal décide de :

- donner une suite favorable à cette demande ;
- verser une participation de 551,23 € à la commune de Vouillé correspondant aux frais de prise en charge d'un enfant mignannois scolarisé en classe ULIS à l'école du Petit Bois ;
- autoriser Madame la Maire à signer tout document à intervenir

La secrétaire de séance
Laurence MANOIR



La Maire
Florence JARDIN



Conseil municipal du 7 avril 2025
Annexe à la question n°1

Jeannie CHEBROUX : une question qui vient de me venir là. Est-ce que le transport de cet enfant est compris dans ces 551 € ?

Cédric HAMELIN : le transport scolaire des enfants en situation de handicap, c'est une compétence résiduelle du Département. Avant il se chargeait du transport scolaire hors agglomération, maintenant c'est la Région, sauf ce qui concerne le transport des élèves en situation de handicap.

Séance du
7 avril 2025

A 20h30 salle du Conseil municipal
Sous la présidence de Madame Florence JARDIN, Maire

Convocation du 25/03/2025

Objet : Subventions 2025 à la crèche halte-garderie « La Ribambelle ».

20250407_DV_02

Rapporteur : Isabelle COUDERC

Quorum : 15

Nomenclature Préfecture :
7.5.3

Présents : 24

- AYRAULT Marie-Christine
- BLOT Jean-Denys
- BOUTIN Marc
- CAÏLA Jean-Luc
- CHEBROUX Jeannie
- CHOUMIL Michel
- COUDERC Isabelle
- FRAPPIER Etienne
- GAUD Dominique
- JARDIN Florence
- JUIN Daniel
- LEONARD Sébastien
- LHERAHOUX Michel
- MAINARD Philippe
- MANOIR Laurence
- MAZIERE Jean-Marc
- MOINE Éric
- MORGAT Aurélien
- NOSSENT Agnès
- PEDRON Véronique
- POHU Valérie
- POPINEAU Marie-Rose
- RIVIERE Fabien
- SANCHEZ Philippe

Pouvoirs : 4

- BIANCIOTTO Janine à Dominique GAUD
- FAGE Manuela à CAÏLA Jean-Luc
- GHARBI Linda à MANOIR Laurence
- FORTAIN Sylvie à MOINE Éric

Absent: 0

Secrétaire de séance :
MANOIR Laurence

Affiché le :
10 avril 2025

Mis en ligne le :
10 avril 2025

Après présentation du compte de résultat équilibré et du budget primitif par les membres de l'association en charge de la gestion de la structure et étude en commission, la participation financière de la commune en 2025 à la crèche halte-garderie « La Ribambelle » s'établit, conformément aux termes de la convention de partenariat, de la manière suivante :

Intitulé rubrique	Participation réelle 2024 (pour mémoire sur la base de 30.441 h)	Prévision participation 2025 (sur la base de 32 500 h)
Participation journée / enfant (2 € / heure / enfant)	60.882 €	65 000 €
Participation éveil culturel	1.000 €	1.000 €
Fête des 40 ans	Sans objet	1 500 €
TOTAL	61.882 €	67.500 €

La commission éducation du 11 mars 2025 a émis un avis favorable aux propositions ci-dessus.

Les crédits nécessaires à ces dépenses sont inscrits à l'article 65748 du budget 2025.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'émettre un avis favorable à la participation financière 2025 de la commune (sur la base de 2 € de l'heure enfant) au fonctionnement de la crèche/halte-garderie « La Ribambelle » ainsi qu'au projet d'éveil culturel,
- d'accorder une subvention de 1 500 € pour soutenir l'organisation de la célébration des 40 ans de la structure,
- d'autoriser Madame la Maire à signer tout document à intervenir.

La secrétaire de séance
Laurence MANOIR

La Maire
Florence JARDIN



Conseil municipal du 7 avril 2025
Annexe à la question n°2

Éric MOINE : bonsoir. Une petite précision. La participation de la commune, c'est clair, elle est de 2 € par enfant. Quelle est la participation des parents ? Est-ce que c'est lié au quotient familial ? Tu as du le dire les années passées mais j'ai la mémoire qui s'en va...

Isabelle COUDERC : ce n'est pas grave. La participation, ce n'est pas au quotient familial. C'est un taux d'effort qui est défini par la Caisse nationale. C'est beaucoup plus précis. Il n'y a pas l'effet de seuil de quotient. C'est lié aux ressources et au nombre d'enfants de chaque parent. C'est un montant qui est individualisé.

Éric MOINE : à titre indicatif, pour des parents qui font garder leur gosse ? ça donne quoi ? une fourchette basse et une fourchette haute ?

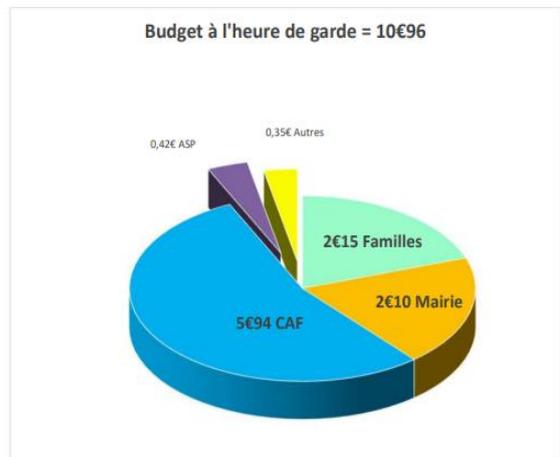
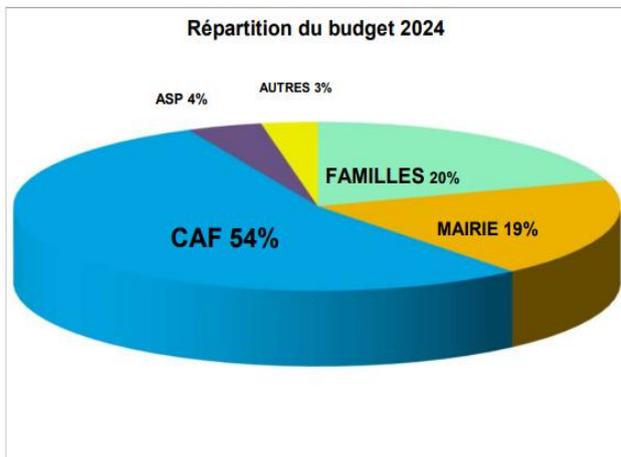
Isabelle COUDERC : je dirais que ça dépend...

Je pourrais vous le mettre dans le compte rendu, c'est le fameux camembert avec la participation de la CAF, la participation des parents et celle de la commune.

Éric MOINE : merci !

[Mise à jour CM du 30 juin 2025]

La Ribambelle



*Entrée en vigueur de la Convention Territoriale Globale CAF le 01/01/2021
Par conséquent, la part équivalente à l'ex-contrat enfance jeunesse, versée autrefois à la commune,
est directement allouée à l'Association (soit environ 1€20/heure de garde)*

Séance du
7 avril 2025

A 20h30 salle du Conseil municipal
Sous la présidence de Madame Florence JARDIN, Maire

Convocation du
25/03/2025

Objet : Subvention 2025 aux associations éducation / petite enfance / jeunesse

20250407_DV_03

Rapporteur : Isabelle COUDERC

Quorum : 15

Nomenclature Préfecture :
7.5.3

Après étude en commission du 11 mars 2025, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer les subventions 2025 aux associations de la manière suivante :

Présents : 24

- Marie-
- AYRAULT Christine
- BLOT Jean-Denys
- BOUTIN Marc
- CAÏLA Jean-Luc
- CHEBROUX Jeannie
- CHOUMIL Michel
- COUDERC Isabelle
- FRAPPIER Etienne
- GAUD Dominique
- JARDIN Florence
- JUIN Daniel
- LEONARD Sébastien
- LHERAHOUX Michel
- MAINARD Philippe
- MANOIR Laurence
- MAZIERE Jean-Marc
- MOINE Éric
- MORGAT Aurélien
- NOSSENT Agnès
- PEDRON Véronique
- POHU Valérie
- POPINEAU Marie-Rose
- RIVIERE Fabien
- SANCHEZ Philippe

Pouvoirs : 4

- BIANCIOTTO Janine à Dominique GAUD
- FAGE Manuela à CAÏLA Jean-Luc
- GHARBI Linda à MANOIR Laurence
- FORTAIN Sylvie à MOINE Éric

Associations	Subventions attribuées 2024	Subventions demandées 2025	Subventions attribuées 2025
Association des parents d'élèves de République-Schoelcher	440 €	450 €	450 €
Association des parents d'élèves Robert et Camille	600 €	600 €	600 €
Association des parents d'élèves de Limbre	Pas de demande 0 €	500 €	500 €
Association des parents d'élèves APEL l'Eau Vive	Pas de demande 0 €	200 €	0 €
La Prévention Routière	25 €	500 €	25 €
MFR de Chauvigny	0 €	libre	0 €
Métiers de l'Artisanat	0 €	libre	0 €
Etonnant mouvement « spectacle écoles »	2 000 €	2 000 €	2 000 €
Crèche La Ribambelle : 2€/heure théorie de 32.500 heures Participation éveil culturel Fête des 40 ans	61 882 €	65 000 € 1 000 € 2 500 €	65 000 € 1 000 € 1 500 €
Total	64 947 €	72 750 €	71 075 €

La dépense sera imputée à l'article 65748 - Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droits privé - du budget 2025.

Absent: 0

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'attribuer les subventions 2025 aux associations éducation / petite enfance / jeunesse comme ci-dessus indiqué,
- d'autoriser Madame la Maire à signer tout document à intervenir

Secrétaire de séance :
MANOIR Laurence

Affiché le :
10 avril 2025

Mis en ligne le :
10 avril 2025

La secrétaire de séance
Laurence MANOIR

La Maire
Florence JARDIN



Conseil municipal du 7 avril 2025
Annexe à la question n°3

Éric MOINE : une petite question concernant la prévention routière. Qu'est-ce qui s'est passé pour qu'elle demande une subvention de 500 € ? D'autant que l'année précédente la subvention qui était accordée était de 25 €. Il y a eu un évènement particulier ?

Isabelle COUDERC : tous les ans, ils demandent la même chose...

Convocation du 25/03/2025

Objet : Adaptation des règles d'attribution des subventions pour les classes de découverte et des crédits de fonctionnement alloués aux écoles de Migné-Auxances

20250407_DV_04

Rapporteur : Isabelle COUDERC

Quorum : 15

Nomenclature Préfecture :
7.5.2

Présents : 24

- AYRAULT Marie-Christine
- BLOT Jean-Denys
- BOUTIN Marc
- CAÏLA Jean-Luc
- CHEBROUX Jeannie
- CHOUMIL Michel
- COUDERC Isabelle
- FRAPPIER Etienne
- GAUD Dominique
- JARDIN Florence
- JUIN Daniel
- LEONARD Sébastien
- LHERAHOUX Michel
- MAINARD Philippe
- MANOIR Laurence
- MAZIERE Jean-Marc
- MOINE Éric
- MORGAT Aurélien
- NOSSENT Agnès
- PEDRON Véronique
- POHU Valérie
- POPINEAU Marie-Rose
- RIVIERE Fabien
- SANCHEZ Philippe

Pouvoirs : 4

- BIANCIOTTO Janine à Dominique GAUD
- FAGE Manuela à CAÏLA Jean-Luc
- GHARBI Linda à MANOIR Laurence
- FORTAIN Sylvie à MOINE Éric

Absent: 0

Secrétaire de séance :
MANOIR Laurence

Affiché le :
10 avril 2025

Mis en ligne le :
10 avril 2025

Conformément aux engagements de la mandature tenant au soutien des équipes enseignantes dans la poursuite de leurs projets, et en complément des crédits affectés à la gestion patrimoniale des écoles et à la rémunération des personnels (ATSEM, agents techniques, agents périscolaires, animateurs sportifs...), la Ville alloue chaque année des crédits pour le fonctionnement de ses écoles publiques.

Par délibération en date du 18 décembre 2023, le Conseil municipal avait fixé la participation de la Ville au titre des actions éducatives aux écoles publiques comme suit :

↳ Transport

La Ville de Migné-Auxances octroie un budget global annuel de 32.000 € qui a vocation à financer les activités suivantes :

- 3 trajets par classe et par année pour les écoles maternelle et élémentaire Desnos et de Limbre dans le cadre du partenariat avec la bibliothèque municipale,
- trajets vers les complexes sportifs de Migné-Auxances et Grand Poitiers,
- sorties organisées par les équipes enseignantes (TAP, spectacles...).

↳ Dépenses de fonctionnement (fournitures scolaires, ramettes de papier...)

Une subvention de 50 € par élève et par an est attribuée à chacune des écoles publiques.

↳ Classes découvertes / partenariats pédagogiques (interventions extérieures sollicitées par les équipes enseignantes)

- participation de la Ville à hauteur de 9 € par élève de maternelle
- participation de la Ville à hauteur de 29 € par élève d'élémentaire

Par ailleurs, au cours de cette séance, il avait été acté de mettre fin à la possibilité, pour les écoles de Migné-Auxances, de cumuler sur deux exercices des crédits alloués au financement des classes de découverte.

Enfin, il avait postulé que chaque projet déposé ferait l'objet d'une délibération spécifique pour l'attribution de la subvention « classes découvertes / partenariats pédagogiques.

Il apparaît toutefois que les délais de préparation des projets, d'obtention et de validité des devis et de validation des projets par l'Education nationale sont fréquemment incompatibles avec le calendrier d'examen des demandes par la commission ad hoc en amont des Conseils municipaux.

Aussi, pour fluidifier les circuits et eu égard au fait que lorsqu'un projet est soumis à l'examen de la commission Education, sa pertinence pédagogique a déjà été validée par l'Education Nationale, il pourrait être proposé d'octroyer la participation de la Ville en deux fois.

Sur la base de montants inchangés (9 € par élève de maternelle et à 29 € par élève d'élémentaire, en fonction des effectifs au 1^{er} janvier de l'année considérée), la participation de la Ville serait ainsi versée, par décision de Madame la Maire, à hauteur de 50 % de son montant dès réception d'une demande, même incomplète, le solde de la participation étant attribué ultérieurement par délibération, sur présentation des justificatifs.

Cette solution aurait le mérite d'offrir davantage de souplesse aux chefs d'établissements pour la conception de leurs projets pédagogiques et d'éviter que les écoles ne fassent l'avance de trésorerie dans l'attente du versement de la participation communale.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- de fixer la participation de la Ville de Migné-Auxances au titre des actions éducatives aux écoles publiques selon les modalités ci-dessus détaillées,
- d'autoriser Madame la Maire à signer tout document à intervenir

La secrétaire de séance
Laurence MANOIR



La Maire
Florence JARDIN



Conseil municipal du 7 avril 2025
Annexe à la question n°4

Éric MOINE : excuse-moi Isabelle, ce n'est pas du harcèlement mais...

Isabelle COUDERC : je ne le prends pas comme ça !

Éric MOINE : merci. Simplement... Le détail est bien foutu mais il nous manque un élément, c'est le nombre de gosses. Tu parles du budget transport, c'est clair et par élève la participation de la commune. Mais combien d'enfants dans toutes les écoles sont concernés ? ça fait quoi en fin de compte comme budget global ?

Cédric HAMELIN : généralement, on ne met pas de montant sauf pour la partie transport parce que le transport, c'est une somme. Les effectifs fluctuent. Ce sont les effectifs au 1^{er} janvier. On ne va pas mettre dans le corps de la délibération un chiffre qui nous obligerait à reprendre une délibération tous les ans mais là je vais chercher... je dois avoir les effectifs. Ça sera tous les ans différents.

Éric MOINE : ça sera la deuxième ligne du compte rendu d'Isabelle !

Cédric HAMELIN : c'est noté !

[Mise à jour CM du 30 juin 2025]

Effectifs au 1^{er} janvier 2025

- Camille Demarçay / Robert Desnos élémentaire : 176 enfants
- Victor Schoelcher : 104 enfants
- Limbre (élémentaire + maternelle) : 70 enfants dont 25 en maternelle
- Robert Desnos maternelle : 81 enfants
- La République : 55 enfants

Séance du
7 avril 2025

A 20h30 salle du Conseil municipal
Sous la présidence de Madame Florence JARDIN, Maire

Convocation du 25/03/2025

Objet : Rétrocession parcelles LGV BE n° 6, 7, 8, 9, 119, 121 et 140 ainsi que ZT n°368 et 379

20250407_DV_05

Rapporteur : Daniel JUIN

Nomenclature Préfecture :
3.1.1.

La Ligne à Grande Vitesse a été mise en service à compter de juillet 2017.

Présents : 24

- AYRAULT Marie-Christine
- BLOT Jean-Denis
- BOUTIN Marc
- CAÏLA Jean-Luc
- CHEBROUX Jeannie
- CHOUMIL Michel
- COUDERC Isabelle
- FRAPPIER Etienne
- GAUD Dominique
- JARDIN Florence
- JUIN Daniel
- LEONARD Sébastien
- LHERAHOUX Michel
- MAINARD Philippe
- MANOIR Laurence
- MAZIERE Jean-Marc
- MOINE Éric
- MORGAT Aurélien
- NOSSENT Agnès
- PEDRON Véronique
- POHU Valérie
- POPINEAU Marie-Rose
- RIVIERE Fabien

Dans le cadre des acquisitions de terrains nécessaires à la réalisation de cet ouvrage, SNCF RESEAU s'est rendu propriétaire, par actes amiables ou par voie d'expropriation, de différents immeubles, comprenant notamment les parcelles BE n° 6, 7, 8, 9, 119, 121 et 140 ainsi que ZT n°368 et 379. Toutes les parcelles ont été incorporées au domaine de SNCF RESEAU.

L'ordonnance n° 2019-552 en date du 03 juin 2019 portant réforme du Code des transports et son entrée en vigueur au 01 janvier 2020, a transféré la propriété des biens SNCF RESEAU à l'État.

SANCHEZ Philippe

Pouvoirs : 4

- BIANCIOTTO Janine à Dominique GAUD
- FAGE Manuela à CAÏLA Jean-Luc
- GHARBI Linda à MANOIR Laurence
- FORTAIN Sylvie à MOINE Éric

Afin de régulariser la situation juridique de l'ensemble des immeubles acquis dans le cadre de la construction de Ligne à Grande Vitesse, il convient d'établir en vue de sa publication au fichier immobilier, l'acte administratif permettant de vendre les parcelles qui, acquises au nom de SNCF RESEAU, sont inutiles à la Concession.

En vertu de l'article 9 du décret n° 2019-1516 du 30 décembre 2019 relatif aux statut et mission de SNCF RESEAU, elle doit notamment informer la Région, le Département et la commune concernés de son intention d'aliéner un bien dépendant du patrimoine immobilier dont elle est gestionnaire. Chacun des destinataires dispose d'un délai de deux mois pour connaître son intention ou non d'acquérir.

Absent: 0

Les parcelles BE 6, 7, 8, 9 et 119 et 121 sont aujourd'hui le lieu d'implantation du parc urbain, rue des Cosses, aménagé au titre des compensations LGV. La parcelle BE 140, bordant la LGV, est occupée par un boisement. Enfin, les parcelles ZT 368 et 379 sont deux petits terrains enherbés bordant le bassin d'orage le long de la RN147 et la LGV.

Secrétaire de séance :
MANOIR Laurence

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'émettre un avis favorable à l'acquisition des parcelles BE n° 6, 7, 8, 9, 119, 121 et 140 ainsi que ZT n°368 et 379,
- de dire que cette acquisition sera réalisée à titre gracieux,
- d'habiliter Madame la Maire à signer les actes notariés organisant le transfert de propriétés des parcelles, ainsi que tout document à intervenir.

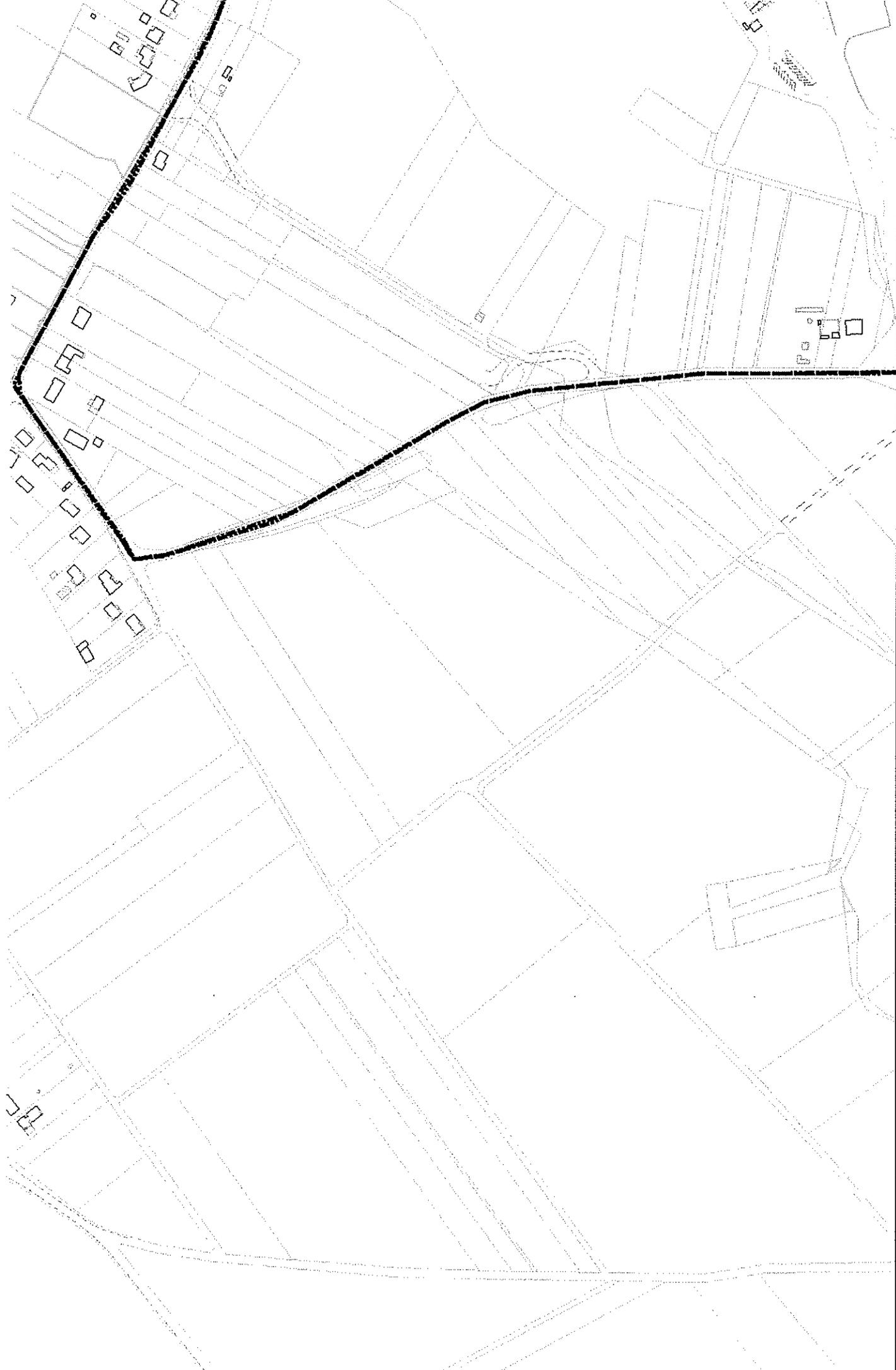
Affiché le :
10 avril 2025

Mis en ligne le :
10 avril 2025

La secrétaire de séance
Laurence MANOIR

La Maire
Florence JARDIN



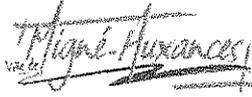


· · · Rail de chemin de fer

· · · Parapet

Conseil municipal du 7 avril 2025
Préambule à la question n°6

Sébastien LEONARD : bonsoir. Nous l'avons évoqué en commission, nous avons une association en trop sur la délibération. L'Association pour le Développement Durable de Malaguet n'a pas déposé de demande de subvention donc on le rayera. Ils ne demandent pas de subvention cette année parce qu'en partie – ils ont pris l'habitude de nous donner rendez-vous dans l'agenda en septembre mais qui n'aura pas lieu cette année ou du moins pas sous la forme que l'on connaît. C'est un choix des organisateurs de repenser ce projet-là. Donc ils n'ont pas sollicité de subvention.



Ville de Migné-Auxances
86440
Département de la Vienne

Séance du
7 avril 2025

A 20h30 salle du Conseil municipal
Sous la présidence de Madame Florence JARDIN, Maire

Convocation du
25/03/2025

Objet : Subvention 2025 aux associations environnement

20250407_DV_06

Rapporteur : Sébastien LEONARD

Nomenclature Préfecture :
7.5.3

Présents : 24

- AYRAULT Marie-Christine
- BLOT Jean-Denys
- BOUTIN Marc
- CAÏLA Jean-Luc
- CHEBROUX Jeannie
- CHOU MIL Michel
- COUDERC Isabelle
- FRAPPIER Etienne
- GAUD Dominique
- JARDIN Florence
- JUIN Daniel
- LEONARD Sébastien
- LHERAHOX Michel
- MAINARD Philippe
- MANOIR Laurence
- MAZIERE Jean-Marc
- MOINE Éric
- MORGAT Aurélien
- NOSSENT Agnès
- PEDRON Véronique
- POHU Valérie
- POPINEAU Marie-Rose
- RIVIERE Fabien
- SANCHEZ Philippe

L'attribution des subventions 2025 aux associations a été étudiée en commission du 26 mars 2025, selon les propositions ci-après :

Associations	Subventions attribuées 2024	Subventions demandées	Subventions attribuées 2025
ACCA	390 €	390 €	390 €
TOTAL	390 €	390 €	390 €

La dépense sera imputée à l'article 65748 - Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droits privé - du budget 2025.

Pouvoirs : 4

- BIANCIOTTO Janine à Dominique GAUD
- FAGE Manuela à CAÏLA Jean-Luc
- GHARBI Linda à MANOIR Laurence
- FORTAIN Sylvie à MOINE Éric

Absent: 0

Secrétaire de séance :
MANOIR Laurence

Daniel JUIN n'ayant pas pris part au vote, à la majorité des membres présents et représentés, (27 voix pour), le Conseil municipal décide :

Affiché le :
10 avril 2025

- d'attribuer la subvention 2025 à l'ACCA de Migné-Auxances comme ci-dessus indiqué,

- d'autoriser Madame la Maire à signer tout document à intervenir.

Mis en ligne le :
10 avril 2025

La secrétaire de séance
Laurence MANOIR

La Maire
Florence JARDIN

Conseil municipal du 7 avril 2025
Annexe à la question n°6

Michel CHOUMIL : l'ACCA... là c'est demandé mais ce n'est pas proposé, en face, il n'y a pas de chiffre ?

Cédric HAMELIN : c'est que la commission de Monsieur LEONARD s'est tenue après la date d'envoi des documents. On vous a remis juste les montants qui étaient demandés et la commission a fait une proposition de...

Sébastien LEONARD : ... 390 €, on maintient ce montant-là.



Ville de Migné-Auxances
86440
Département de la Vienne

Séance du
7 avril 2025

A 20h30 salle du Conseil municipal
Sous la présidence de Madame Florence JARDIN, Maire

Convocation du 25/03/2025

Objet : Bail emphytéotique zones humides

20250407_DV_07

Rapporteur : Sébastien LEONARD

Quorum : 15

Nomenclature Préfecture :
3.3.

Présents : 24

- AYRAULT Marie-Christine
- BLOT Jean-Denys
- BOUTIN Marc
- CAÏLA Jean-Luc
- CHEBROUX Jeannie
- CHOUMIL Michel
- COUDERC Isabelle
- FRAPPIER Etienne
- GAUD Dominique
- JARDIN Florence
- JUIN Daniel
- LEONARD Sébastien
- LHERAHOUX Michel
- MAINARD Philippe
- MANOIR Laurence
- MAZIERE Jean-Marc
- MOINE Éric
- MORGAT Aurélien
- NOSSENT Agnès
- PEDRON Véronique
- POHU Valérie
- POPINEAU Marie-Rose
- RIVIERE Fabien
- SANCHEZ Philippe

Pouvoirs : 4

- BIANCIOTTO Janine à
Dominique GAUD
- FAGE Manuela à CAÏLA
Jean-Luc
- GHARBI Linda à MANOIR
Laurence
- FORTAIN Sylvie à MOINE
Éric

Absent: 0

Secrétaire de séance :
MANOIR Laurence

Affiché le :
10 avril 2025

Mis en ligne le :
10 avril 2025

Conformément aux engagements de préservation de l'environnement pris à l'occasion de la présente mandature, la municipalité a conventionné avec le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) de Nouvelle-Aquitaine pour la mise en œuvre d'un programme d'assistance technique, d'acquisition, de gestion et restauration et de mise en valeur des sites naturels de la Commune de Migné-Auxances.

A l'issue d'un travail d'animation foncière portant spécifiquement sur les zones humides auprès des propriétaires concernés, le CEN a transmis à la commune un recensement des fonciers cessibles présentant un fort intérêt pour la mise en œuvre d'actions de conservation ou de restauration.

Par délibérations datées du 18 décembre 2023 et du 11 mars 2024, le Conseil Municipal avait ainsi décidé de l'acquisition de parcelles en bords d'Auxance, dans l'optique de les mettre (ainsi que des terrains lui appartenant précédemment) à la disposition du CEN au moyen d'un bail emphytéotique administratif - convention de longue durée (de 18 à 99 ans) - qui confèrera la gestion des terrains au CEN.

Le projet de bail emphytéotique joint organise les modalités et les finalités de cette mise à disposition, notamment en ce qui concerne la conduite d'actions de restauration favorables à la biodiversité.

S'agissant des conditions de la mise à disposition, celle-ci se déroulerait sur une durée de 60 ans, moyennant un loyer annuel d'1 €.

Les objectifs de gestion seront eux définis au regard des enjeux suivants : protection des habitats et des espèces ; développement d'espaces de cueillette libre d'espèces comestibles (fruitiers) ; création d'espaces récréatifs à proximité des chemins de promenade (aire de détente, panneaux pédagogiques, pêche...).

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- de prononcer en faveur de la mise à disposition des parcelles listées dans le projet de convention joint au profit du CEN au moyen d'un bail emphytéotique administratif,

- d'autoriser Madame la Maire à signer tout document à intervenir.

La secrétaire de séance
Laurence MANOIR

La Maire
Florence JARDIN

Conseil municipal du 7 avril 2025
Annexe à la question n°7

Sébastien LEONARD : c'est le fruit d'un travail long, depuis plusieurs années voire même peut-être plusieurs décennies parce qu'il a été initié par Geneviève DEBIAIS il y a une quinzaine d'années... ça a peut-être même commencé avant, je n'ai pas l'histoire. Nous avons au fil des mandats, constitué un patrimoine foncier autour des zones humides et ce patrimoine foncier, l'idée c'est d'en confier la gestion au Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine. Nous avons pris une convention avec le CEN d'ailleurs l'année dernière. On est dans la continuité ce soir avec cette proposition de bail emphytéotique reposant sur une convention qui a été présentée en commission.

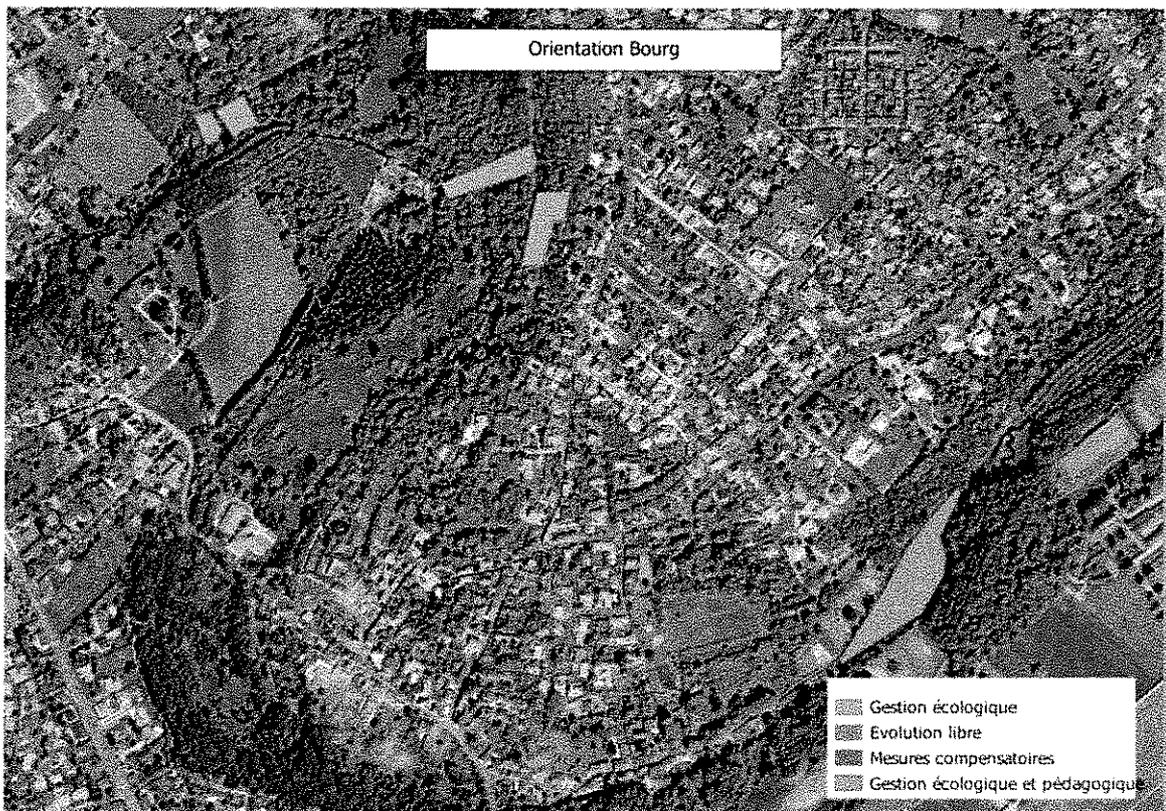
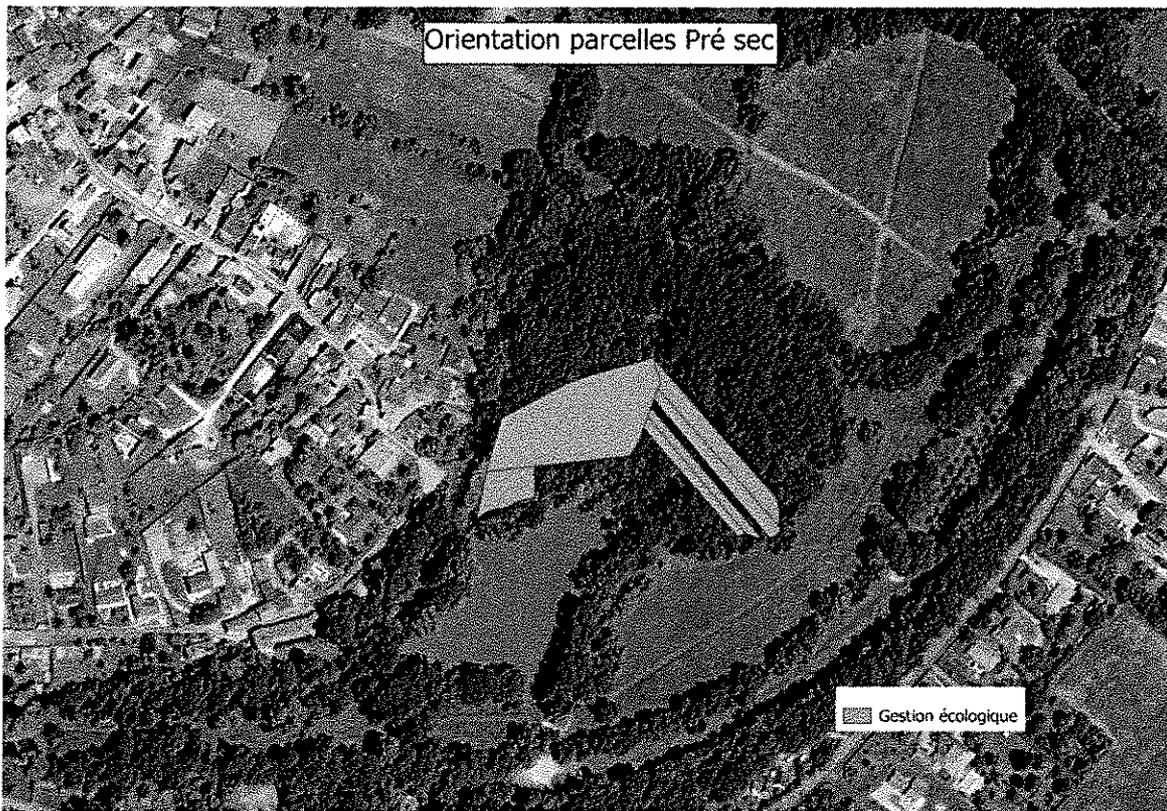
ANNEXE 1 : Bail emphytéotique MIGNE AUXANCES/CEN (Orientations et réglementation)

Localisation et orientation des parcelles communales de Migné Auxances



AR Prefecture

086-218601581-20250407-20250407_DV_07-DE
Reçu le 10/04/2025
Publié le 10/04/2025



AR Prefecture

086-218601581-20250407-20250407_DV_07-DE
Reçu le 10/04/2025
Publié le 10/04/2025

Règlement des différentes orientations de gestion écologique et valorisation

Le Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle Aquitaine et la commune de Migné-Auxances ont défini ensemble des orientations de gestion et de valorisation de l'ensemble des parcelles faisant l'objet du bail emphytéotique, 4 niveaux de gestions ont ainsi été définis :

- EVOLUTION LIBRE
- MESURES COMPENSATOIRES BOISEMENT
- GESTION ECOLOGIQUE
- GESTION ECOLOGIQUE ET PEDAGOGIQUE

Chaque orientation devra être suivie par le CEN NA selon une fiche action dédiée établie et revue régulièrement en lien avec la commune de Migné-Auxances.

AR Prefecture

086-218601581-20250407-20250407_DV_07-DE
Reçu le 10/04/2025
Publié le 10/04/2025

Objectif - Laisser les écosystèmes évoluer de manière naturelle tout en favorisant la biodiversité.

- Permettre à la végétation et à la faune de se développer librement, tout en intervenant de manière très ciblée pour maintenir ou rétablir des équilibres écologiques.

- Prévenir l'apparition de déséquilibres écologiques majeurs (espèces invasives notamment) tout en minimisant l'intervention humaine.

Définition de l'évolution libre

- Laisser les processus naturels comme la succession écologique, la croissance des plantes et la dynamique de la faune se dérouler sans intervention régulière.

Suivi et évaluation de l'évolution écologique

- Suivi des espèces invasives

- Mise en place de suivis écologiques périodiques selon les moyens

Maintien des équilibres écologiques

- Intervention minimale pour éviter la dominance excessive d'une espèce (végétale ou animale) au détriment d'autres espèces locales.

- Restauration d'équilibres écologiques en cas de déséquilibres majeurs (exemple : coupe ponctuelle d'arbustes si la fermeture du milieu met en danger des espèces de prairies ou zones ouvertes).

Conservation des habitats sensibles

- Protection des zones à haute valeur écologique (zones humides, mares).

- Encouragement de la diversité des habitats à travers une gestion minimale, mais orientée vers des objectifs de préservation.

Intervention humaine réduite et ciblée

- Possibilité d'interventions ponctuelles et légères, en particulier pour la sécurité des biens et des personnes

- Pas d'interventions mécaniques lourdes ou de transformations majeures du milieu

- Intervention par la commune si des arbres sont tombés sur voies ou chemins communaux

Mise en valeur paysagère et patrimoniale - Possibilité de mise en valeur localisée d'éléments paysagers (falaises, cône de vue,...) ou patrimoniaux (vestiges, monuments,...)

Restrictions sur l'usage et l'exploitation

- Interdiction de toute forme d'exploitation agricole ou forestière intensive sur la parcelle.

AR Prefecture

086-218601581-20250407-20250407_DV_07-DE
Reçu le 10/04/2025
Publié le 10/04/2025

- Limitation de l'accès public à certaines zones sensibles pour ne pas perturber la faune et la flore.

AR Prefecture

086-218601581-20250407-20250407_DV_07-DE
Reçu le 10/04/2025
Publié le 10/04/2025

MESURES COMPENSATOIRES BOISEMENT

Le CEN devra respecter les engagements signés entre la Commune et COSEA dans le cadre des mesures compensatoires LGV SEA à savoir :

Mesures compensatoires Projet SEA Région Poitou-Charentes	MC-PC-ZH 05.1
Fiche ZH 05.1 – Création de boisements alluviaux d'essences locales	
Zones Humides	
<p>Objectifs de l'action compensatoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Restaurer les continuités écologiques en recréant des boisements alluviaux → Maintenir le caractère inondable des parcelles → Pérenniser et encourager une gestion sylvicole adaptée aux enjeux biologiques propres aux boisements alluviaux et aux espèces faune et flore associées. 	<p>Enjeux identifiés et espèces cibles :</p> <p>R : reproduction, A : alimentation, H : hibernation, hivernant, D : déplacements, Rs : repos</p> <p><u>Mammifères</u> : Castor d'Europe (A, R, D), Loutre d'Europe (A, R), Vison d'Europe (R, A, D), Ecureuil roux (R, A), Genette commune (R, A), Barbastelle d'Europe (R, A, H), Grand rhinolophe (A), Noctule commune (A, R, H), Noctule de Laisler (A, R, H), Oreillard gris (A, H), Oreillard roux (A, R, H), Petit rhinolophe (A), Pipistrelle commune (A, R, H), Pipistrelle de Kuhl (A, R, H), Pipistrelle de Nathusius (A, R, H), Sérotine commune (A), Vespertillon à oreilles échanquées (A), Vespertillon d'Aicathoe (A, R, H), de Bechstein (A, R, H) et de Daubenton (A, R, H)</p> <p><u>Oiseaux</u> : Faucon hobereau (R, A), Grosbec casse-noyaux (A, R), Milan noir (R, A), Pic mar (R, A), Torcol fourmilier (R, A)</p> <p><u>Amphibiens</u> : Crapaud commun (A, R, H), Grenouille agile (A, R, H), Rainette méridionale (A, R, H), Rainette verte (A, R, H), Salamandre tacheté (A, R, H), Triton marbré (A, R, H), Triton palmé (A, R, H)</p> <p><u>Reptiles</u></p> <p><u>Insectes</u> : Cordulie à corps fin (A), Rosalie des Alpes (R, A)</p>
<p>Règles générales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un diagnostic environnemental préalable est obligatoire et pris en charge financièrement par COSEA/LISEA. Ce diagnostic, accompagné d'un programme de gestion, sera remis au contractant et déclinera les différentes actions à mettre en place. - Le contractant autorise la réalisation des travaux et l'entretien des arbres plantés pendant 3 ans par COSEA/LISEA. Il s'engage également à suivre la mesure de gestion correspondante (fiche n°5.2) sur la gestion des boisements alluviaux au-delà des 3 premières années sans percevoir les indemnités associées à cette mesure - Gestion des niveaux d'eau : ne pas nuire à la transparence migratoire des cours d'eau (éventuellement mise en place de radiers concentrant le débit d'étiage). 	

CAHIER DES CHARGES DE LA MESURE

Mesure	Création de boisements alluviaux d'essences locales
Éléments concernés	Exclusion des prairies naturelles, des mégaphorbiais, tourbières, frayères
Période de réalisation de l'action	Travaux à réaliser dans l'année qui suit la date d'engagement
Période d'intervention	Travaux forestiers à réaliser entre le 1 ^{er} septembre et le 28 février.

AR Prefecture

086-218601581-20250407-20250407_DV_07-DE
Reçu le 10/04/2025
Publié le 10/04/2025

Création du boisement	<p>En fonction du diagnostic écologique et de l'avis de l'expert environnemental :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Restaurer l'inondabilité de la parcelle si nécessaire (travaux hydraulique – si possible « doux » à définir lors du diagnostic environnemental). - Réaliser l'installation des arbres sans travail du sol préalable (seulement des potets individuels). La densité de plantation sera précisée dans le diagnostic (entre 1000 et 2000 plants /ha) et en cohérence avec le PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation) le cas échéant. - S'agissant de milieux à forte dynamique végétale, il pourrait être préférable, après le nettoyage initial, de ne pas intervenir pendant trois ans de façon à sélectionner les ligneux qui se développent naturellement (prévient les erreurs de diagnostic stationnel et la pollution génétique). - Prévoir éventuellement des manchons de protection faune (à définir lors du diagnostic en fonction de la densité d'ongulés). Prévoir le retrait et l'élimination de ces manchons de protection faune selon la réglementation en vigueur. - Utilisation de paillage biodégradable. - Prévoir des dégagements manuels au moins au cours des trois premières années. - Utiliser des essences forestières feuillues, indigènes et locales, pour la constitution du boisement (densités et essences à définir lors du diagnostic préalable) hors peupliers hybrides. - Maintenir les vieux arbres, arbres sénescents, chandelles et/ou des arbres à cavité existants. - Etablir des plantations mélangées multistratifiées : arbustif, moyen jet, haut jet - Conserver et entretenir les arbres têtards « balises » qui marquaient autrefois les limites de parcelles
Enregistrement des pratiques	Pour chaque parcelle engagée enregistrer les interventions (date, nature de l'intervention...).
Coût des travaux	Pris en charge par COSEA/LISEA sur la base d'un devis validé. Estimation financière : 3500 € - 4000 €/ha planté + entretien éventuel pris en charge par COSEA/LISEA pendant les 3 premières années de la convention.

AR Prefecture

086-218601581-20250407-20250407_DV_07-DE
 Reçu le 10/04/2025
 Publié le 10/04/2025

Zones Humides

Fiche ZH 05.2 –
Gestion des boisements alluviaux

Objectifs de l'action compensatoire :

- Préserver l'intérêt biologique de la forêt alluviale par le maintien des surfaces et la poursuite de pratiques « douces » de gestion des boisements
- Maintenir le caractère inondable des parcelles
- Restaurer / améliorer notamment l'habitat auinaie-frênaie
- Pérenniser et encourager une gestion sylvicole adaptée aux enjeux biologiques propres aux boisements alluviaux et aux espèces faune et flore associées.

Règles générales :

- Un diagnostic environnemental préalable est obligatoire et pris en charge financièrement par COSEA/LISEA. Ce diagnostic, accompagné d'un programme de gestion, sera remis au contractant et déclinera les différentes actions à mettre en place.
- Un suivi de la mise en place des actions est réalisé par un expert environnemental, avec possibilité de réadapter le cahier des charges de la mesure, sous réserve d'accord par le contractant et de validation par les services de l'Etat. Sa fréquence sera définie par le programme de gestion. Ce suivi est pris en charge par COSEA/LISEA.
- Un bilan intermédiaire est réalisé tous les 5 ans, avec possibilité avec possibilité de réadapter le cahier des charges de la mesure par voie d'avenant, sous réserve d'accord par le contractant et de validation par les services de l'Etat. Une surveillance de l'apparition de plantes invasives sera notamment réalisée.
- Un bilan final sera réalisé à la fin de l'engagement.
- Gestion des niveaux d'eau : ne pas nuire à la transparence migratoire des cours d'eau (éventuellement mise en place de radiers concentrant le débit d'étiage).

Enjeux identifiés et espèces cibles

R : reproduction, A : alimentation, H : hibernation, hivernant, D : déplacements, Rs : repos

Mammifères : Castor d'Europe (A, R, D), Loutre d'Europe (A, R), Vison d'Europe (R, A, D), Ecureuil roux (R, A), Genette commune (R, A), Barbastelle d'Europe (R, A, H), Grand rhinolophe (A), Noctule commune (A, R, H), Noctule de Leisler (A, R, H), Oreillard gris (A, H), Oreillard roux (A, R, H), Petit rhinolophe (A), Pipistrelle commune (A, R, H), Pipistrelle de Kuhl (A, R, H), Pipistrelle de Nathusius (A, R, H), Sérotine commune (A), Vespertillon à oreilles échancrées (A), Vespertillon d'Alcathoe (A, R, H), de Bechstein (A, R, H) et de Daubenton (A, R, H)

Oiseaux : Faucon hobereau (R, A), Grosbec casse-noyaux (A, R), Milan noir (R, A), Pic mar (R, A), Torcol fourmilier (R, A)

Amphibiens : Crapaud commun (A, R, H), Grenouille agile (A, R, H), Rainette méridionale (A, R, H), Rainette verte (A, R, H), Salamandre tacheté (A, R, H), Triton marbré (A, R, H), Triton palmé (A, R, H)

Reptiles

Insectes : Cordulie à corps fin (A), Rosalie des Alpes (R, A)

CAHIER DES CHARGES DE LA MESURE

Mesure	Gestion des boisements alluviaux
Seuil d'engagement	25 ans minimum (privilégier un engagement sur la durée de la concession)
Élément concerné	Boisements alluviaux existants ou créés dans le cadre de la fiche 5.1
Période d'entretien	Si nécessaire et en fonction des conditions du sol, travaux forestiers à réaliser entre le 1 ^{er} octobre et le 28 février.

AR Prefecture

086-218601581-20250407-20250407_DV_07-DE
Reçu le 10/04/2025
Publié le 10/04/2025

CADRE DES CHARGES DE LA MESURE

Mesure	Gestion des boisements alluviaux
Seuil d'engagement	25 ans minimum (privilégier un engagement sur la durée de la concession)
Élément concerné	Boisements alluviaux existants ou créés dans le cadre de la fiche 5.1
Période d'entretien	Si nécessaire et en fonction des conditions du sol, travaux forestiers à réaliser entre le 1er octobre et le 28 février.
Gestion de la parcelle	<ul style="list-style-type: none"> - Pour entité 4 : Coupe des peupliers (dessouchage non nécessaire) par COSEA Pour entités 1,2,4 : - Suppression des rejets de peupliers pendant 3 ans après la coupe (puis tous les 3 ans si nécessaire) par COSEA/LISEA - Maintenir les boisements alluviaux (pas de défrichement, pas de transformation par plantation et pas de travaux hydrauliques). - Privilégier une évolution libre sans intervention. Laisser au sol une partie du bois mort et des vieilles souches non bucheronnées. - Absence d'intervention mécanisée. - En cas d'entretien, privilégier le débardage par traction animale. - Maintenir les vieux arbres, arbres sénescents, chandelles et/ou des arbres à cavité (ruba selon diagnostic écologique), en visant un seuil minimal de 4 arbres/ha. - Contrôle des rejets de peupliers - Lutter et limiter la progression des espèces envahissantes les espèces envahissantes : <ul style="list-style-type: none"> - Entité 2 : Balsamine de l'Himalaya (arrachage systématique avant la montée en graines (avant fin juillet) et enlever les résidus) et Erable négundo (écorçage ou annelation des plus gros individus, arrachage des jeunes pousses) - Entité 4 : Renouée du Japon (conservation d'une bande de non exploitation des peupliers autour de cette espèce pour maintenir un ombrage suffisant) - Surveillance de l'apparition de plantes invasives
Produits phytosanitaires	Utilisation interdite (sauf intervention sur les plantes désignées par arrêté préfectoral (ex : rumex, chardon, ...) et en accord avec la réglementation en vigueur)
Enregistrement des pratiques	Pour chaque parcelle engagée enregistrer les interventions (date, nature de l'intervention).
Indemnité	2500 €/ha pour 25 ans. Prise en charge technique et financière de la lutte contre les espèces envahissantes par COSEA/LISEA

Les indemnités versées par LISEA seront reversées au CEN pour assurer la gestion.

AR Prefecture

086-218601581-20250407-20250407_DV_07-DE
 Reçu le 10/04/2025
 Publié le 10/04/2025

Contrairement à la non-gestion ou à l'évolution libre, la gestion écologique repose sur des interventions planifiées et régulières pour maintenir ou restaurer des écosystèmes spécifiques, tout en respectant des objectifs de durabilité et de protection de la biodiversité.

Objectifs écologiques

- Maintenir et restaurer des écosystèmes diversifiés et équilibrés.
- Encourager la préservation de la biodiversité locale (faune, flore, habitats).
- Promouvoir la régénération des sols, l'amélioration de la qualité de l'eau, et le stockage du carbone à travers des pratiques écologiques.
- Gérer activement les parcelles pour conserver ou créer des habitats spécifiques (prairies, zones humides, forêts, etc.).

Définition de la gestion écologique

- Mise en œuvre d'interventions planifiées et régulières, comme la fauche, le débroussaillage la restauration de milieux dégradés.
- Gestion intégrée et raisonnée pour équilibrer les besoins de la nature et des activités humaines respectueuses de l'environnement.
- Maintien de certaines zones sous protection stricte, tout en permettant une gestion active dans d'autres secteurs.

Suivi et évaluation écologique (en fonction des financements disponibles, non obligatoires)

- Réalisation de suivis régulier de la biodiversité (faune, flore, sols) pour évaluer l'efficacité des actions de gestion.
- Adaptation des pratiques de gestion en fonction des résultats des suivis pour atteindre les objectifs écologiques.
- Réalisation d'inventaires détaillés des espèces présentes, en se concentrant sur les espèces protégées ou vulnérables.

Gestion de la végétation en fonction des objectifs écologiques spécifique

- Création d'un plan de gestion sur une durée longue pour toutes les parcelles concernées pour planifier la gestion écologique des parcelles
- Selon les milieux secs ou humides la gestion écologique sera différente mais surtout adaptée aux enjeux

AR Prefecture

086-218601581-20250407-20250407_DV_07-DE
Reçu le 10/04/2025
Publié le 10/04/2025

- Mise en place de pratiques comme la fauche tardive, le pâturage extensif ou le débroussaillage sélectif pour éviter l'embroussaillage et favoriser des habitats spécifiques (prairies, zones ouvertes).
- Gestion des espèces invasives à travers des techniques mécaniques ou manuelles respectueuses de l'environnement (arrachage manuel, coupe ciblée).

Conservation des habitats sensibles

- Protection renforcée des habitats rares ou fragiles (zones humides, mares, prairies sèches) avec des mesures spécifiques adaptées à chaque type de milieu.
- Création ou restauration de zones de protection autour des habitats sensibles pour limiter les perturbations humaines (sentiers balisés, accès restreint).

Maintien de la diversité des écosystèmes

- Planification des interventions pour conserver un équilibre entre différents types d'habitats (zones ouvertes, boisées, humides).
- Introduction de pratiques de gestion comme la coupe sélective, la création de mares ou de zones de friche, pour favoriser une hétérogénéité de milieux

Intervention humaine raisonnée et durable

- Interventions planifiées et réparties dans le temps selon un plan de gestion
- Utilisation de méthodes de gestion et restauration du génie écologique

Restrictions sur l'usage et l'exploitation

- Interdiction de l'utilisation de produits phytosanitaires ou d'engrais chimiques.
- Pas d'agriculture intensive, de déforestation ou d'exploitation économique des parcelles, sauf en accord avec les principes de la gestion écologique (pâturage extensif, récolte de foin).
- Limitation de l'accès aux zones sensibles pour éviter les perturbations humaines excessives.

Sensibilisation et communication (selon les financements, non obligatoire)

- Installation de panneaux explicatifs pour informer les visiteurs sur les actions de gestion écologique mises en place et leur importance pour la biodiversité.
- Organisation d'ateliers, de visites guidées ou de journées de sensibilisation à la gestion écologique pour la population locale.
- Collaboration avec les écoles, associations, et autres parties prenantes pour faire de la gestion écologique un outil d'éducation à l'environnement.

AR Prefecture

086-218601581-20250407-20250407_DV_07-DE
Reçu le 10/04/2025
Publié le 10/04/2025

Pour cette orientation, l'ensemble des préconisations de la précédente orientation (gestion écologique) seront repris mais il convient de préciser les modalités pour les espaces ayant aussi une vocation pédagogique ou récréative.

Cette fiche concernera les parcelles équipées par du mobilier urbain.

Ces espaces sont les zones aménagées où sont des infrastructures comme des tables, chaises, bancs, poubelles, ou encore des abris pour accueillir les visiteurs.

Ils ont pour but de :

- Offrir des lieux de repos et de loisirs pour les familles, promeneurs, randonneurs.
- Favoriser le bien-être en plein air tout en respectant l'environnement.
- Encourager le tourisme local dans un cadre naturel.

L'entretien du mobilier et des espaces attenants seront à la charge de la commune. Les modalités seront définies annuellement entre le CEN et la Commune.

Entretien du mobilier

- Installation de mobilier durable
- Réparation et réutilisation : Prioriser la réparation du mobilier en cas de dégradation plutôt que son remplacement. Favoriser les matériaux recyclables ou réutilisables.

Gestion des déchets :

- Les poubelles seront vidées régulièrement par les services communaux

Sensibilisation et implication des citoyens

- De panneaux pédagogiques pourront être conçus entre le CEN et la commune. L'entretien sera à la charge de la commune
- Des événements d'éducation à l'environnement ou d'ateliers de sensibilisation pour les habitants et les écoles pourront être organisés sur les parcelles selon des modalités définies entre la commune et le CEN

AR Prefecture

086-218601581-20250407-20250407_DV_07-DE
Reçu le 10/04/2025
Publié le 10/04/2025



Ville de Migné-Auxances
86440
Département de la Vienne

Séance du

7 avril 2025

A 20h30 salle du Conseil municipal

Sous la présidence de Madame Florence JARDIN, Maire

Convocation du
25/03/2025

Objet : Subvention 2025 aux associations citoyenneté

20250407_DV_08

Rapporteur : Laurence MANOIR

Nomenclature Préfecture :
7.5.2

Présents : 24

- AYRAULT Marie-Christine
- BLOT Jean-Denys
- BOUTIN Marc
- CAÏLA Jean-Luc
- CHEBROUX Jeannie
- CHOUMIL Michel
- COUDERC Isabelle
- FRAPPIER Etienne
- GAUD Dominique
- JARDIN Florence
- JUIN Daniel
- LEONARD Sébastien
- LHERAHOUX Michel
- MAINARD Philippe
- MANOIR Laurence
- MAZIERE Jean-Marc
- MOINE Éric
- MORGAT Aurélien
- NOSSENT Agnès
- PEDRON Véronique
- POHU Valérie
- POPINEAU Marie-Rose
- RIVIERE Fabien
- SANCHEZ Philippe

L'attribution des subventions 2025 aux associations a été étudiée en commission du 25 mars 2025, selon les propositions ci-après:

Associations	Subventions attribuées 2024	Subventions demandées	Subventions attribuées 2025
40 mars - fonctionnement	360 €	360 €	360 €
TOTAL	360 €	360 €	360 €

La dépense sera imputée à l'article 65748 - Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droits privé - du budget 2025.

Pouvoirs : 4

- BIANCIOTTO Janine à Dominique GAUD
- FAGE Manuela à CAÏLA Jean-Luc
- GHARBI Linda à MANOIR Laurence
- FORTAIN Sylvie à MOINE Éric

Absent: 0

Secrétaire de séance :
MANOIR Laurence

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'attribuer la subvention 2025 à l'association 40 mars comme ci-dessus indiqué,

Affiché le :
10 avril 2025

- d'autoriser Madame la Maire à signer tout document à intervenir.

Mis en ligne le :
10 avril 2025

La secrétaire de séance
Laurence MANOIR

La Maire
Florence JARDIN



Ville de Migné-Auxances
86440
Département de la Vienne

Convocation du
25/03/2025

20250407_DV_09

Quorum : 15

Nomenclature Préfecture :
7.S.2

Présents : 24

- AYRAULT Marie-Christine
- BLOT Jean-Denys
- BOUTIN Marc
- CAÏLA Jean-Luc
- CHEBROUX Jeannie
- CHOUMIL Michel
- COUDERC Isabelle
- FRAPPIER Etienne
- GAUD Dominique
- JARDIN Florence
- JUIN Daniel
- LEONARD Sébastien
- LHERAHOUX Michel
- MAINARD Philippe
- MANOIR Laurence
- MAZIERE Jean-Marc
- MOINE Eric
- MORGAT Aurélien
- NOSENT Agnès
- PEDRON Véronique
- POHU Valérie
- POPINEAU Marie-Rose
- RIVIERE Fabien
- SANCHEZ Philippe

Pouvoirs : 4

- BIANCIOTTO Janine à Dominique GAUD
- FAGE Manuela à CAÏLA Jean-Luc
- GHARBI Linda à MANOIR Laurence
- FORTAIN Sylvie à MOINE Eric

Absent: 0

Secrétaire de séance :
MANOIR Laurence

Affiché le :
10 avril 2025

Mis en ligne le :
10 avril 2025

Séance du
7 avril 2025

A 20h30 salle du Conseil municipal
Sous la présidence de Madame Florence JARDIN, Maire

Objet : Subvention 2025 aux associations culturelles

Rapporteur : Michel LHERAHOUX

Après étude en commission du 11 février 2025, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer les subventions 2025 aux associations de la manière suivante :

Associations	Subventions attribuées 2024	Subventions demandées	Subventions attribuées 2025
Comité de Jumelage	3.000 €	3.000 €	3.000 €
40 mars			
La bamboche	2.000 €	2.500 €	2.500 €
Vos voisins font une scène	1.300 €	1.300 €	1.300 €
Compagnie Adéquate	10.000 €	10.000 €	10.000 €
Côté Cour Côté Auxances	/	2.200 €	1.000 €
Chœur de l'Auxances	/	700 €	700 €
Vert Lézart	1.000 €	1.500 €	1.500 €
TOTAL	17 300 €	21 200 €	20 000 €

La dépense sera imputée à l'article 65748 - Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droits privé - du budget 2025.

Jean Denys BLOT et Marie-Rose POPINEAU n'ayant pas pris part au vote, à la majorité des membres présents et représentés (26 voix pour) le Conseil municipal décide :

- d'attribuer les subventions 2025 aux associations culturelles comme ci-dessus indiqué,
- d'autoriser Madame la Maire à signer tout document à intervenir

La secrétaire de séance
Laurence MANOIR

La Maire
Florence JARDIN

Conseil municipal du 7 avril 2025
Annexe à la question n°9

Jeannie CHEBROUX : je voulais savoir pour le Comité de jumelage, les 3.000 € accordés, c'est pour un voyage c'est ça ?

Michel LHERAHOUX : oui ; le comité de jumelage représente la commune de Migné-Auxances en Allemagne et il est d'usage que la commune participe en partie au voyage. La grande majorité du coût est prise en charge par les jumelés. Ça prend aussi en compte un cadeau... c'est de la représentation.



Ville de Migné-Auxances
86440
Département de la Vienne

Séance du
7 avril 2025

A 20h30 salle du Conseil municipal
Sous la présidence de Madame Florence JARDIN, Maire

Convocation du
25/03/2025

Objet : Subvention 2025 aux associations sportives

20250407_DV_10

Rapporteur : Philippe MAINARD

Quorum : 15

Après étude en commission du 19 mars 2025, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer les subventions 2025 aux associations de la manière suivante :

Nomenclature Préfecture :
7.5.3

Présents : 24

- AYRAULT Marie-Christine
- BLOT Jean-Denys
- BOUTIN Marc
- CAÏLA Jean-Luc
- CHEBROUX Jeannie
- CHOU MIL Michel
- COUDERC Isabelle
- FRAPPIER Etienne
- GAUD Dominique
- JARDIN Florence
- JUIN Daniel
- LEONARD Sébastien
- LHERAHOX Michel
- MAINARD Philippe
- MANOIR Laurence
- MAZIERE Jean-Marc
- MOINE Éric
- MORGAT Aurélien
- NOSSENT Agnès
- PEDRON Véronique
- POHU Valérie
- POPINEAU Marie-Rose
- RIVIERE Fabien
- SANCHEZ Philippe

Pouvoirs : 4

- BIANCIOTTO Janine à Dominique GAUD
- FAGE Manuela à CAÏLA Jean-Luc
- GHARBI Linda à MANOIR Laurence
- FORTAIN Sylvie à MOINE Éric

Absent: 0

Secrétaire de séance :
MANOIR Laurence

Affiché le :
10 avril 2025

Mis en ligne le :
10 avril 2025

Associations	Subventions attribuées 2024	Subventions demandées	Subventions attribuées 2025
Association de Loisirs de Migné-Auxances Escalade	4 000 €	4 000 €	4 000 €
Association de Loisirs de Migné-Auxances Rando	1 400 €	1 400 €	1 400 €
Auxances Boivre Clain Qi Gong		500 €	400 €
Avenir cyclos du Val d'Auxance	2 300 €	2 100€	2 100 €
Checkers Fitness et Danse en ligne	1 000€	1 000 €	800 €
Dynamic Karaté Pontach'Boxing Club	4 000 €	4 000 €	4 000 €
Futur ô Club Judo	1 500 €	1 800 €	1 400 €
Grand Poitiers Dodgeball		500 €	80 €
Gymnastique Volontaire de Migné-Auxances	800 €	1 000 €	1 000€
Ishiki Dojo	Demande rejetée	250 €	Demande rejetée
Les Archers de l'Auxance	600 €	600 €	600 €
Les Cyclotouristes de l'Auxance	550 €	350 €	350 €
Migné-Auxances Basket Club	1 200 €	2 000 €	1 200 €
Poitiers Migne Echecs	3 700 €	4 000 €	4 000 €
TAC HandBall	5 200 €	7 500 €	4 000 €
Tennis de Table de Migné-Auxances (TTMA)	1 400 €	2 000 €	1 700 €
USMA Athlétisme	3 900 €	3 900 €	3 900 €
USMA Football	9 700 €	10 000 €	10 000 €
USMA Tennis	3 500 €	3 800 €	3 300 €
USMA Volley-Ball	800 €	800 €	700 €
ASEPMA	1 024 €	1 257 €	1 257 €

La dépense sera imputée à l'article 65748 - Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droits privé - du budget 2025.

Marc BOUTIN, Michel CHOUMIL et Éric MOINE n'ayant pas pris part au vote, à la majorité des membres présents et représentés (25 voix pour), le Conseil municipal décide :

- d'attribuer les subventions 2025 aux associations sportives comme ci-dessus indiqué,
- d'autoriser Madame la Maire à signer tout document à intervenir

La secrétaire de séance
Laurence MANOIR



La Maire
Florence JARDIN



Conseil municipal du 7 avril 2025
Annexe à la question n°10

Michel CHOUMIL : au niveau de tous ces sports, est-ce qu'il est demandé des efforts particuliers au niveau des cotisations, de ce qu'ils font pour essayer de faire des recettes et pas systématiquement tous les ans demander les mêmes sommes ?

Philippe MAINARD : les demandes de subventions ne peuvent pas dépasser plus de 20 % de leur budget. Ça c'est un critère qui est défini. Après, charge à eux, les associations ont la liberté d'augmenter leur budget à travers les manifestations qu'ils organisent, de leurs cotisations... ça leur appartient. Les subventions ne sont pas là pour abonder leur fonds de réserve. D'ailleurs celles qui ont des fonds de réserve supérieurs à un montant, leur subvention est divisée par deux. On prend en compte ces éléments.

Michel CHOUMIL : je trouve qu'au niveau des sports, ils pourraient faire des efforts et augmenter leurs cotisations !

Philippe MAINARD : le montant modéré des cotisations ça permet aussi aux familles que leurs enfants fassent du sport. Certains clubs font des lotos ou des manifestations pour aller chercher du financement ou des partenaires privés pour avoir du mécénat... c'est compliqué de leur dire augmentez les adhésions !

Michel CHOUMIL : au niveau des sports, la commune subventionne aussi les clubs via les équipements, elle les finance.

Philippe MAINARD : elle ne finance pas tous les équipements, elle n'en finance que 2 !



Ville de Migné-Auxances
86440
Département de la Vienne

Séance du
7 avril 2025

A 20h30 salle du Conseil municipal
Sous la présidence de Madame Florence JARDIN, Maire

Convocation du
25/03/2025

Objet : Subvention 2025 aux associations sociales

20250407_DV_11

Rapporteur : Agnès NOSSENT

Quorum : 15

Nomenclature Préfecture :
7.5.3

Présents : 24

- AYRAULT Marie-Christine
- BLOT Jean-Denys
- BOUTIN Marc
- CAÏLA Jean-Luc
- CHEBROUX Jeannie
- CHOUMIL Michel
- COUDERC Isabelle
- FRAPPIER Etienne
- GAUD Dominique
- JARDIN Florence
- JUIN Daniel
- LEONARD Sébastien
- LHERAHOX Michel
- MAINARD Philippe
- MANOIR Laurence
- MAZIERE Jean-Marc
- MOINE Éric
- MORGAT Aurélien
- NOSSENT Agnès
- PEDRON Véronique
- POHU Valérie
- POPINEAU Marie-Rose
- RIVIERE Fabien
- SANCHEZ Philippe

Pouvoirs : 4

- BIANCIOTTO Janine à Dominique GAUD
- FAGE Manuela à CAÏLA Jean-Luc
- GHARBI Linda à MANOIR Laurence
- FORTAIN Sylvie à MOINE Éric

Après étude en commission du 4 mars 2025, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer les subventions 2025 aux associations de la manière suivante :

Associations	Subventions attribuées 2024	Subventions demandées	Subventions attribuées 2025
ADMR	0 €	6 500 €	0 €
AFM Téléthon	25 €	Pas chiffrée	25 €
AFSEP (Ligue contre la sclérose en plaques)	25 €	Pas chiffrée	25 €
Alcool Ecoute Joie et Santé		Pas chiffrée	25 €
Banque Alimentaire	500 €	2 550 €	765 €
Club des Iris	150 €	300 €	150 €
DON DU SANG bénévole de M.A.	200 €	Non	0
GIHP	250	800 €	500 €
Ligue contre le Cancer		Pas chiffrée	25
SOLFAEH		Pas chiffrée	25
SOLIGO	1 ^{ère} demande	1000 €	250
SPA		1147 €	0
TOTAL		12 297 €	1 790 €

La dépense sera imputée à l'article 65748 - Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droits privé - du budget 2025.

Absent: 0

Secrétaire de séance :
MANOIR Laurence

Affiché le :
10 avril 2025

Mis en ligne le :
10 avril 2025

Michel CHOUMIL n'ayant pas pris part au vote, à la majorité des membres présents et représentés (27 voix pour), le Conseil municipal décide de :
- d'attribuer les subventions 2025 aux associations sociales comme ci-dessus indiqué,
- d'autoriser Madame la Maire à signer tout document à intervenir

La secrétaire de séance
Laurence MANOIR

La Maire
Florence JARDIN



Ville de Migné-Auxances
86440
Département de la Vienne

Séance du
7 avril 2025

A 20h30 salle du Conseil municipal
Sous la présidence de Madame Florence JARDIN, Maire

Convocation du 25/03/2025

N°20250407_DV_12

Quorum : 15

Présents : 24

- AYRAULT Marie-Christine
- BLOT Jean-Denys
- BOUTIN Marc
- CAÏLA Jean-Luc
- CHEBROUX Jeannie
- CHOUMIL Michel
- COUDERC Isabelle
- FRAPPIER Etienne
- GAUD Dominique
- JARDIN Florence
- JUIN Daniel
- LEONARD Sébastien
- LHERAHOUX Michel
- MAINARD Philippe
- MANOIR Laurence
- MAZIERE Jean-Marc
- MOINE Éric
- MORGAT Aurélien
- NOSSENT Agnès
- PEDRON Véronique
- POHU Valérie
- POPINEAU Marie-Rose
- RIVIERE Fabien
- SANCHEZ Philippe

Pouvoirs : 4

- BIANCIOTTO Janine à Dominique GAUD
- FAGE Manuela à CAÏLA Jean-Luc
- GHARBI Linda à MANOIR Laurence
- FORTAIN Sylvie à MOINE Éric

Objet : modification du tableau des emplois

Rapporteur : Florence JARDIN

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des effectifs de la collectivité

1. Emplois permanents

a) Filière administrative

Considérant qu'il apparait que l'agent en charge des ressources humaines peut prétendre à un avancement de grade et que la qualité du travail réalisé peut être valorisé, il est proposé d'ouvrir un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet pour avancement de grade, au sein des services administratifs

b) Filière technique

Considérant qu'il apparait qu'un agent des services techniques peut prétendre à un avancement de grade et que les missions qu'il exerce sont à valoriser, il pourrait être proposé d'ouvrir un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet pour avancement de grade, au sein des services techniques.

Considérant le recrutement sur contrat de deux agents aux services techniques, que les contrats arrivent à échéance et que des postes pérennes sont nécessaires à la bonne activité du centre technique municipal, il est proposé d'ouvrir deux postes d'adjoint technique à temps complet pour stagiairisation au sein des services techniques.

2. Emplois non permanents :

Considérant les besoins récurrents de recourir à des agents contractuels pour accroissement d'activité temporaire ou saisonnier, considérant qu'il n'existe pas de poste disponible au tableau des emplois actuels, il est proposé d'ouvrir trois postes d'adjoint technique pour contrats d'accroissement temporaire ou contrats d'accroissement saisonnier.

Absent: 0

Secrétaire de séance :
MANOIR Laurence

Affiché le :
10 avril 2025

Mis en ligne le :
10 avril 2025

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de :

- fixer le tableau des emplois de la commune conformément au document annexé à la présente délibération
- dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2025,
- autoriser Madame la Maire à signer tout document à intervenir.

La secrétaire
Laurence MANOIR

La Maire
Florence JARDIN

TABLEAU DES EFFECTIFS PERMANENTS

GRADE	FONCTION	CAT.	POSTES CREEES	POSTES POURVUS		POSTES NON POURVUS	DATE DELIB.	ETP	DATE D'ENTREE	CGFP	COMMENTAIRE
				TITULAIRE	CONTRACTUEL						
FILIERE ADMINISTRATIVE											
DGS	DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES	A	1	1	0	0	25/01/1988	1	15/05/2023		
TOTAL			1	1	0	0		1			
ATTACHE PRINC.	DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES	A	1	1	0	0	21/03/2023	0	15/05/2023		
TOTAL			2	2	0	0		0			DETACHEMENT DAGUY OUVIER
REDACTEUR PRINC. 1ERE CLASSE	COMPTABILITE	B	1	1	0	0	28/09/2011	1	01/12/1989		
	RESPONSABLE POLE ADAPT GEN ET AFFAIRES SOCIALES	B	1	1	0	0	27/09/2018	1	22/05/2023		
TOTAL			2	2	0	0		2			
REDACTEUR PRINC. 2EME CLASSE		B	1	0	0	1	20/07/2020	0			
TOTAL			1	0	0	1		0			
REDACTEUR	RESPONSABLE EPICERIE SOCIALE/CCAS	B	1	1	0	0	29/07/2020	1	01/09/2015		
TOTAL			1	1	0	0		1			
ADJ. ADMINISTRATIF PRINC. 1ERE CLASSE	COMMUNICATION CULTURE	C	1	1	0	0	21/09/2017	1	01/03/2006		
	RESSOURCES HUMAINES	C	1	1	0	0					AVANCEMENT GRADE AU 01/05/2025
TOTAL			2	2	0	0		2			
ADJ. ADMINISTRATIF PRINC. 2EME CLASSE	RESPONSABLE RESSOURCES HUMAINES	C	1	1	0	0		1	25/12/2023		
		C	1	0	0	1	23/09/2019	0			
TOTAL			2	1	0	1		1			
ADJ. ADMINISTRATIF	ACCUEIL - CIMETIERE	C	1	1	0	0	11/07/2023	1	01/01/2025		
	FACTURATION PERISCOLAIRE	C	1	1	0	0	23/11/2021	1	01/10/2021		
	SECRETARIAT SERVICES TECHNIQUES	C	1	1	0	0	17/03/2025	1	04/03/2025		
	Accueil	C	1	1	0	0	21/03/2023	1	01/02/2025		
TOTAL			4	4	0	0		4			
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE			14	13	0	1		10			
FILIERE TECHNIQUE											
INGENIEUR PRINCIPAL	DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES	A	1	1	0	0	29/06/2009	1	01/02/1987		
TOTAL			1	1	0	0		1			
TECHNICIEN PPAL 1ERE CLASSE	URBANISME	B	1	1	0	0	29/06/2009	1	18/08/2003		
TOTAL			1	1	0	0		1			
TECHNICIEN	RESPONSABLE CTH	B	1	1	0	0	14/11/2020	1	01/12/2020		
	ADJOINT AU RESPONSABLE CTH	B	1	1	0	0	12/04/2024	1	10/06/2024		
TOTAL			2	2	0	0		2			
AGENT DE MAITRISE	RESPONSABLE OFFICE	C	1	1	0	0		1	01/09/2023		
	RESPONSABLE OFFICE	C	1	1	0	0	01/07/2013	0.86	25/09/2003		
	RESPONSABLE PRODUCTION CULINAIRE	C	1	1	0	0	12/06/2017	1.00	16/01/2020		
	ENTRETIEN ESPACES VERTS	C	1	1	0	0	20/07/2020	1	15/01/2014		
	ENTRETIEN ESPACES VERTS	C	1	1	0	0	27/06/2022	1	01/10/2013		
		C	1	0	0	1	29/09/2020	0			TC
	ENTRETIEN ESPACES VERTS	C	1	1	0	0	19/09/2020	1	01/04/2004		
TOTAL			7	6	0	1		5.86			
ADJ. TECHNIQUE PRINC. 1ERE CLASSE	SERVICES TECHNIQUES	C	1	1	0	0		1	01/06/1987		
	SERVICES TECHNIQUES	C	1	1	0	0	16/06/2011	1	01/03/1993		
	SERVICES TECHNIQUES	C	1	1	0	0	29/09/2016	1	01/09/2005		
	PRODUCTION CULINAIRE	C	1	1	0	0	29/09/2016	1	01/01/2003		CDD REMPL. CHARBONNIER LAURENT
	ATSEM - ENFANCE	C	1	1	0	0	21/03/2023	1	01/01/1991		CDD REMPL. RENAUD NADÉGE
	RESPONSABLE ACCUEIL PERISCOLAIRE	C	1	1	0	0	16/12/2024	0.94	01/10/2005		
	RESPONSABLE OFFICE	C	1	1	0	0	18/12/2024	0.77	01/09/2003		
	RESPONSABLE OFFICE	C	1	1	0	0	21/09/2017	0.86	01/09/2003		
	SERVICES TECHNIQUES	C	1	1	0	0					AVANCEMENT GRADE AU 01/12/2025
TOTAL			8	8	0	0		7.57			
ADJ. TECHNIQUE PRINC. 2EME CLASSE	ENTRETIEN DES LOCAUX	C	1	1	0	0	14/06/2012	1	01/09/1998		
		C	1	0	0	1	14/05/2012	0			TNC 33/35
		C	1	0	0	1	23/09/2019	0.94	01/10/2005		TNC 33/35
		C	1	0	0	1	21/11/2021	0.77	01/09/2003		TNC 27/35
	SERVICES TECHNIQUES	C	1	1	0	0	20/07/2020	1	14/06/2011		
		C	1	0	0	1	27/06/2022	0			DISPONIBILITE MANUEL COUET TC
TOTAL			6	2	0	4		3.71			
ADJ. TECHNIQUE	ENTRETIEN DES LOCAUX	C	1	1	0	0	28/09/2009	0.5	01/12/2010		
		C	1	0	0	1		0			TC
		C	1	0	0	0					RECRUTEMENT TC
		C	1	0	0	0					RECRUTEMENT TC
	ENTRETIEN DES LOCAUX PERISCOLAIRES	C	1	1	0	0	25/06/2018	0.86	10/03/2020		
	SERVICES TECHNIQUES	C	1	1	0	0	29/05/2000	1	01/08/2021		
	SERVICES TECHNIQUES	C	1	1	0	0	23/06/2022	1	01/12/2022		
	SERVICES TECHNIQUES	C	1	1	0	0	27/06/2022	1	01/04/2022		
	ACCUEIL PERISCOLAIRE	C	1	1	0	0	21/12/2021	0.69	05/09/2017		
	ENTRETIEN DES LOCAUX	C	1	1	0	0		0.43	16/08/2009		CDI
	SERVICES TECHNIQUES	C	1	1	0	0		1	01/12/2022		
	ENTRETIEN DES LOCAUX PERISCOLAIRES	C	1	1	0	0	11/06/2014	0.86	26/08/2009		
	ENTRETIEN DES LOCAUX PERISCOLAIRES	C	1	1	0	0	12/07/2023	0.74	16/04/2012		
	ENTRETIEN DES LOCAUX RESTAURATION	C	1	1	0	0	22/03/2021	0.71	04/10/2021		
	ENTRETIEN DES LOCAUX	C	1	1	0	0	11/07/2023	0.71	17/08/2020		
	ATSEM - ENFANCE	C	1	1	0	0	11/07/2023	1.00	22/08/2022		
	PERISCOLAIRE	C	1	1	0	0	11/07/2023	0.86	15/10/2020		
	RESPONSABLE OFFICE	C	1	1	0	0	21/12/2021	1.00	22/10/2020		
	PRODUCTION CULINAIRE	C	1	1	0	0	21/12/2021	1.00	01/02/2024		
	PRODUCTION CULINAIRE	C	1	1	0	0	21/12/2021	1.00	01/02/2024		
	RESPONSABLE ACCUEIL PERISCOLAIRE	C	1	1	0	0	11/07/2023	0.94	05/05/2014		
		C	1	1	0	1	12/04/2024				RECRUTEMENT EN COURS
		C	1	0	0	1	12/12/1996	0			TNC 26/35
TOTAL			21	17	1	3		15.30			
TOTAL FILIERE TECHNIQUE			46	37	1	4		36.43			
FILIERE ANIMATION											
ANIMATEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE	RESPONSABLE SERVICES PERISCOLAIRES	B	1	1	0	0	21/03/2023	1.00	01/05/2021		
TOTAL			1	1	0	0		1			
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 1ERE CLASSE	ANIMATEUR SPORTIF	C	1	1	0	0	20/07/2010	1.00	01/01/1998		
TOTAL			2	2	0	0		2			
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 2EME CLASSE		C	1	0	0	1	21/12/2020	0.96			Detachement VEZIEN GERARDINE du 01/11/2024 au 31/10/2025
TOTAL			3	0	0	1		0.96			
ADJ. D'ANIMATION	ACCUEIL PERISCOLAIRE	C	1	1	0	0	11/07/2023	0.69	01/09/2016		
	RESPONSABLE ACCUEIL PERISCOLAIRE	C	1	1	0	0	11/07/2023	1.00	03/09/2015		
	RESPONSABLE ACCUEIL PERISCOLAIRE	C	1	1	0	0	27/06/2022	0.80	01/10/2018		
	AGENT PERISCOLAIRE	C	1	1	0	0	10/07/2023	0.74	09/11/2020		
	AGENT PERISCOLAIRE	C	1	1	0	0	10/07/2023	0.86	12/11/2019		
TOTAL			5	5	0	0		4.09			
TOTAL FILIERE ANIMATION			7	7	0	1		7.04			
FILIERE SPORTIVE											
EDUCATEUR APS PRINCIPAL 1ERE CLASSE	EDUCATRICE SPORTIVE	B	1	1	0	0	14/06/2012	1.00	01/04/1989		
TOTAL			1	1	0	0		1			
TOTAL FILIERE SPORTIVE			1	1	0	0		1			
FILIERE SOCIALE											
EDUCATEUR JEUNES ENFANTS CLASSE EXCEPTIONNELLE	RESPONSABLE RELAIS PETITE ENFANCE	A	1	1	0	0	27/06/2022	0.8	01/09/2005		
TOTAL			1	1	0	0		0.8			
	ATSEM	C	1	1	0	0		1.00	01/02/2009		

ATSEM PRINC. 1ERE CLASSE	ATSEM	C	1	1	0	0	11/06/2014	1.00	10/09/1984		
	ATSEM	C	1	1	0	0	13/06/2024	1.00	27/06/2019	TP 90% SUR AUTORISATION	
	ATSEM	C	1	1	0	0	21/09/2017	1.00	01/07/2003		
TOTAL			4	4	0	0		4.00			
ATSEM PRINC. 2EME CLASSE	ATSEM	C	1	0	0	1	20/09/2007	1		TC	
	ATSEM	C	1	1	0	0	12/04/2012	1	01/09/2015		
	ATSEM	C	1	1	0	0	27/06/2022	1.00	07/01/2004		
	ATSEM	C	1	1	0	0	25/09/2020	1.00	04/01/2021		
TOTAL			4	3	0	1		4.00			
TOTAL FILIERE SOCIALE			9	8	0	1		8.00			
FILIERE POLICE											
BRIGADIER-CHEF PRINCIPAL	POLICIER MUNICIPAL	C	1	1	0	0	16/06/2011	1	01/09/2008		
TOTAL			1	1	0	0		1			
TOTAL FILIERE POLICE			1	1	0	0		1			
FILIERE CULTURELLE											
ASSISTANT DE CONSERVATION PRINC 1ERE CLASSE	RESPONSABLE BIBLIOTHEQUE	B	1	1	0	0	27/06/2022	0.80	02/01/2020		
TOTAL			1	1	0	0		0.8			
ASSISTANT DE CONSERVATION	AGENT DE BIBLIOTHEQUE	B	1	1	0	0		0.50	01/07/2009		
TOTAL			1	1	0	0		0.50			
TOTAL FILIERE CULTURELLE			2	2	0	0		1.30			
TOTAL EMPLOIS PERMANENTS			81	67	1	1		65.50			

TABLEAU DES EFFECTIFS NON-PERMANENTS											
GRADE	FONCTION	CAT.	POSTES CREES	POSTES POURVUS		POSTES NON POURVUS	DATE DELIB.	ETP	DATE D'ENTREE	CGFP	COMMENTAIRE
				TITULAIRE	CONTRACTUEL						
FILIERE ADMINISTRATIVE											
AD3. ADMINISTRATIF		C	1	0	0	1	23/01/2024	0.00		L332-23 1*	ATA
		C	1	0	0	1	23/01/2024	0.00		L332-23 1*	ATA
		C	1	0	0	1	23/01/2024	0		L332-23 1*	ATA TC
		C	1	0	0	1	23/01/2024	1		L332-23 1*	ATA
		C	1	0	0	1	23/01/2024	0		L332-23 1*	ATA
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE			5	0	0	5		1.00			
FILIERE TECHNIQUE											
AD3. TECHNIQUE	ACCUEIL PERISCOLAIRE	C	1	0	1	0	23/01/2024	0.86	06/09/2024	L332-23 1*	ATA
	ACCUEIL PERISCOLAIRE	C	1	0	1	0	23/01/2024	0.57	01/09/2024	L332-23 2*	ASA
	ACCUEIL PERISCOLAIRE	C	1	0	1	0	23/01/2024	0.51	01/09/2024	L332-23 2*	ASA
	ACCUEIL PERISCOLAIRE	C	1	0	1	0	23/01/2024	0.86	01/09/2024	L332-23 2*	ASA
	ACCUEIL PERISCOLAIRE	C	1	0	1	0	23/01/2024	0.80	01/09/2024	L332-23 2*	ASA
	ACCUEIL PERISCOLAIRE	C	1	0	1	0	23/01/2024	0.44	01/09/2024	L332-23 1*	ATA
	ACCUEIL PERISCOLAIRE	C	1	0	1	0	23/01/2024	0.77	01/09/2024	L332-23 2*	ASA
	ACCUEIL PERISCOLAIRE	C	1	0	1	0	23/01/2024	0.46	01/09/2024	L332-23 2*	ASA
	ACCUEIL PERISCOLAIRE	C	1	0	1	0	23/01/2024	0.69	01/09/2024	L332-23 2*	ASA
	ACCUEIL PERISCOLAIRE	C	1	0	1	0	23/01/2024	0.83	01/09/2024	L332-23 1*	ATA
	ACCUEIL PERISCOLAIRE	C	1	0	1	0	23/01/2024	0.51	01/09/2024	L332-23 2*	ASA
	ACCUEIL PERISCOLAIRE	C	1	0	1	0	23/01/2024	0.71	01/09/2024	L332-23 1*	ATA
	ACCUEIL PERISCOLAIRE	C	1	0	1	0	23/01/2024	0.34	09/09/2024	L332-23 2*	ASA
	AGENT DE RESTAURATION	C	1	0	1	0	23/01/2024	0.49	01/09/2024	L332-23 2*	ASA
	ACCUEIL PERISCOLAIRE	C	1	0	1	0	23/01/2024	0.59	01/09/2024	L332-23 2*	ASA
	AGENT D'ENTRETIEN	C	1	0	1	0	23/01/2024	0.66	01/09/2024	L332-23 2*	ASA
	AGENT D'ENTRETIEN	C	1	0	1	0	23/01/2024	0.80	01/09/2024	L332-23 2*	ASA
	ACCUEIL PERISCOLAIRE	C	1	0	1	0	23/01/2024	0.71	01/09/2024	L332-23 1*	ATA
	AGENT TECHNIQUE	C	1	0	1	0		1.00	14/10/2024	L332-23 1*	ATA
	ACCUEIL PERISCOLAIRE	C	1	0	1	0	23/01/2024	0.08	01/09/2024	L332-23 2*	ASA
	AGENT TECHNIQUE	C	1	0	1	0		1.00	11/12/2024	L332-23 1*	ATA
	AGENT DE RESTAURATION	C	1	0	1	0		1.00	15/03/2025	L332-23 1*	ATA
TOTAL FILIERE TECHNIQUE			20	0	22	0		12.68			
CONTRATS SPECIFIQUES											
APPRENTIS	ANIMATION		1	0	0	1	30/06/2022	0			DROIT PRIVE
TOTAL			1	0	0	1		0			
AGENTS RECENSEURS	AGENTS RECENSEURS		1	0	0	1	10/10/2023	0			
	AGENTS RECENSEURS		1	0	0	1	10/10/2023	0			
	AGENTS RECENSEURS		1	0	0	1	10/10/2023	0			
	AGENTS RECENSEURS		1	0	0	1	10/10/2023	0			
	AGENTS RECENSEURS		1	0	0	1	10/10/2023	0			
	AGENTS RECENSEURS		1	0	0	1	10/10/2023	0			
	AGENTS RECENSEURS		1	0	0	1	10/10/2023	0			
	AGENTS RECENSEURS		1	0	0	1	10/10/2023	0			
	AGENTS RECENSEURS		1	0	0	1	10/10/2023	0			
	AGENTS RECENSEURS		1	0	0	1	10/10/2023	0			
TOTAL			11	0	0	11		0			
TOTAL CONTRATS SPECIFIQUES			12	0	0	12		0			
TOTAL EFFECTIFS EMPLOIS NON-PERMANENTS			36	0	22	17		13.68			

EFFECTIF TOTAL	ETP
90	79.26

Légende:

- Postes non pourvus
- Postes à ouvrir
- Postes à fermer
- Modifications à apporter



Ville de Migné-Auxances
86440
Département de la Vienne

Séance du
7 avril 2025

A 20h30 salle du Conseil municipal
Sous la présidence de Madame Florence JARDIN, Maire

Convocation du 25/03/2025

Objet : Subvention 2025 au centre socioculturel la Comberie

20250407_DV_13

Rapporteur : Florence JARDIN

Quorum : 15

Nomenclature Préfecture :
7.5.3

Présents : 24

- AYRAULT Marie-Christine
- BLOT Jean-Denys
- BOUTIN Marc
- CAÏLA Jean-Luc
- CHEBROUX Jeannie
- CHOUMIL Michel
- COUDERC Isabelle
- FRAPPIER Etienne
- GAUD Dominique
- JARDIN Florence
- JUIN Daniel
- LÉONARD Sébastien
- LHERAHOUX Michel
- MAINARD Philippe
- MANOIR Laurence
- MAZIERE Jean-Marc
- MOINE Éric
- MORGAT Aurélien
- NOSSENT Agnès
- PEDRON Véronique
- POHU Valérie
- POPINEAU Marie-Rose
- RIVIERE Fabien
- SANCHEZ Philippe

Pouvoirs : 4

- BIANCIOTTO Janine à Dominique GAUD
- FAGE Manuela à CAÏLA Jean-Luc
- GHARBI Linda à MANOIR Laurence
- FORTAIN Sylvie à MOINE Éric

Absent: 0

Secrétaire de séance :
MANOIR Laurence

Affiché le :
10 avril 2025

Mis en ligne le :
10 avril 2025

Les relations financières et techniques avec le centre socioculturel (CSC) la Comberie sont régies par une convention partenariale d'objectifs et de moyens signée en 2022, pour la période 2021-2024. Celle-ci est en cours d'actualisation, en vue de son renouvellement pour une nouvelle période de 4 ans.

Pour mémoire, il est désormais prévu le versement d'une subvention forfaitaire annuelle de fonctionnement complétée par une participation variable de soutien à l'ALM (Accueil de loisirs maternel) et à l'ALSH (Accueil de loisirs sans hébergement).

Si la participation de soutien à l'ALM et à l'ALSH fluctue annuellement en fonction de la fréquentation réelle de ces accueils par les enfants, la subvention de fonctionnement était, jusqu'en 2023, demeurée identique, s'élevant à 246.000 € chaque année.

A l'occasion de l'adoption du budget primitif pour 2024, le Conseil municipal avait décidé de renforcer son soutien financier en majorant cette subvention de 10 000 € pour permettre à l'association de faire face à l'augmentation de ses dépenses courantes ainsi qu'aux incidences financières de l'entrée en vigueur du dernier avenant à la Convention collective nationale des acteurs du lien social et familial, qui a introduit une revalorisation de la grille de rémunérations des salariés.

Au regard de ces éléments et après concertation avec la structure, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de reconduire la subvention forfaitaire allouée en 2024 soit 256.000 €,
- de maintenir au niveau actuel le montant des subventions variables de soutien à l'ALM (Accueil de loisirs maternel) et à l'ALSH (Accueil de loisirs sans hébergement) respectivement fixé à 3,20 € / journée / enfant et 2 € / journée / enfant,
- d'autoriser Madame la Maire à signer tout document à intervenir.

La secrétaire de séance
Laurence MANOIR

La Maire
Florence JARDIN



Ville de Migné-Auxances
86440
Département de la Vienne

Séance du
7 avril 2025

A 20h30 salle du Conseil municipal
Sous la présidence de Madame Florence JARDIN, Maire

Convocation du 25/03/2025

Objet : Subvention de soutien à l'EHPAD

20250407_DV_14

Rapporteur : Florence JARDIN

Quorum : 15

Nomenclature Préfecture :
7.5.2

Présents : 24

- AYRAULT Marie-Christine
- BLOT Jean-Denys
- BOUTIN Marc
- CAÏLA Jean-Luc
- CHEBROUX Jeannie
- CHOUMIL Michel
- COUDERC Isabelle
- FRAPPIER Etienne
- GAUD Dominique
- JARDIN Florence
- JUIN Daniel
- LÉONARD Sébastien
- LHERAHOUX Michel
- MAINARD Philippe
- MANOIR Laurence
- MAZIERE Jean-Marc
- MOINE Éric
- MORGAT Aurélien
- NOSSENT Agnès
- PEDRON Véronique
- POHU Valérie
- POPINEAU Marie-Rose
- RIVIERE Fabien
- SANCHEZ Philippe

Pouvoirs : 4

- BIANCIOTTO Janine à Dominique GAUD
- FAGE Manuela à CAÏLA Jean-Luc
- GHARBI Linda à MANOIR Laurence
- FORTAIN Sylvie à MOINE Éric

Absent: 0

Secrétaire de séance :
MANOIR Laurence

Affiché le :
10 avril 2025

Mis en ligne le :
10 avril 2025

Comme la majorité des Etablissements d'Hébergement des Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), qu'ils soient publics ou privés, l'EHPAD des Fougères de Migné-Auxances est en proie à de sérieuses difficultés financières. Outre les charges en constante croissance (effets de l'inflation, hausses des prix de l'énergie et des produits alimentaires, augmentation des charges de personnel sous l'impact de la hausse du SMIC), les établissements constatent une stagnation de leurs ressources.

Il est à rappeler ici que les recettes des EHPAD sont de trois ordres, et que ce sont les composantes « soins » et « dépendance », relevant respectivement de l'Etat et du Conseil départemental, qui sont déficitaires, à la différence de la partie « hôtellerie », de compétence communale.

Afin de résorber ces difficultés, plusieurs actions ont été déployées par la direction de l'EHPAD et la commune, notamment au travers de la mise en œuvre de la convention de mutualisation, mais également grâce à des efforts de restructuration des services et de maîtrise des dépenses engagés par la direction et les équipes.

Notre établissement a par ailleurs reçu de l'Agence Régionale de Santé (ARS), en 2023 et 2024, des concours financiers exceptionnels pour pallier une partie de ses difficultés financières.

Il faut ici souligner que les services de l'ARS, dans le cadre de la commission départementale de suivi des établissements sanitaires et sociaux en difficulté, sont particulièrement attentifs aux démarches d'optimisation interne engagées par les structures accompagnées mais également aux éventuels soutiens et concours financiers apportés par les collectivités locales.

Aussi, et afin de démontrer la mobilisation de la commune pour préserver les principes de solidarité et d'accès au plus grand nombre qui président au fonctionnement de l'EHPAD, il pourrait être décidé, à l'occasion de l'adoption du budget primitif pour 2025, d'allouer une subvention de soutien à l'établissement.

Le montant de cette subvention municipale serait certes symbolique au regard des sommes en jeu mais celle-ci aurait une importance politique forte aux yeux des partenaires financiers de la structure.

Cette aide n'aurait au surplus pas vocation à être allouée chaque année.

Il est par conséquent proposé au Conseil municipal de décider d'attribuer une aide de 20.000 € à l'EHPAD pour contribuer à l'amélioration de sa situation financière.

Cette subvention n'aurait qu'un effet limité sur le budget communal, dans la mesure où la subvention annuellement versée au CCAS (18 000 €) sera

réduite à 5 000 € pour l'exercice 2025, les excédents de fonctionnement capitalisés par le CCAS ne justifiant pas l'allocation d'une subvention annuelle à son niveau nominal.

La dépense sera imputée à l'article 657365 - ESSMS - du budget 2025.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de :

- d'attribuer une subvention d'un montant de 20.000 € à l'EHPAD des Fougères de Migné-Auxances,
- d'autoriser Madame la Maire à signer tout document à intervenir.

La secrétaire de séance
Laurence MANOIR



La Maire
Florence JARDIN



Conseil municipal du 7 avril 2025
Annexe à la question n°14

Florence JARDIN : ce n'est pas traditionnel dans cette assemblée que nous abondions financièrement le budget de l'EHPAD, puisque le CCAS est autonome, même si c'est une émanation de la collectivité. Je profite de ce conseil pour saluer la directrice, Madame TAIFOUR et l'ensemble des équipes, leur engagement ; elles ont vraiment travaillé pour déployer plusieurs actions.

Jean-Marc MAZIERE : bonsoir à toutes et tous. Agnès nous avait présenté, j'avais posé une question sur la situation financière de notre EHPAD... mais si la situation devait continuer à se détériorer, quelles pourraient être les pistes d'intervention de la commune par exemple ?

Florence JARDIN : pour le moment, toutes les mesures entamées vont dans le bon sens. On n'est pas encore revenu à l'équilibre. Le Département s'est engagé à augmenter sur 3 ans je crois – Agnès précisera – les prestations. Là aussi ça va dans le bon sens. On a resollicité l'ARS, je le disais... Les plannings vont changer, on va économiser des postes, notamment de remplacement. On ne fait plus appel au Centre de Gestion pour les remplacements parce qu'il y a des frais de gestion donc maintenant on a un volant de personnes à qui ont fait appel en direct et il y a un travail qui est mené aujourd'hui sur le bâtiment. Je laisse Agnès compléter.

Agnès NOSSENT : au niveau RH ; il y a eu un très gros boulot et des personnes qui étaient en arrêt maladie longue durée et qui finalement quittent l'établissement, ça soulagera donc financièrement. Après, il y a une restructuration au niveau hôtellerie où il y a une re globalisation du travail avec les aides-soignants, ce qui permet de ne pas reprendre 2 personnes en hôtellerie, plus le poste de M TROMPETTE qui n'a pas été remplacé... Au niveau RH il y a un très très gros effort de restructuration des services, en essayant effectivement, et en réussissant, pour les premières évaluations, de maintenir la qualité d'accueil des résidents et une qualité de travail correcte pour les salariés. D'un autre côté, il y a eu aussi un très gros effort au niveau administratif puisque les deux personnes qui sont à l'administratif – à l'accueil et au secrétariat – ont repris la gestion qui était confiée au CDG auparavant. Elles s'occupent désormais des bulletins de salaire et des plannings de remplacement. Elles prennent tout en charge, elles s'y sont très bien mises et ça fonctionne. Ça fait une très grosse économie pour l'établissement. Et puis, effectivement, un CCAS n'a pas vocation d'avoir du bâti. En plus, on n'a pas les moyens humains d'avoir un suivi de ce bâtiment. Ce qui serait envisagé, c'est que le bâti soit repris par un bailleur social qu'on puisse nous avoir un loyer qui soit du fonctionnement et qui soit plus acceptable dans nos plans de financement par rapport aux financeurs que sont le Département et l'ARS. Le troisième financeur, ce sont les résidents qui payent leur place.



Ville de Migné-Auxances
86440
Département de la Vienne

Séance du
7 avril 2025

A 20h30 salle du Conseil municipal
Sous la présidence de Madame Florence JARDIN, Maire
PROJET DE DELIBERATION

Convocation du 25/03/2025

Objet : Adoption du Compte de gestion

20250407_DV_15

Rapporteur : Etienne FRAPPIER

Quorum : 15

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et doit être voté préalablement au compte administratif ;

Nomenclature Préfecture :
7.1.1

Présents : 24

- AYRAULT Marie-Christine
- BLOT Jean-Denys
- BOUTIN Marc
- CAÏLA Jean-Luc
- CHEBROUX Jeannie
- CHOUMIL Michel
- COUDERC Isabelle
- FRAPPIER Etienne
- GAUD Dominique
- JARDIN Florence
- JUIN Daniel
- LEONARD Sébastien
- LHERAHOUS Michel
- MAINARD Philippe
- MANOIR Laurence
- MAZIERE Jean-Marc
- MOINE Éric
- MORGAT Aurélien
- NOSSENT Agnès
- PEDRON Véronique
- POHU Valérie
- POPINEAU Marie-Rose
- RIVIERE Fabien
- SANCHEZ Philippe

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier municipal, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le trésorier municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections du budget général,

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Pouvoirs : 4

- BIANCIOTTO Janine à Dominique GAUD
- FAGE Manuela à CAÏLA Jean-Luc
- GHARBI Linda à MANOIR Laurence
- FORTAIN Sylvie à MOINE Éric

Absent: 0

Secrétaire de séance :
MANOIR Laurence

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- de dire que le compte de gestion du budget général 2024 dressé par le trésorier municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de la part du Conseil municipal,
- d'autoriser Madame la Maire à signer tout document à intervenir.

Affiché le :
10 avril 2025

Mis en ligne le :
10 avril 2025

La secrétaire de séance
Laurence MANOIR

La Maire
Florence JARDIN

Conseil municipal du 7 avril 2025
Préambule à la question n°16

[départ de la salle de Florence JARDIN]

Etienne FRAPPIER diffuse et commente le diaporama joint



Ville de Migné-Auxances
86440
Département de la Vienne

Séance du
7 avril 2025

A 20h30 salle du Conseil municipal
Sous la présidence de Monsieur Etienne FRAPPIER, adjoint

Convocation du 25/03/2025

Objet : Compte administratif 2024

N°20250407_DV_16

Rapporteur : Etienne FRAPPIER

Nomenclature Préfecture :
7.1.1.

Quorum : 15

Nomenclature Préfecture :
7.5.2

Présents : 23

- AYRAULT Marie-Christine
- BLOT Jean-Denys
- BOUTIN Marc
- CAÏLA Jean-Luc
- CHEBROUX Jeannie
- CHOUMIL Michel
- COUDERC Isabelle
- FRAPPIER Etienne
- GAUD Dominique
- JUIN Daniel
- LEONARD Sébastien
- LHERAHOUX Michel
- MAINARD Philippe
- MANOIR Laurence
- MAZIERE Jean-Marc
- MOINE Éric
- MORGAT Aurélien
- NOSSENT Agnès
- PEDRON Véronique
- POHU Valérie
- POPINEAU Marie-Rose
- RIVIERE Fabien
- SANCHEZ Philippe

Pouvoirs : 4

- BIANCIOTTO Janine à Dominique GAUD
- FAGE Manuela à CAÏLA Jean-Luc
- GHARBI Linda à MANOIR Laurence
- FORTAIN Sylvie à MOINE Éric

Absent: 0

Secrétaire de séance :
MANOIR Laurence

Affiché le :
10 avril 2025

Mis en ligne le :
10 avril 2025

Vu les articles L.1612-12 et suivants, L.2121-14 et L.2121-31, R.2342-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte administratif 2024 dressé par Madame Florence JARDIN, Maire,

Monsieur Etienne FRAPPIER, présente les résultats inhérents à l'exécution du budget primitif 2024 et des décisions modificatives de l'exercice écoulé.

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	1 970 160,42€	6 173 491,95€
Recettes	2 066 607,32€	6 318 378,99€
Résultat de l'exercice	+ 96 446,90€	+ 144 887,04€
Déficit reporté		
Excédent reporté	197 828,86€	+ 335 995,38€
Résultat de clôture	294 275,76€	+ 480 882,42€

Restes à réaliser (section d'investissement)

- Dépenses : - 706 810,51 €

- Recettes : + 274 608,57 €

Solde : - 432 201,94 €

Excédent de l'exercice 2024 : 294 275,76€ + 480 882,42€ = + 775 158,18 €

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'adopter le compte administratif 2024 tel qu'il est évoqué ci-dessus,

- d'autoriser Madame la Maire à signer tout document à intervenir.

La secrétaire de séance
Laurence MANOIR

La Maire
Florence JARDIN

COMMUNE DE
MIGNE-AUXANCES

COMMISSION DES FINANCES DU 18 MARS 2025
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2025
COMPTE ADMINISTRATIF 2024

COMPOSITION DU DOSSIER

<u>Page 1</u>	Vue d'ensemble des dépenses de fonctionnement	(par chapitre)	2024
<u>Page 2 à 4</u>	Détails des dépenses de fonctionnement	(par chapitre)	2024
<u>Page 5</u>	Vue d'ensemble des recettes de fonctionnement	(par chapitre)	2024
<u>Page 6 à 7</u>	Détails des recettes de fonctionnement	(par chapitre)	2024
<u>Page 8</u>	Vue d'ensemble des dépenses d'investissement	(par chapitre)	2024
<u>Page 9 à 14</u>	Détail des dépenses d'investissement	(par chapitre)	2024
page 9	* Par chapitre		
page 11	* Par opération		
<u>Page 15 à 20</u>	RAR dépenses		2024
page 15	* Par article		
page 18	* Par opération		
<u>Page 21</u>	Vue d'ensemble des recettes d'investissement		2024
<u>Page 22 à 27</u>	Détails des recettes d'investissement		2024
page 22	* Par chapitre		
page 25	* Par opération		
<u>Page 28 à 29</u>	RAR recettes		2024
page 28	* Par article		
page 29	* Par opération		
<u>Page 30 à 33</u>	Dettes au 31 décembre		2024

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 AVRIL 2025

COMPTE ADMINISTRATIF 2024

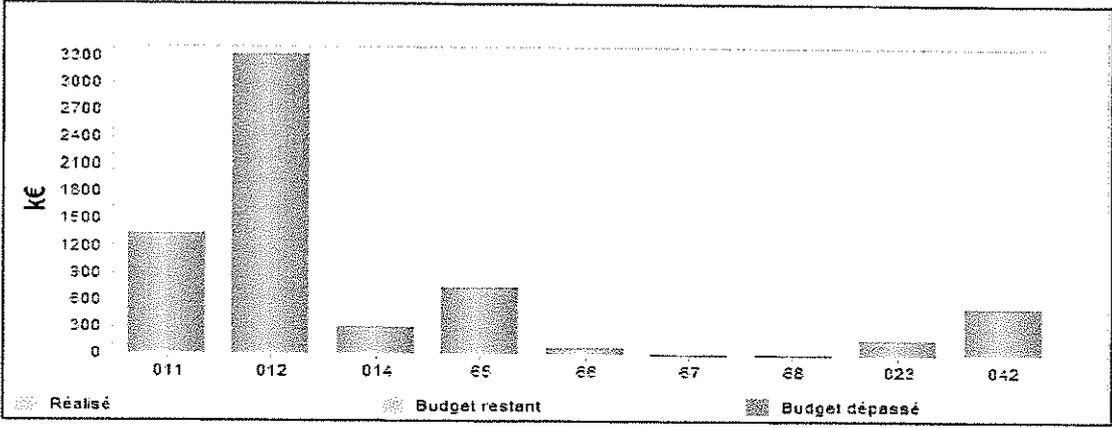
AR Prefecture

086-218601581-20250407-20250407_DV_16-DE
Recu le 10/04/2025
Publié le 10/04/2025

AR Prefecture

086-218601581-20250407-20250407_DV_16-DE
Recu le 10/04/2025
Publié le 10/04/2025

Vue d'ensemble par chapitre du fonctionnement-Dépenses - Mairie de Migné-Auxances - 2024



Dépenses de fonctionnement				
Chapitre	Désignation	Budget	Real.+Eng.+Encours	% Réalisation
011	Charges à caractère général	1 335 300.00	1 233 680.94	92.39%
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 330 000.00	3 314 081.52	99.52%
014	Atténuations de produits	294 000.00	292 706.00	99.56%
65	Autres charges de gestion courante	751 400.00	732 978.76	97.55%
66	Charges financières	78 831.84	75 774.56	96.12%
67	Charges spécifiques	5 000.00	566.04	11.32%
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et	7 400.00	0.00	0.00%
023	Virement à la section d'investissement	170 406.16	0.00	0.00%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	524 350.00	523 704.13	99.88%
	TOTAL DEPENSES	6 496 688.00	6 173 491.95	95.03%

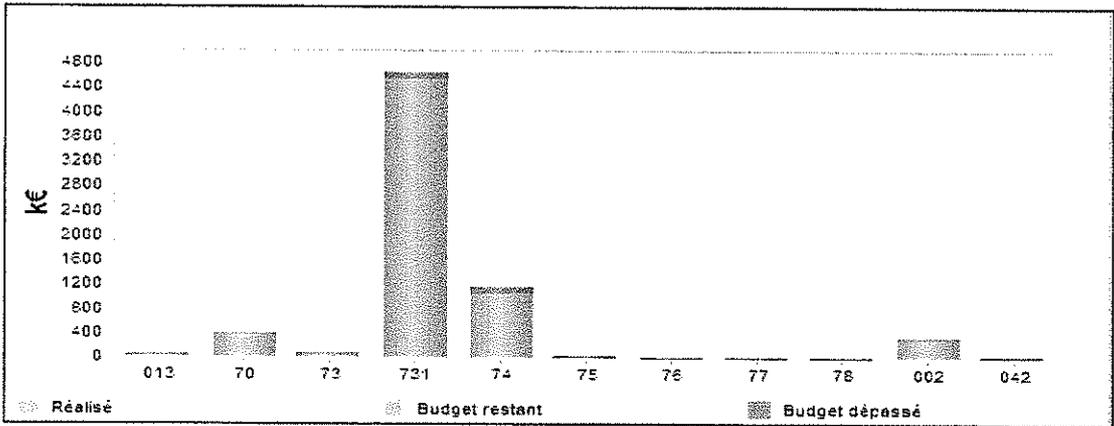
Compte administratif 2024
Dépenses de fonctionnement

Code	Libellé	Total budget 2024	CA 2024	CA 2023	Différence CA 2024/CA 2023
011	Charges à caractère général	1 335 300.00	1 233 680.94	1 285 079.53	-51 398.59
5042	Achats prest.de serv./autres que terrains & amé.	20 000.00	12 238.42	27 160.66	-14 922.24
60611	Feur et assainissement	23 000.00	18 409.62	19 804.36	-1 474.74
60612	Energie - Electricité	242 000.00	227 631.94	231 762.90	-4 130.96
60621	Combustibles	100.00	0.00	0.00	0.00
60622	Carburants	25 000.00	25 420.53	26 062.11	-641.58
60623	Alimentation	130 000.00	133 504.87	177 344.91	-44 839.04
60624	Produits de traitement	3 000.00	1 811.48	1 781.38	1 643.10
60628	Autres fournitures non stockées	3 000.00	1 194.37	1 056.76	1 381.11
60631	Fournitures d'entretien	26 000.00	32 928.08	28 094.33	4 833.75
60632	Fournitures de petit équipement	55 000.00	64 444.87	59 069.08	11 911.79
60636	Fournitures de voiture	4 500.00	0.00	4 194.29	-4 194.29
60637	Habillement et vêtements de travail	16 000.00	8 737.07	6 082.37	2 654.70
6064	Fournitures administratives	10 000.00	8 931.26	7 984.54	946.72
6065	Livres,disques,cassettes(bibliothèque médiathèque)	1 400.00	949.10	1 514.29	-565.19
6068	Autres matières et fournitures	27 000.00	28 185.13	30 517.47	-2 332.34
611	Contrats de prestations de services	35 000.00	22 475.92	68 071.25	-46 595.33
6135	Locaux mobiliers	0.00	0.00	32 054.09	-32 054.09
61351	Matériel roulant	3 300.00	7 790.76	0.00	7 790.76
61358	Autres	62 000.00	51 964.46	0.00	51 964.46
61521	Terrains	20 000.00	7 510.24	17 893.32	-10 373.18
61522	Bâtements publics	48 000.00	26 967.91	43 845.33	-16 877.42
61523	Voies	3 000.00	10 698.35	23 064.30	-12 365.95
615232	Réseaux	2 000.00	0.00	431.71	-431.71
61551	Matériel roulant	8 000.00	11 614.60	6 516.02	5 098.58
61558	Autres biens mobiliers	10 000.00	8 901.92	8 248.85	53.07
6156	Maintenance	125 000.00	120 177.26	120 601.86	-424.60
6161	Multirisques	3 000.00	9 006.00	0.00	9 006.00
6162	Etudes et recherches	8 000.00	3 681.65	9 909.65	-6 228.00
6182	Documentation générale et technique	24 000.00	15 342.16	17 669.04	-2 326.88
6188	Autres frais divers	2 500.00	1 074.19	1 140.24	-66.05
6226	Honoraires	0.00	0.00	44 180.82	-44 180.82
62268	Frais honoraires, conseils...	25 000.00	17 849.59	0.00	17 849.59
6228	Frais dactes et de contentieux	4 000.00	370.56	0.00	370.56
6231	Amortissements et insertions	1 500.00	185.00	4 188.32	-4 003.32
6232	Fêtes et cérémonies	25 000.00	24 938.56	15 980.20	8 958.36
6234	Réceptions	18 000.00	12 894.21	0.00	12 894.21
6236	Colloques et Imprimés	28 000.00	23 220.88	655.20	22 565.68
6237	Publications	0.00	0.00	23 538.05	-23 538.05
6238	Divers	5 300.00	4 464.00	4 224.00	240.00
6241	Transports de biens	100.00	0.00	0.00	0.00
6247	Transports collectifs du personnel	30 000.00	30 568.30	31 659.00	-990.50
6248	Divers	500.00	0.00	0.00	0.00
6251	Voitures, déplacements et missions	3 500.00	3 546.20	2 588.92	977.28
6257	Réceptions	0.00	0.00	19 739.07	-19 739.07
6261	Frais de télécommunication	12 000.00	10 088.18	9 311.70	776.48
6262	Frais de télécommunication	27 000.00	30 858.45	26 861.31	3 997.14
6281	Services bancaires et assimilés	1 600.00	2 142.85	1 050.47	1 092.38
6282	Concours divers (Café, salons...)	7 000.00	6 450.46	0.00	6 450.46
6283	Frais de nettoyage des locaux	10 000.00	9 372.05	12 795.88	-3 473.83
62876	Au GEP de rattachement	1 000.00	1 186.82	1 281.12	-116.30
62878	Au GEP de rattachement	1 000.00	0.00	0.00	0.00

AR Prefecture
086-219601581-20250407-20250407_DV_16-DB
Recu le 10/04/2025
Publié le 10/04/2025

086-219601581-20250407-20250407_DV_16-DB
Recu le 10/04/2025
Publié le 10/04/2025

Vue d'ensemble par chapitre du fonctionnement-Recettes - Mairie de Migné-Auxances - 2024



recettes de fonctionnement				
Chapitre	Désignation	Budget	Real.+Eng.+Encours	% Réalisation
013	Atténuations de charges	45 000.00	20 932.87	46.52%
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	397 365.00	390 539.02	98.28%
73	Impôts et taxes	70 768.00	74 259.00	104.93%
731	Impositions directes	4 546 915.00	4 642 217.14	102.10%
74	Dotations et participations	1 061 732.00	1 151 628.16	108.47%
75	Autres produits de gestion courante	8 000.00	12 954.13	161.93%
76	Produits financiers	100.00	199.68	199.68%
77	Produits spécifiques	1 881.00	2 646.70	140.71%
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et prov	5 400.00	0.00	0.00%
002	Excédent de fonctionnement reporté	335 995.38	335 995.38	100.00%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	23 531.62	23 002.29	97.75%
	TOTAL RECETTES	6 496 688.00	6 654 374.37	102.43%

Compte administratif 2024
Recettes de fonctionnement

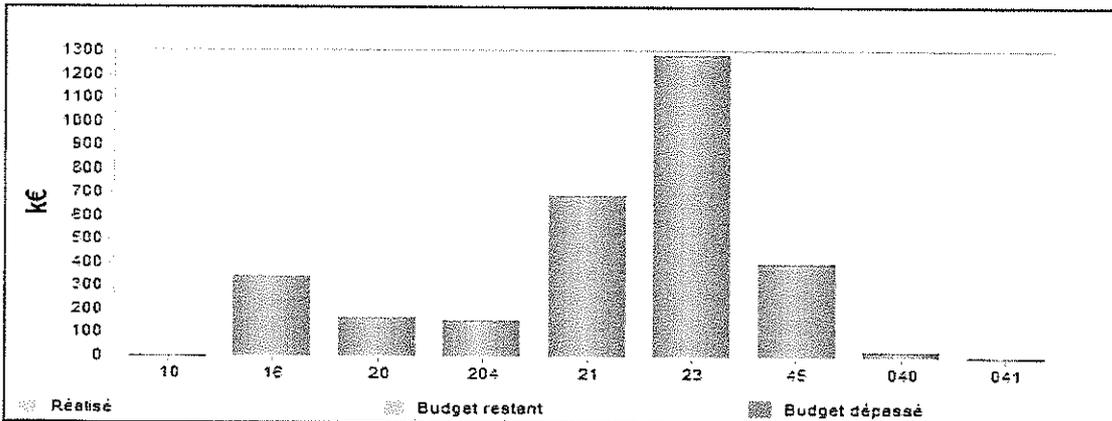
Code	Libellé	Total budget 2024	CA 2024	CA 2023	Différence CA 2024/CA 2023
013	Atténuations de charges	45 000.00	20 932.87	45 368.42	-24 435.55
5419	Remboursements sur rémunérations du personnel	30 000.00	4 044.54	29 633.64	-25 589.10
6479	Remb. sur charges Sécurité Sociale et Perte/Prevue	15 000.00	16 888.33	15 667.28	1 220.55
70	Produits sur autres charges sociales	0.00	0.00	67.00	-67.00
7018	Produits des services, domaine et ventes diverses	397 365.00	390 539.02	392 329.37	-1 790.35
7018	Autres ventes de produits finis (produit net)	7 000.00	7 219.37	7 955.78	-746.41
70312	Receivers fonéraires	0.00	9 308.00	5 862.00	3 446.00
70321	Droits stationnement/location sur la voie publique	0.00	2 215.00	0.00	1 917.00
70328	Redevance d'occupation du domaine public	4 500.00	0.00	4 426.48	-4 426.48
7034	Autres droits de stationnement et de location	8.00	6.57	6.57	0.00
704	Pénalités de prescription/budgetaire	0.00	1 873.97	0.00	1 873.97
7062	Redevances & droits des serv. à caractère culturel	3 000.00	3 165.00	3 045.00	120.00
7067	Redev & droits des serv. pour scolaire/enseignement	360 000.00	345 364.21	351 846.80	-6 482.59
70848	aux autres organismes	897.00	2 160.02	0.00	2 160.02
70873	Par les C.C.A.S./C.I.A.S	11 000.00	12 984.28	12 929.46	54.72
73	Impôts et taxes	70 768.00	74 259.00	4 605 284.95	-4 332 525.95
73111	Impôts directs locaux	0.00	0.00	3 832 486.00	-3 832 486.00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0.00	0.00	2 761.00	-2 761.00
73221	Fonds de préfiguration ressources comm. départementales	6 500.00	6 760.00	6 565.00	195.00
73222	Fonds de préfiguration des res. com. et Intercom	4 268.00	4 268.00	4 268.00	0.00
7336	Droits de place	0.00	0.00	59 788.00	-59 788.00
7368	Taxe locale sur la consommation finale d'électricité	0.00	1 471.52	1 471.52	0.00
7381	Taxe ardt. aux droits de mot. ou taxe pub. foncière	0.00	0.00	108 883.40	-108 883.40
7388	Autres taxes diverses	0.00	202 392.76	202 392.76	0.00
74	Impositions directes	4 546 915.00	4 642 217.14	0.00	4 642 217.14
7411	Impôts directs locaux	4 085 615.00	4 123 899.00	0.00	4 123 899.00
74111	Autres contributions directes	0.00	14 159.00	0.00	14 159.00
74123	Taxe comm. addit. droits mutation taxe pub. fonc.	180 000.00	255 660.00	0.00	255 660.00
74141	Taxe sur la consommation finale d'électricité	190 000.00	158 870.00	0.00	158 870.00
74154	Droits de place	1 300.00	1 632.24	0.00	1 632.24
74174	Taxe locale sur la publicité extérieure	90 000.00	87 996.90	0.00	87 996.90
741	Dotations, subventions et participations	1 061 732.00	1 151 628.16	1 060 918.50	90 714.66
7411	Dotation forfaitaire	0.00	0.00	482 489.00	-482 489.00
74111	Dotation forfaitaire des communes	482 000.00	481 422.00	0.00	481 422.00
74121	Dotation nationale de préfiguration (DNP) des communes	105 000.00	124 933.00	0.00	124 933.00
74127	Dotation nationale de préfiguration (DNP) des communs	33 000.00	31 817.00	0.00	31 817.00
742	Dotation de solidarité rurale	0.00	0.00	110 947.00	-110 947.00
742	Dotations aux élus locaux	0.00	0.00	33 170.00	-33 170.00
744	FCTVA	0.00	163.00	0.00	163.00
74718	Autres	6 000.00	5 626.16	9 855.76	-3 229.60
7473	Départements	30 000.00	52 989.16	28 129.56	24 859.60
7478	Autres organismes	0.00	0.00	792.00	-792.00
747888	Autres	0.00	0.00	122 989.18	-122 989.18
7482	Compens. p. taxe ad. aux droits mul. taxe pub. fonc.	120 000.00	150 785.84	0.00	150 785.84
74833	Etat-Compens. au titre exondations taxes foncières	200.00	173.00	0.00	173.00
74834	Etat-Compens. au titre exonérations taxes foncières	273 923.00	273 923.00	0.00	273 923.00
748374	Biodiversité et aménagements ruraux	0.00	0.00	269 141.00	-269 141.00
7484	Dotation de rattachement	11 609.00	11 609.00	0.00	11 609.00

AR Prefecture
086-218601581-20250407-20250407_DV_16-DE
Recu le 10/04/2025
Publié le 10/04/2025

086-218601581-20250407-20250407_DV_16-DE
Recu le 10/04/2025
Publié le 10/04/2025

Code	Libellé	Total budget 2024	CA 2024	CA 2023	Différence CA 2024/CA 2023
75	Autres produits de gestion courante	8 000,00	12 964,18	12 643,42	511,31
752	Revenus des immeubles	6 000,00	11 967,59	11 755,09	207,50
757	Redevances versées par fermiers & concessionnaires	0,00	0,00	153,86	-153,86
75813	Redev. sur créances admises en non valeur	100,00	189,33	0,00	189,33
7584	Recouvr. sur créances admises en non valeur	400,00	1,00	0,00	1,00
7588	Autres produits divers de gestion courante	0,00	0,00	533,87	-533,87
75883	Excédents sur opérations de gestion	0,00	0,00	0,00	0,66
75888	Autres	1 500,00	800,75	0,00	800,75
76	Produits financiers	100,00	199,68	211,20	-11,52
761	Produits de participations	100,00	199,68	211,20	-11,52
764	Revenus des valeurs mobilières de placement	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 881,00	2 646,70	130 987,30	-128 340,60
771	Déficits et pénalités perçus	0,00	0,00	734,33	-734,33
7714	Recouvrement sur créances admises en non valeur	0,00	0,00	20,00	-20,00
7718	Autres produits exceptionnels sur op. de gestion	0,00	0,00	1 532,97	-1 532,97
773	Marchés annulés ou atteints de échéance quinquennale	1 881,00	474,70	0,00	474,70
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	2 172,00	128 020,00	-125 848,00
778	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	680,00	-680,00
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et prov.	5 400,00	0,00	5 352,29	-5 352,29
7817	Repr. sur prov pour dépréciation actifs circulants	5 400,00	0,00	5 352,29	-5 352,29
002	Excédent de fonctionnement reporté	335 995,38	335 995,38	320 851,83	15 143,55
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	23 531,62	23 002,29	74 272,96	-51 270,67
7761	Diff. sur réalisations (-) transferts en invest.	0,00	700,00	55 181,16	-54 481,16
777	Quote-part des subv. d'inv. transf. au gre de réul.	23 531,62	22 302,29	19 091,80	3 210,49
	TOTAL	6 496 648,00	6 654 374,37	6 449 514,64	204 859,73

Vue d'ensemble par chapitre d'investissement-Dépenses - Mairie de Migné-Auxances - 2024



Dépenses d'investissement				
Chapitre	Désignation	Budget	Real.+ Eng.+ Encours	% Réalisation
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 000,00	656,69	65,67%
16	Emprunts et dettes assimilés	339 410,00	339 406,91	100,00%
20	Immobilisations incorporelles	167 641,53	165 753,56	98,87%
204	Subventions d'équipement versées	153 249,00	153 245,00	100,00%
21	Immobilisations corporelles	687 334,28	652 238,71	94,89%
23	Immobilisations en cours	1 281 447,57	1 263 381,13	98,59%
45	Comptabilité distincte rattachée	400 000,00	78 086,64	19,52%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	23 531,62	23 002,29	97,75%
041	Opérations patrimoniales	1 200,00	1 200,00	100,00%
	TOTAL DEPENSES	3 054 814,00	2 676 970,93	87,63%

Mairie de Migné-Auxances
Exercice 2024

Situation Comptable

Chapitres ventilés par Articles
(Dépense - Section Investissement)

Chap	Articles	Désignation	Total Budget	Réalise	Solde	% Réal.	Eng. + E.C.	Solde Net	% Réal. Net
10		Dotations, fonds divers et réserves	1 000.00	656.69	343.31	65.67	0.00	343.31	65.67
10	10226	Taxe d'aménagement	1 000.00	656.69	343.31	65.67	0.00	343.31	65.67
16		Emprunts et dettes assimilés	339 410.00	339 406.91	3.09	100.00	0.00	3.09	100.00
		Emprunts en euros	339 410.00	339 406.91	3.09	100.00	0.00	3.09	100.00
20		Immobilisations incorporelles	167 641.53	74 051.77	93 589.76	44.17	91 701.79	1 887.97	98.87
2031		Frais d'études	165 513.48	72 459.13	93 054.35	43.78	91 526.59	1 527.76	99.08
2051		Concessions et droits similaires	2 128.05	1 592.64	535.41	74.84	175.20	360.21	83.07
204		Subventions d'équipement versées	153 249.00	153 245.00	4.00	100.00	0.00	4.00	100.00
2041582		Bâtiments et installations	34 447.00	34 447.00	0.00	100.00	0.00	0.00	100.00
20422		Bâtiments et installations	1 500.00	1 500.00	0.00	100.00	0.00	0.00	100.00
2046		Attributions de compensation d'investissement	117 302.00	117 298.00	4.00	100.00	0.00	4.00	100.00
21		Immobilisations corporelles	687 334.28	393 260.31	294 073.97	57.22	258 978.40	35 095.57	94.89
2111		Terrains nus	30 528.00	20 855.56	9 672.44	68.32	9 630.42	42.02	99.86
21312		Bâtiments scolaires	1 400.00	1 347.84	52.16	96.27	0.00	52.16	96.27
21314		Bâtiments culturels et sportifs	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
21316		Equipements du cimetière	6 600.00	0.00	6 600.00	0.00	3 390.00	3 210.00	51.36
21318		Autres bâtiments publics	34 291.76	34 291.76	0.00	100.00	0.00	0.00	100.00
21351		Bâtiments publics	49 100.00	36 953.96	12 146.04	75.26	5 002.09	7 143.95	85.45
2138		Autres constructions	500.00	379.00	121.00	75.80	0.00	121.00	75.80
2152		Installations de voirie	10 300.00	3 292.38	7 007.62	31.96	7 310.40	- 302.78	102.94

20

Chap	Articles	Désignation	Total Budget	Réalise	Solde	% Réal.	Eng. + E.C.	Solde Net	% Réal. Net
23		Réseaux d'adduction d'eau	1 500.00	0.00	1 500.00	0.00	0.00	1 500.00	0.00
23		Réseaux câblés	16 000.00	3 186.24	12 813.76	19.91	12 000.00	813.76	94.91
23		Réseaux d'électrification	109 501.60	107 901.60	1 600.00	98.54	1 574.68	25.32	99.98
23		Autre mat et outil d'incendie et de défense civile	3 467.34	828.41	2 638.93	23.89	2 199.81	439.12	87.34
23		Matériel roulant	150 748.48	0.00	150 748.48	0.00	140 880.00	9 868.48	93.45
23		Autre matériel et outillage de voirie	14 500.00	13 434.10	1 065.90	92.65	300.00	765.90	94.72
23		Autres install., matériel et outillage techniques	300.00	202.07	97.93	67.36	0.00	97.93	67.36
23		Install.générales,agencement & aménagements di	15 409.02	0.00	15 409.02	0.00	15 300.00	109.02	99.29
23		Matériel informatique scolaire	16 950.00	16 843.60	106.40	99.37	0.00	106.40	99.37
23		Autre matériel informatique	9 914.42	9 071.70	842.72	91.50	240.00	602.72	93.92
23		Matériel de bureau et mobilier scolaires	8 831.00	5 114.75	3 716.25	57.92	3 700.00	16.25	99.82
23		Autres matériels de bureau et mobiliers	51 633.90	37 340.51	14 293.39	72.32	8 000.00	6 293.39	87.81
2188		Autres immobilisations corporelles	155 858.76	102 216.83	53 641.93	65.58	49 451.00	4 190.93	97.31
23		Immobilisations en cours	1 281 447.57	930 350.81	351 096.76	72.60	333 030.32	18 066.44	98.59
2313		Constructions	1 199 447.57	915 839.74	283 607.83	76.36	280 649.49	2 958.34	99.75
2315		Installations, matériel et outillage techniques	82 000.00	14 511.07	67 488.93	17.70	52 380.83	15 108.10	81.58
45		Comptabilité distincte rattachée	400 000.00	54 986.64	345 013.36	13.75	23 100.00	321 913.36	19.52
4581220		Antenne CRR	400 000.00	54 986.64	345 013.36	13.75	23 100.00	321 913.36	19.52
040		Opérations d'ordre de transfert entre sections	23 531.62	23 002.29	529.33	97.75	0.00	529.33	97.75
13911		Etat et établissements nationaux	1 200.00	1 182.30	17.70	98.53	0.00	17.70	98.53
13913		Départements	19 800.00	18 703.92	1 096.08	94.46	0.00	1 096.08	94.46
13918		Autres	2 531.62	2 416.07	115.55	95.44	0.00	115.55	95.44
192		Plus ou moins-values sur cessions d'immob.	0.00	700.00	- 700.00	0.00	0.00	- 700.00	0.00
041		Opérations patrimoniales	1 200.00	1 200.00	0.00	100.00	0.00	0.00	100.00
2111		Terrains nus	1 200.00	1 200.00	0.00	100.00	0.00	0.00	100.00
Total général :			3 054 814.00	1 970 160.42	1 084 653.58	64.49	706 810.51	377 843.07	87.63

10

Mairie de Migné-Auxances
Exercice 2024
Situation Comptable

Opérations ventilés par Articles
(Dépense - Section Investissement)

AR Prefecture
ORF-218601591-20250407-20250407
Reçu le 10/04/2025
Publié le 10/04/2025

Opérations	Désignation	Articles	Désignation	Total Budget	Réalise	Solde	% Réal.	Eng. + E.C.	Solde Net	% Réal. Net
1080	Réserves Foncières			30 528.00	20 855.56	9 672.44	68.32	9 630.42	42.02	99.86
2000	Autres Bâtiments	2111	Terrains nus	30 528.00	20 855.56	9 672.44	68.32	9 630.42	42.02	99.86
		2031	Frais d'études	40 280.00	10 104.59	30 175.41	25.09	30 011.83	163.58	99.59
		21568	Autre mat et outil d'incendie et de défe	24 830.00	9 822.24	15 007.76	39.56	15 000.00	7.76	99.97
		21838	Autre matériel informatique	100.00	0.00	100.00	0.00	94.92	5.08	94.92
		2188	Autres immobilisations corporelles	200.00	163.20	36.80	81.60	0.00	36.80	81.60
		2313	Constructions	150.00	119.15	30.85	79.43	0.00	30.85	79.43
2062	Voirie entreprise			15 000.00	0.00	15 000.00	0.00	14 916.91	83.09	99.45
				93 160.00	5 043.24	88 116.76	5.41	78 051.23	10 065.53	89.20
		2031	Frais d'études	18 360.00	0.00	18 360.00	0.00	18 360.00	0.00	100.00
		2152	Installations de voirie	10 300.00	3 292.38	7 007.62	31.96	7 310.40	- 302.78	102.94
		2188	Autres immobilisations corporelles	1 800.00	1 750.86	49.14	97.27	0.00	49.14	97.27
		2315	Installations, matériel et outillage techn	62 700.00	0.00	62 700.00	0.00	52 380.83	10 319.17	83.54
2065	Aménagement Cc			45 000.00	0.00	45 000.00	0.00	43 488.00	1 520.00	96.62
		2031	Frais d'études	20 000.00	0.00	20 000.00	0.00	18 480.00	1 520.00	92.40
		2313	Constructions	25 000.00	0.00	25 000.00	0.00	25 000.00	0.00	100.00
2068	Eglise			25 696.18	2 410.80	23 285.38	9.38	23 285.38	0.00	100.00
		2031	Frais d'études	25 569.60	2 410.80	23 158.80	9.43	23 158.80	0.00	100.00
		21568	Autre mat et outil d'incendie et de défe	126.58	0.00	126.58	0.00	126.58	0.00	100.00
2122	Environnement			16 200.00	11 835.07	4 364.93	73.06	0.00	4 364.93	73.06

11 -

AR Prefecture
ORF-218601591-20250407-20250407
Reçu le 10/04/2025
Publié le 10/04/2025

Opérations	Désignation	Articles	Désignation	Total Budget	Réalise	Solde	% Réal.	Eng. + E.C.	Solde Net	% Réal. Net
		2188	Autres immobilisations corporelles	1 200.00	1 200.00	0.00	100.00	0.00	0.00	100.00
		2315	Installations, matériel et outillage techn	15 000.00	10 635.07	4 364.93	70.90	0.00	4 364.93	70.90
	Aménagement de q			21 384.00	0.00	21 384.00	0.00	21 384.00	0.00	100.00
	Antenne CRR	2188	Autres immobilisations corporelles	21 384.00	0.00	21 384.00	0.00	21 384.00	0.00	100.00
	Mairie	4581220	Antenne CRR	400 000.00	54 986.64	345 013.36	13.75	23 100.00	321 913.36	19.52
				400 000.00	54 986.64	345 013.36	13.75	23 100.00	321 913.36	19.52
		2051	Concessions et droits similaires	92 079.53	78 505.35	13 574.18	85.26	12 162.89	1 411.29	98.47
		21351	Bâtiments publics	1 200.41	765.00	435.41	63.73	175.20	260.21	78.32
		21568	Autre mat et outil d'incendie et de défe	42 000.00	36 953.96	5 046.04	87.99	5 002.09	43.95	99.90
		2181	Install.générales,agencement & aménag	200.00	0.00	200.00	0.00	163.60	36.40	81.80
		21838	Autre matériel informatique	3 300.00	0.00	3 300.00	0.00	3 300.00	0.00	100.00
		21848	Autre matériel de bureau et mobiliers	5 240.00	4 481.00	759.00	85.52	240.00	519.00	90.10
		2188	Autres immobilisations corporelles	25 000.00	21 983.25	3 016.75	87.93	3 000.00	16.75	99.93
2201	Ateliers municipau			15 139.12	14 322.14	816.98	94.60	282.00	534.98	96.47
				188 295.78	29 442.14	158 853.64	15.64	142 424.33	16 429.31	91.27
		2051	Concessions et droits similaires	827.64	827.64	0.00	100.00	0.00	0.00	100.00
		21568	Autre mat et outil d'incendie et de défe	536.52	417.34	119.18	77.79	0.00	119.18	77.79
		215731	Matériel roulant	150 748.48	0.00	150 748.48	0.00	140 880.00	9 868.48	93.45
		215738	Autre matériel et outillage de voirie	14 500.00	13 434.10	1 065.90	92.65	300.00	765.90	94.72
		2158	Autres install., matériel et outillage te	300.00	202.07	97.93	67.36	0.00	97.93	67.36
		21838	Autre matériel informatique	2 583.14	2 583.14	0.00	100.00	0.00	0.00	100.00
		21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	17 200.00	11 649.35	5 550.65	67.73	0.00	5 550.65	67.73
		2188	Autres immobilisations corporelles	1 600.00	328.50	1 271.50	20.53	1 244.33	27.17	98.30
2205	Cimetières			6 600.00	0.00	6 600.00	0.00	3 390.00	3 210.00	51.36
		21316	Equipements du cimetière	6 600.00	0.00	6 600.00	0.00	3 390.00	3 210.00	51.36
2206	Ateliers - Cuisine c			45 806.96	45 703.63	103.33	99.77	103.33	0.00	100.00
		21568	Autre mat et outil d'incendie et de défe	514.40	411.07	103.33	79.91	103.33	0.00	100.00
		21838	Autre matériel informatique	206.28	206.28	0.00	100.00	0.00	0.00	100.00

12 -

Opérations	Désignation	Articles	Désignation	Total Budget	Réalise	Solde	% Réal.	Eng. + E.C.	Solde Net	% Réal. Net		
AR Préfecture 218601581-20250407-20250407_DV_16-DB 10/04/2025	Ecoles	2188	Autres immobilisations corporelles	45 086.28	45 086.28	0.00	100.00	0.00	0.00	100.00		
				168 014.38	91 109.71	76 904.67	54.23	72 759.93	4 144.74	97.53		
				2031	Frais d'études	3 657.60	3 657.60	0.00	100.00	0.00	0.00	100.00
				2051	Concessions et droits similaires	100.00	0.00	100.00	0.00	0.00	100.00	0.00
				21312	Bâtiments scolaires	1 400.00	1 347.84	52.16	96.27	0.00	52.16	96.27
				2138	Autres constructions	500.00	379.00	121.00	75.80	0.00	121.00	75.80
				21531	Réseaux d'adduction d'eau	1 500.00	0.00	1 500.00	0.00	0.00	1 500.00	0.00
				21533	Réseaux câblés	16 000.00	3 186.24	12 813.76	19.91	12 000.00	813.76	94.91
				21568	Autre mat et outil d'incendie et de défe	1 500.00	0.00	1 500.00	0.00	1 236.78	263.22	82.45
				2181	Install.générales.agencement & aménag	12 109.02	0.00	12 109.02	0.00	12 000.00	109.02	99.10
				21831	Matériel informatique scolaire	16 950.00	16 843.60	106.40	99.37	0.00	106.40	99.37
				21838	Autre matériel informatique	1 106.00	1 059.08	46.92	95.76	0.00	46.92	95.76
				21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	8 831.00	5 114.75	3 716.25	57.92	3 700.00	16.25	99.82
				21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	2 527.00	1 966.11	560.89	77.80	0.00	560.89	77.80
				2188	Autres immobilisations corporelles	35 833.76	11 370.03	24 463.73	31.73	24 155.03	308.70	99.14
				2313	Constructions	66 000.00	46 185.46	19 814.54	69.98	19 668.12	146.42	99.78
		4000	Restaurants scola			38 265.60	29 213.99	9 051.61	76.35	6 947.26	2 104.35	94.50
				2031	Frais d'études	5 448.00	0.00	5 448.00	0.00	5 448.00	0.00	100.00
				21838	Autre matériel informatique	252.00	252.00	0.00	100.00	0.00	0.00	100.00
				21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	800.00	634.90	165.10	79.36	0.00	165.10	79.36
				2188	Autres immobilisations corporelles	14 465.60	11 391.85	3 073.75	78.75	1 499.26	1 574.49	89.12
				2313	Constructions	17 300.00	16 935.24	364.76	97.89	0.00	364.76	97.89
		5011	Complexe sportif			1 313 162.99	1 062 565.07	250 597.92	80.92	239 003.69	11 594.23	99.12
		2031	Frais d'études	67 648.28	56 568.49	11 079.79	83.62	11 079.79	0.00	100.00		
		21314	Bâtiments culturels et sportifs	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
		21318	Autres bâtiments publics	34 291.76	34 291.76	0.00	100.00	0.00	0.00	100.00		
		21351	Bâtiments publics	7 100.00	0.00	7 100.00	0.00	0.00	7 100.00	0.00		
		21534	Réseaux d'électrification	109 501.60	107 901.60	1 600.00	98.54	1 574.68	25.32	99.98		

Opérations	Désignation	Articles	Désignation	Total Budget	Réalise	Solde	% Réal.	Eng. + E.C.	Solde Net	% Réal. Net		
AR Préfecture 218601581-20250407-20250407_DV_16-DB 10/04/2025	Comberie & CLSH	21568	Autre mat et outil d'incendie et de défe	300.00	0.00	300.00	0.00	284.76	15.24	94.92		
		21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	5 000.00	0.00	5 000.00	0.00	5 000.00	0.00	100.00		
		2188	Autres immobilisations corporelles	18 000.00	16 334.40	1 665.60	90.75	0.00	1 665.60	90.75		
		2313	Constructions	1 067 021.35	843 592.82	223 428.53	79.06	221 064.46	2 364.07	99.78		
		2315	Installations, matériel et outillage techn	4 300.00	3 876.00	424.00	90.14	0.00	424.00	90.14		
		5121		282.00	0.00	282.00	0.00	282.00	0.00	100.00		
		2188	Autres immobilisations corporelles	282.00	0.00	282.00	0.00	282.00	0.00	100.00		
		600	Local ADMR		189.84	0.00	189.84	0.00	189.84	0.00	100.00	
		21568	Autre mat et outil d'incendie et de défe	189.84	0.00	189.84	0.00	189.84	0.00	100.00		
		6803	Pole Petite Enfanc		11 478.12	10 873.74	604.38	94.73	604.38	0.00	100.00	
				21838	Autre matériel informatique	327.00	327.00	0.00	100.00	0.00	0.00	100.00
				21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	1 106.90	1 106.90	0.00	100.00	0.00	0.00	100.00
				2188	Autres immobilisations corporelles	918.00	313.62	604.38	34.16	604.38	0.00	100.00
				2313	Constructions	9 126.22	9 126.22	0.00	100.00	0.00	0.00	100.00
		*NI	Non individualisé			154 449.00	154 445.00	4.00	100.00	0.00	4.00	100.00
		2041582	Bâtiments et installations	34 447.00	34 447.00	0.00	100.00	0.00	0.00	100.00		
		20422	Bâtiments et installations	1 500.00	1 500.00	0.00	100.00	0.00	0.00	100.00		
		2046	Attributions de compensation d'investi	117 302.00	117 298.00	4.00	100.00	0.00	4.00	100.00		
		2111	Terrains nus	1 200.00	1 200.00	0.00	100.00	0.00	0.00	100.00		
*OF	Op. financière			363 941.62	363 065.89	875.73	99.76	0.00	875.73	99.76		
		10226	Taxe d'aménagement	1 000.00	656.69	343.31	65.67	0.00	343.31	65.67		
		13911	Etat et établissements nationaux	1 200.00	1 182.30	17.70	98.53	0.00	17.70	98.53		
		13913	Départements	19 800.00	18 703.92	1 096.08	94.46	0.00	1 096.08	94.46		
		13918	Autres	2 531.62	2 416.07	115.55	95.44	0.00	115.55	95.44		
		1641	Emprunts en euros	339 410.00	339 406.91	3.09	100.00	0.00	3.09	100.00		
		192	Plus ou moins-values sur cessions d'im	0.00	700.00	- 700.00	0.00	0.00	- 700.00	0.00		
			Total général :	3 054 814.00	1 970 160.42	1 084 653.58	64.49	706 810.51	377 843.07	87.63		

Mairie de Migné-Auxances - 2024

Etat des restes à réaliser - Dépenses d'investissement

086-218601581-20250407-20250407_DV_16-DE
Reçu le 10/04/2025
Publié le 10/04/2025

Article	Opération	Fonction	Désignation	Budget total	Réalisation	Solde	Engagé	R.A.R.
2031	2000	424	Frais d'études	24 830,00	9 822,24	15 007,76	15 000,00	15 000,00
2031	2062	845	Frais d'études	18 360,00	0,00	18 360,00	18 360,00	18 360,00
2031	2065	518	Frais d'études	20 000,00	0,00	20 000,00	18 480,00	18 480,00
2031	2068	020	Frais d'études	25 569,60	2 410,80	23 158,80	23 158,80	23 158,80
2031	4000	281	Frais d'études	5 448,00	0,00	5 448,00	5 448,00	5 448,00
2031	5011	322	Frais d'études	67 648,28	56 568,49	11 079,79	11 079,79	11 079,79
Total article 2031				161 855,88	68 801,53	93 054,35	91 526,59	91 526,59
2051	2200	020	Concessions et droits similaires	1 200,41	765,00	435,41	175,20	175,20
Total article 2051				1 200,41	765,00	435,41	175,20	175,20
2111	1080	518	Terrains nus	30 528,00	20 855,56	9 672,44	9 630,42	9 630,42
Total article 2111				30 528,00	20 855,56	9 672,44	9 630,42	9 630,42
21316	2205	025	Equipements du cimetière	6 600,00	0,00	6 600,00	3 390,00	3 390,00
Total article 21316				6 600,00	0,00	6 600,00	3 390,00	3 390,00
21351	2200	020	Bâtiments publics	40 000,00	36 953,96	3 046,04	3 034,00	3 034,00
21351	2200	313	Bâtiments publics	2 000,00	0,00	2 000,00	1 968,09	1 968,09
Total article 21351				42 000,00	36 953,96	5 046,04	5 002,09	5 002,09
2152	2062	845	Installations de voirie	10 300,00	3 292,38	7 007,62	7 310,40	7 310,40
Total article 2152				10 300,00	3 292,38	7 007,62	7 310,40	7 310,40
21533	3000	211	Réseaux câblés	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
21533	3000	212	Réseaux câblés	11 000,00	3 186,24	7 813,76	7 000,00	7 000,00
Total article 21533				16 000,00	3 186,24	12 813,76	12 000,00	12 000,00
21534	5011	322	Réseaux d'électrification	109 501,60	107 901,60	1 600,00	1 574,68	1 574,68
Total article 21534				109 501,60	107 901,60	1 600,00	1 574,68	1 574,68
21568	2000	30	Autre mat et outil d'incendie et de défense civ	100,00	0,00	100,00	94,92	94,92
21568	2068	020	Autre mat et outil d'incendie et de défense civ	126,58	0,00	126,58	126,58	126,58
21568	2200	020	Autre mat et outil d'incendie et de défense civ	200,00	0,00	200,00	163,60	163,60
21568	2206	281	Autre mat et outil d'incendie et de défense civ	514,40	411,07	103,33	103,33	103,33
21568	3000	211	Autre mat et outil d'incendie et de défense civ	400,00	0,00	400,00	310,40	310,40
21568	3000	212	Autre mat et outil d'incendie et de défense civ	1 100,00	0,00	1 100,00	926,38	926,38
21568	5011	322	Autre mat et outil d'incendie et de défense civ	300,00	0,00	300,00	284,76	284,76
21568	6001	4212	Autre mat et outil d'incendie et de défense civ	0,00	0,00	0,00	189,84	189,84
Total article 21568				2 740,98	411,07	2 329,91	2 199,81	2 199,81
215731	2201	501	Matériel roulant	150 748,48	0,00	150 748,48	140 880,00	140 880,00
Total article 215731				150 748,48	0,00	150 748,48	140 880,00	140 880,00
215738	2201	501	Autre matériel et outillage de voirie	14 500,00	13 434,10	1 065,90	300,00	300,00

15

Mairie de Migné-Auxances - 2024

Etat des restes à réaliser - Dépenses d'investissement

086-218601581-20250407-20250407_DV_16-DE
Reçu le 10/04/2025
Publié le 10/04/2025

Article	Opération	Fonction	Désignation	Budget total	Réalisation	Solde	Engagé	R.A.R.
Total article 215738				14 500,00	13 434,10	1 065,90	300,00	300,00
2181	2200	313	Install.général.es,agencement & aménagements	3 300,00	0,00	3 300,00	3 300,00	3 300,00
2181	3000	212	Install.général.es,agencement & aménagements	12 109,02	0,00	12 109,02	12 000,00	12 000,00
Total article 2181				15 409,02	0,00	15 409,02	15 300,00	15 300,00
21838	2200	020	Autre matériel informatique	4 840,00	4 399,40	440,60	240,00	240,00
Total article 21838				4 840,00	4 399,40	440,60	240,00	240,00
21841	3000	211	Matériel de bureau et mobilier scolaires	5 898,00	2 235,28	3 662,72	3 660,00	3 660,00
21841	3000	212	Matériel de bureau et mobilier scolaires	2 933,00	2 879,47	53,53	40,00	40,00
Total article 21841				8 831,00	5 114,75	3 716,25	3 700,00	3 700,00
21848	2200	020	Autres matériels de bureau et mobiliers	19 500,00	16 629,48	2 870,52	2 870,00	2 870,00
21848	2200	313	Autres matériels de bureau et mobiliers	5 500,00	5 353,77	146,23	130,00	130,00
21848	5011	322	Autres matériels de bureau et mobiliers	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
Total article 21848				30 000,00	21 983,25	8 016,75	8 000,00	8 000,00
2188	2123	518	Autres immobilisations corporelles	21 384,00	0,00	21 384,00	21 384,00	21 384,00
2188	2200	020	Autres immobilisations corporelles	5 647,27	5 121,75	525,52	282,00	282,00
2188	2201	501	Autres immobilisations corporelles	1 600,00	328,50	1 271,50	1 244,33	1 244,33
2188	3000	211	Autres immobilisations corporelles	14 165,75	3 251,14	10 914,61	10 908,88	10 908,88
2188	3000	212	Autres immobilisations corporelles	15 844,74	3 956,38	11 888,36	11 886,15	11 886,15
2188	3000	288	Autres immobilisations corporelles	5 323,27	3 962,52	1 360,75	1 360,00	1 360,00
2188	4000	281	Autres immobilisations corporelles	14 465,60	11 391,85	3 073,75	1 499,26	1 499,26
2188	5121	30	Autres immobilisations corporelles	282,00	0,00	282,00	282,00	282,00
2188	6803	4221	Autres immobilisations corporelles	169,20	0,00	169,20	169,20	169,20
2188	6803	4228	Autres immobilisations corporelles	748,80	313,62	435,18	435,18	435,18
Total article 2188				79 630,63	28 325,76	51 304,87	49 451,00	49 451,00
2313	2000	30	Constructions	15 000,00	0,00	15 000,00	14 916,91	14 916,91
2313	2065	424	Constructions	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
2313	3000	211	Constructions	45 450,00	35 442,26	10 007,74	10 000,00	10 000,00
2313	3000	212	Constructions	20 550,00	10 743,20	9 806,80	9 668,12	9 668,12
2313	5011	322	Constructions	1 067 021,35	843 592,82	223 428,53	221 064,46	221 064,46
Total article 2313				1 173 021,35	889 778,28	283 243,07	280 649,49	280 649,49
2315	2062	845	Installations, matériel et outillage techniques	62 700,00	0,00	62 700,00	52 380,83	52 380,83
Total article 2315				62 700,00	0,00	62 700,00	52 380,83	52 380,83
4581220	220	311	Antenne CRR	400 000,00	54 986,64	345 013,36	23 100,00	23 100,00
Total article 4581220				400 000,00	54 986,64	345 013,36	23 100,00	23 100,00
Total Dépenses d'investissement				2 320 407,35	1 260 189,52	1 060 217,83	706 810,51	706 810,51

16

Mairie de Migné-Auxances - 2024

Etat des restes à réaliser - Dépenses d'investissement

086-218601581-20250407-20250407_DV_16-DE
 Recu le 10/04/2025
 Publié le 10/04/2025

Article	Opération	Fonction	Désignation	Budget total	Réalisation	Solde	Engagé	R.A.R.
Total Dépenses				2 320 407,35	1 260 189,52	1 060 217,83	706 810,51	706 810,51

Mairie de Migné-Auxances le 20/02/2025

Signature - Cachet

Mairie de Migné-Auxances - 2024

Etat des restes à réaliser - Dépenses d'investissement

086-218601581-20250407-20250407_DV_16-DE
 Recu le 10/04/2025
 Publié le 10/04/2025

Opération	Article	Fonction	Désignation	Budget total	Réalisation	Solde	Engagé	R.A.R.
1080	2111	518	Terrains nus	30 528,00	20 855,56	9 672,44	9 630,42	9 630,42
Total opération 1080 Réserves Foncières				30 528,00	20 855,56	9 672,44	9 630,42	9 630,42
2000	2031	424	Frais d'études	24 830,00	9 822,24	15 007,76	15 000,00	15 000,00
2000	21568	30	Autre mat et outil d'incendie et de défense civ	100,00	0,00	100,00	94,92	94,92
2000	2313	30	Constructions	15 000,00	0,00	15 000,00	14 916,91	14 916,91
Total opération 2000 Autres Bâtiments				39 930,00	9 822,24	30 107,76	30 011,83	30 011,83
2062	2031	845	Frais d'études	18 360,00	0,00	18 360,00	18 360,00	18 360,00
2062	2152	845	Installations de voirie	10 300,00	3 292,38	7 007,62	7 310,40	7 310,40
2062	2315	845	Installations, matériel et outillage techniques	62 700,00	0,00	62 700,00	52 380,83	52 380,83
Total opération 2062 Voirie entreprise				91 360,00	3 292,38	88 067,62	78 651,23	78 651,23
2065	2031	518	Frais d'études	20 000,00	0,00	20 000,00	18 480,00	18 480,00
2065	2313	424	Constructions	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
Total opération 2065 Aménagement Centre Bourg				45 000,00	0,00	45 000,00	43 480,00	43 480,00
2068	2031	020	Frais d'études	25 569,60	2 410,80	23 158,80	23 158,80	23 158,80
2068	21568	020	Autre mat et outil d'incendie et de défense civ	126,58	0,00	126,58	126,58	126,58
Total opération 2068 Eglise				25 696,18	2 410,80	23 285,38	23 285,38	23 285,38
2123	2188	518	Autres immobilisations corporelles	21 384,00	0,00	21 384,00	21 384,00	21 384,00
Total opération 2123 Aménagement de quartiers				21 384,00	0,00	21 384,00	21 384,00	21 384,00
220	4581220	311	Antenne CRR	400 000,00	54 986,64	345 013,36	23 100,00	23 100,00
Total opération 220 Antenne CRR				400 000,00	54 986,64	345 013,36	23 100,00	23 100,00
2200	2051	020	Concessions et droits similaires	1 200,41	765,00	435,41	175,20	175,20
2200	21351	020	Bâtiments publics	40 000,00	36 953,96	3 046,04	3 034,00	3 034,00
2200	21351	313	Bâtiments publics	2 000,00	0,00	2 000,00	1 968,09	1 968,09
2200	21568	020	Autre mat et outil d'incendie et de défense civ	200,00	0,00	200,00	163,60	163,60
2200	2181	313	Install. générales, agencement & aménagements	3 300,00	0,00	3 300,00	3 300,00	3 300,00
2200	21838	020	Autre matériel informatique	4 840,00	4 399,40	440,60	240,00	240,00
2200	21848	020	Autres matériels de bureau et mobiliers	19 500,00	16 629,48	2 870,52	2 870,00	2 870,00
2200	21848	313	Autres matériels de bureau et mobiliers	5 500,00	5 353,77	146,23	130,00	130,00
2200	2188	020	Autres immobilisations corporelles	5 647,27	5 121,75	525,52	282,00	282,00
Total opération 2200 Mairie				82 187,68	69 223,36	12 964,32	12 162,89	12 162,89
2201	215731	501	Matériel roulant	150 748,48	0,00	150 748,48	140 880,00	140 880,00
2201	215738	501	Autre matériel et outillage de voirie	14 500,00	13 434,10	1 065,90	300,00	300,00
2201	2188	501	Autres immobilisations corporelles	1 600,00	328,50	1 271,50	1 244,33	1 244,33
Total opération 2201 Ateliers municipaux				166 848,48	13 762,60	153 085,88	142 424,33	142 424,33
2205	21316	025	Equipements du cimetière	6 600,00	0,00	6 600,00	3 390,00	3 390,00

Mairie de Migné-Auxances - 2024

Etat des restes à réaliser - Dépenses d'investissement

086-218601581-20250407-20250407_DV_16-DE
 Reçu le 10/04/2025
 Publié le 10/04/2025

Opération	Article	Fonction	Désignation	Budget total	Réalisation	Solde	Engagé	R.A.R.
Total opération 2205 Cimetières				6 600,00	0,00	6 600,00	3 390,00	3 390,00
2206	21568	281	Autre mat et outil d'incendie et de défense civ	514,40	411,07	103,33	103,33	103,33
Total opération 2206 Ateliers - Cuisine centrale				514,40	411,07	103,33	103,33	103,33
3000	21533	211	Réseaux câblés	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
3000	21533	212	Réseaux câblés	11 000,00	3 186,24	7 813,76	7 000,00	7 000,00
3000	21568	211	Autre mat et outil d'incendie et de défense civ	400,00	0,00	400,00	310,40	310,40
3000	21568	212	Autre mat et outil d'incendie et de défense civ	1 100,00	0,00	1 100,00	926,38	926,38
3000	2181	212	Install générales,agencement & aménagements	12 109,02	0,00	12 109,02	12 000,00	12 000,00
3000	21841	211	Matériel de bureau et mobilier scolaires	5 898,00	2 235,28	3 662,72	3 660,00	3 660,00
3000	21841	212	Matériel de bureau et mobilier scolaires	2 933,00	2 879,47	53,53	40,00	40,00
3000	2188	211	Autres immobilisations corporelles	14 165,75	3 251,14	10 914,61	10 908,88	10 908,88
3000	2188	212	Autres immobilisations corporelles	15 844,74	3 956,38	11 888,36	11 886,15	11 886,15
3000	2188	288	Autres immobilisations corporelles	5 323,27	3 962,52	1 360,75	1 360,00	1 360,00
3000	2313	211	Constructions	45 450,00	35 442,26	10 007,74	10 000,00	10 000,00
3000	2313	212	Constructions	20 550,00	10 743,20	9 806,80	9 668,12	9 668,12
Total opération 3000 Ecoles				139 773,78	65 656,49	74 117,29	72 759,93	72 759,93
4000	2031	281	Frais d'études	5 448,00	0,00	5 448,00	5 448,00	5 448,00
4000	2188	281	Autres immobilisations corporelles	14 465,60	11 391,85	3 073,75	1 499,26	1 499,26
Total opération 4000 Restaurants scolaires				19 913,60	11 391,85	8 521,75	6 947,26	6 947,26
5011	2031	322	Frais d'études	67 648,28	56 568,49	11 079,79	11 079,79	11 079,79
5011	21534	322	Réseaux d'électrification	109 501,60	107 901,60	1 600,00	1 574,68	1 574,68
5011	21568	322	Autre mat et outil d'incendie et de défense civ	300,00	0,00	300,00	284,76	284,76
5011	21848	322	Autres matériels de bureau et mobiliers	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
5011	2313	322	Constructions	1 067 021,35	843 592,83	223 428,53	221 064,46	221 064,46
Total opération 5011 Complexe sportif				1 249 471,23	1 008 062,91	241 408,32	239 003,69	239 003,69
5121	2188	30	Autres immobilisations corporelles	282,00	0,00	282,00	282,00	282,00
Total opération 5121 Comberie & CLSH				282,00	0,00	282,00	282,00	282,00
6001	21568	4212	Autre mat et outil d'incendie et de défense civ	0,00	0,00	0,00	189,84	189,84
Total opération 6001 Local ADMR				0,00	0,00	0,00	189,84	189,84
6803	2188	4221	Autres immobilisations corporelles	169,20	0,00	169,20	169,20	169,20
6803	2188	4228	Autres immobilisations corporelles	748,80	313,62	435,18	435,18	435,18
Total opération 6803 Pole Petite Enfance				918,00	313,62	604,38	604,38	604,38
Total Dépenses d'investissement				2 320 407,35	1 260 189,52	1 060 217,83	706 810,51	706 810,51
Total Dépenses				2 320 407,35	1 260 189,52	1 060 217,83	706 810,51	706 810,51

5

Mairie de Migné-Auxances - 2024

Etat des restes à réaliser - Dépenses d'investissement

086-218601581-20250407-20250407_DV_16-DE
 Reçu le 10/04/2025
 Publié le 10/04/2025

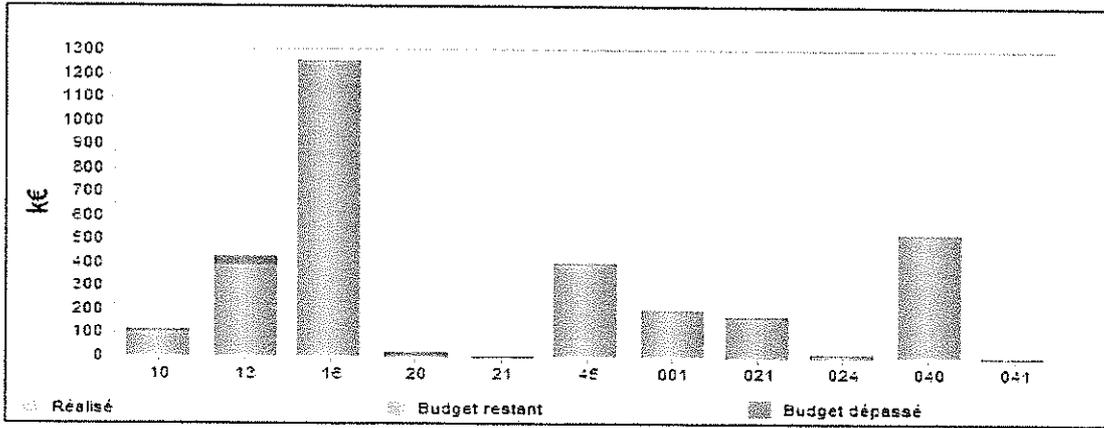
Opération	Article	Fonction	Désignation	Budget total	Réalisation	Solde	Engagé	R.A.R.
-----------	---------	----------	-------------	--------------	-------------	-------	--------	--------

MIGNÉ-AUXANCES le 20/02/2025

Signature - Cachet

90

Vue d'ensemble par chapitre d'investissement- Recettes - Mairie de Migné-Auxances - 2024



Recettes d'investissement				
Chapitre	Désignation	Budget	Real.+Eng.+Encours	% Réalisation
10	Dotations, fonds divers et réserves	103 000.00	113 067.93	107.68%
13	Subventions d'investissement reçues	389 058.72	429 408.45	110.37%
16	Emprunts et dettes assimilés	1 256 970.26	1 200 000.00	95.47%
20	Immobilisations incorporelles	0.00	18 660.00	0.00%
21	Immobilisations corporelles	0.00	188.74	0.00%
45	Comptabilité distincte rattachée	400 000.00	54 986.64	13.75%
001	Excédent d'investissement reporté	197 828.86	197 828.86	100.00%
021	Virement de la section de fonctionnement	170 406.16	0.00	0.00%
024	Produits des cessions d'immobilisations	10 000.00	0.00	0.00%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	524 350.00	523 704.13	99.88%
041	Opérations patrimoniales	1 200.00	1 200.00	100.00%
TOTAL RECETTES		3 054 814.00	2 539 044.75	83.12%

21

Mairie de Migné-Auxances
Exercice 2024

Situation Comptable

Chapitres ventilés par Articles
(Recette - Section Investissement)

Chap.	Articles	Désignation	Total Budget	Réalisé	Solde	% Réal.	Eng. + E.C.	Solde Net	% Réal. Net
10		Dotations, fonds divers et réserves	105 000.00	113 067.93	8 067.93	107.68	0.00	8 067.93	107.68
	10222	FCTVA	65 000.00	68 708.49	3 708.49	105.71	0.00	3 708.49	105.71
	10225	Taxe d'aménagement	40 000.00	44 359.44	4 359.44	110.90	0.00	4 359.44	110.90
		Subventions d'investissement reçues	389 058.72	154 799.88	-234 258.84	39.79	274 608.57	40 349.73	110.37
	1313	Départements	69 400.00	15 400.00	-54 000.00	22.19	54 000.00	0.00	100.00
	13151	GFP de rattachement	0.00	11 976.00	11 976.00	0.00	27 944.00	39 920.00	0.00
	1318	Autres	3 475.00	5 418.88	1 943.88	155.94	0.00	1 943.88	155.94
	1321	Etats et établissements nationaux	0.00	0.00	0.00	0.00	4 577.85	4 577.85	0.00
	1323	Départements	53 714.00	57 005.00	3 291.00	106.13	2 036.00	5 327.00	109.92
	13251	GFP de rattachement	100 000.00	50 000.00	-50 000.00	50.00	0.00	-50 000.00	50.00
	1326	Autres établissements publics locaux	0.00	15 000.00	15 000.00	0.00	0.00	15 000.00	0.00
	13273	FEADER	21 469.72	0.00	-21 469.72	0.00	21 469.72	0.00	100.00
	1328	Autres	36 000.00	0.00	-36 000.00	0.00	59 581.00	23 581.00	165.50
	13461	Dotation d'équipement des territoires ruraux	105 000.00	0.00	-105 000.00	0.00	105 000.00	0.00	100.00
	16	Emprunts et dettes assimilés	1 256 970.26	1 200 000.00	-56 970.26	95.47	0.00	-56 970.26	95.47
	1641	Emprunts en euros	1 256 970.26	1 200 000.00	-56 970.26	95.47	0.00	-56 970.26	95.47
	20	Immobilisations incorporelles	0.00	18 660.00	18 660.00	0.00	0.00	18 660.00	0.00
	2031	Frais d'études	0.00	18 660.00	18 660.00	0.00	0.00	18 660.00	0.00
	21	Immobilisations corporelles	0.00	188.74	188.74	0.00	0.00	188.74	0.00
	2111	Terrains nus	0.00	188.74	188.74	0.00	0.00	188.74	0.00

21

AR Prefecture
086-218601581-20250407-20250407_DV_16-DB
Recu le 10/04/2025
Publié le 10/04/2025

AR Prefecture
086-218601581-20250407-20250407_DV_16-DB
Recu le 10/04/2025
Publié le 10/04/2025

Chap.	Articles	Désignation	Total Budget	Réalise	Solde	% Réal.	Eng. + E.C.	Solde Net	% Réal. Net
45	21868	Comptabilité distincte rattachée	400 000.00	54 986.64	- 345 013.36	13.75	0.00	345 013.36	13.75
45	2220	Antenne CRR	400 000.00	54 986.64	- 345 013.36	13.75	0.00	345 013.36	13.75
45	2220	Excédent d'investissement reporté	197 828.86	197 828.86	0.00	100.00	0.00	0.00	100.00
45	2220	Excédent d'investissement reporté	197 828.86	197 828.86	0.00	100.00	0.00	0.00	100.00
45	02	Virement de la section de fonctionnement	170 406.16	0.00	- 170 406.16	0.00	0.00	170 406.16	0.00
45	02	Virement de la section de fonctionnement	170 406.16	0.00	- 170 406.16	0.00	0.00	170 406.16	0.00
45	024	Produits des cessions d'immobilisations	10 000.00	0.00	- 10 000.00	0.00	0.00	- 10 000.00	0.00
45	02	Produits des cessions d'immobilisations	10 000.00	0.00	- 10 000.00	0.00	0.00	- 10 000.00	0.00
45	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	524 350.00	523 704.13	- 645.87	99.88	0.00	- 645.87	99.88
45	192	Plus ou moins-values sur cessions d'immob.	0.00	1 672.00	1 672.00	0.00	0.00	1 672.00	0.00
45	211	Terrains nus	0.00	1 200.00	1 200.00	0.00	0.00	1 200.00	0.00
45	28031	Frais d'études	43 957.00	43 956.00	- 1.00	100.00	0.00	- 1.00	100.00
45	28033	Frais d'insertion	1 198.00	1 197.00	- 1.00	99.92	0.00	- 1.00	99.92
45	2804132	Bâtiments et installations	3 860.00	3 859.00	- 1.00	99.97	0.00	- 1.00	99.97
45	28041512	Bâtiments et installations	12 666.00	12 666.00	0.00	100.00	0.00	0.00	100.00
45	280415322	Bâtiments et installations	2 000.00	2 000.00	0.00	100.00	0.00	0.00	100.00
45	28041582	Bâtiments et installations	4 092.00	4 186.00	94.00	102.30	0.00	94.00	102.30
45	280422	Bâtiments et installations	21 672.00	21 601.00	- 71.00	99.67	0.00	- 71.00	99.67
45	2804412	Bâtiments et installations	152 396.00	152 396.00	0.00	100.00	0.00	0.00	100.00
45	28046	Attributions de compensation d'investissement	45 276.00	45 221.00	- 55.00	99.88	0.00	- 55.00	99.88
45	2805	Concessions & droits similaires, brevets, licences.	7 698.00	7 228.20	- 469.80	93.90	0.00	- 469.80	93.90
45	281321	Immeubles de rapport	5 220.00	5 219.54	- 0.46	99.99	0.00	- 0.46	99.99
45	281568	Autre mat et outil d'incendie et de défense civile	3 378.00	2 962.01	- 415.99	87.69	0.00	- 415.99	87.69
45	2815731	Matériel roulant	43 191.00	43 190.60	- 0.40	100.00	0.00	- 0.40	100.00
45	2815738	Autre matériel et outillage de voirie	13 775.00	13 690.43	- 84.57	99.39	0.00	- 84.57	99.39
45	28158	Autres install., matériel et outillage techniques	4 313.00	3 932.00	- 381.00	91.17	0.00	- 381.00	91.17
45	28181	Install.générales, agencement & aménagements di	4 178.00	4 177.00	- 1.00	99.98	0.00	- 1.00	99.98
45	281831	Matériel informatique scolaire	10 859.00	10 376.65	- 482.35	95.56	0.00	- 482.35	95.56

23

Chap.	Articles	Désignation	Total Budget	Réalise	Solde	% Réal.	Eng. + E.C.	Solde Net	% Réal. Net
45	838	Autre matériel informatique	21 411.00	21 018.55	- 392.45	98.17	0.00	- 392.45	98.17
45	841	Matériel de bureau et mobiliers scolaires	10 313.00	10 127.16	- 185.84	98.20	0.00	- 185.84	98.20
45	848	Autres matériels de bureau et mobiliers	18 675.00	18 247.38	- 427.62	97.71	0.00	- 427.62	97.71
45	98	Cheptel	132.00	131.88	- 0.12	99.91	0.00	- 0.12	99.91
45	98	Autres	83 590.00	83 028.44	- 561.56	99.33	0.00	- 561.56	99.33
45	48	Indemnités de renégociation de la dette	10 500.00	10 420.29	- 79.71	99.24	0.00	- 79.71	99.24
45	041	Opérations patrimoniales	1 200.00	1 200.00	0.00	100.00	0.00	0.00	100.00
45	132	Autres	1 200.00	1 200.00	0.00	100.00	0.00	0.00	100.00
Total général :			3 054 814.00	2 264 436.18	- 790 377.82	74.13	274 608.57	515 769.25	83.12

24

Mairie de Migné-Auxances

Exercice 2024

Situation Comptable

Opérations ventilés par Articles

(Recette - Section Investissement)

Opérations	Désignation	Articles	Désignation	Total Budget	Réalise	Solde	% Réal.	Eng. + E.C.	Solde Net	% Réal. Net
1080	Réserves Foncières			0.00	188.74	188.74	0.00	0.00	188.74	0.00
		2111	Terrains nus	0.00	188.74	188.74	0.00	0.00	188.74	0.00
2062	Voirie entreprise			40 000.00	40 000.00	0.00	100.00	0.00	0.00	100.00
		1323	Départements	40 000.00	40 000.00	0.00	100.00	0.00	0.00	100.00
2065	Aménagement Ce			0.00	18 660.00	18 660.00	0.00	0.00	18 660.00	0.00
		2031	Frais d'études	0.00	18 660.00	18 660.00	0.00	0.00	18 660.00	0.00
2068	Eglise			0.00	3 291.00	3 291.00	0.00	2 036.00	5 327.00	0.00
		1323	Départements	0.00	3 291.00	3 291.00	0.00	2 036.00	5 327.00	0.00
220	Antenne CRR			400 000.00	54 986.64	-345 013.36	13.75	0.00	345 013.36	13.75
		4582220	Antenne CRR	400 000.00	54 986.64	-345 013.36	13.75	0.00	345 013.36	13.75
2200	Mairie			3 475.00	3 475.00	0.00	100.00	0.00	0.00	100.00
		1318	Autres	3 475.00	3 475.00	0.00	100.00	0.00	0.00	100.00
2201	Ateliers municipaux			119 400.00	27 376.00	-92 024.00	22.93	81 944.00	-10 080.00	91.56
		1313	Départements	69 400.00	15 400.00	-54 000.00	22.19	54 000.00	0.00	100.00
		13151	GFP de rattachement	0.00	11 976.00	11 976.00	0.00	27 944.00	39 920.00	0.00
		13251	GFP de rattachement	50 000.00	0.00	-50 000.00	0.00	0.00	-50 000.00	0.00
3000	Ecoles			0.00	1 943.88	1 943.88	0.00	28 158.85	30 102.73	0.00
		1318	Autres	0.00	1 943.88	1 943.88	0.00	0.00	1 943.88	0.00
		1321	Etats et établissements nationaux	0.00	0.00	0.00	0.00	4 577.85	4 577.85	0.00
		1328	Autres	0.00	0.00	0.00	0.00	23 581.00	23 581.00	0.00

25

Opérations	Désignation	Articles	Désignation	Total Budget	Réalise	Solde	% Réal.	Eng. + E.C.	Solde Net	% Réal. Net
501	Complexe sportif			204 714.00	78 714.00	-126 000.00	38.45	141 000.00	15 000.00	107.33
		1323	Départements	13 714.00	13 714.00	0.00	100.00	0.00	0.00	100.00
		13251	GFP de rattachement	50 000.00	50 000.00	0.00	100.00	0.00	0.00	100.00
		1326	Autres établissements publics locaux	0.00	15 000.00	15 000.00	0.00	0.00	15 000.00	0.00
		1328	Autres	36 000.00	0.00	-36 000.00	0.00	36 000.00	0.00	100.00
		13461	Dotation d'équipement des territoires r	105 000.00	0.00	-105 000.00	0.00	105 000.00	0.00	100.00
680	Pole Petite Enfance			21 469.72	0.00	-21 469.72	0.00	21 469.72	0.00	100.00
		13273	FEADER	21 469.72	0.00	-21 469.72	0.00	21 469.72	0.00	100.00
*NI	Non individualisé			1 258 170.26	1 202 400.92	-55 770.26	95.57	0.00	-55 770.26	95.57
		13251	GFP de rattachement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		1328	Autres	1 200.00	1 200.00	0.00	100.00	0.00	0.00	100.00
		1641	Emprunts en euros	1 256 970.26	1 200 000.00	-56 970.26	95.47	0.00	-56 970.26	95.47
		2111	Terrains nus	0.00	1 200.00	1 200.00	0.00	0.00	1 200.00	0.00
*O	Op. financière			1 007 585.02	833 400.92	-174 184.10	82.71	0.00	174 184.10	82.71
		001	Excédent d'investissement reporté	197 828.86	197 828.86	0.00	100.00	0.00	0.00	100.00
		021	Virement de la section de fonctionnement	170 406.16	0.00	-170 406.16	0.00	0.00	170 406.16	0.00
		024	Produits des cessions d'immobilisation	10 000.00	0.00	-10 000.00	0.00	0.00	-10 000.00	0.00
		10222	FCTVA	65 000.00	68 708.49	3 708.49	105.71	0.00	3 708.49	105.71
		10226	Taxe d'aménagement	40 000.00	44 359.44	4 359.44	110.90	0.00	4 359.44	110.90
		192	Plus ou moins-values sur cessions d'im	0.00	1 672.00	1 672.00	0.00	0.00	1 672.00	0.00
		28031	Frais d'études	43 957.00	43 956.00	-1.00	100.00	0.00	-1.00	100.00
		28033	Frais d'insertion	1 198.00	1 197.00	-1.00	99.92	0.00	-1.00	99.92
		2804132	Bâtiments et installations	3 860.00	3 859.00	-1.00	99.97	0.00	-1.00	99.97
		28041512	Bâtiments et installations	12 666.00	12 666.00	0.00	100.00	0.00	0.00	100.00
		280415322	Bâtiments et installations	2 000.00	2 000.00	0.00	100.00	0.00	0.00	100.00
		28041582	Bâtiments et installations	4 092.00	4 186.00	94.00	102.30	0.00	94.00	102.30
		280422	Bâtiments et installations	21 672.00	21 601.00	-71.00	99.67	0.00	-71.00	99.67
		2804412	Bâtiments et installations	152 396.00	152 396.00	0.00	100.00	0.00	0.00	100.00

26

Designation	Articles	Designation	Total Budget	Réalise	Solde	% Réal.	Eng. + E.C.	Solde Net	% Réal. Net
	28046	Attributions de compensation d'investi	45 276.00	45 221.00	-55.00	99.88	0.00	-55.00	99.88
	2805	Concessions & droits similaires,brev	7 698.00	7 228.20	- 469.80	93.90	0.00	- 469.80	93.90
	281321	Immeubles de rapport	5 220.00	5 219.54	-0.46	99.99	0.00	-0.46	99.99
	281568	Autre mat et outil d'incendie et de défe	3 378.00	2 962.01	- 415.99	87.69	0.00	- 415.99	87.69
	2815731	Matériel roulant	43 191.00	43 190.60	-0.40	100.00	0.00	-0.40	100.00
	2815738	Autre matériel et outillage de voirie	13 775.00	13 690.43	-84.57	99.39	0.00	-84.57	99.39
	28158	Autres install., matériel et outillage te	4 313.00	3 932.00	- 381.00	91.17	0.00	- 381.00	91.17
	28181	Install.générales,agencement & aménage	4 178.00	4 177.00	-1.00	99.98	0.00	-1.00	99.98
	281831	Matériel informatique scolaire	10 859.00	10 376.65	- 482.35	95.56	0.00	- 482.35	95.56
	281838	Autre matériel informatique	21 411.00	21 018.55	- 392.45	98.17	0.00	- 392.45	98.17
	281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	10 313.00	10 127.16	- 185.84	98.20	0.00	- 185.84	98.20
	281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	18 675.00	18 247.38	- 427.62	97.71	0.00	- 427.62	97.71
	28186	Cheptel	132.00	131.88	-0.12	99.91	0.00	-0.12	99.91
	28188	Autres	83 590.00	83 028.44	- 561.56	99.33	0.00	- 561.56	99.33
	4817	Indemnités de renégociation de la dette	10 500.00	10 420.29	-79.71	99.24	0.00	-79.71	99.24
Total général :			3 054 814.00	2 264 436.18	- 790 377.82	74.13	274 608.57	515 769.25	83.12

27

Mairie de Migné-Auxances - 2024

Etat des restes à réaliser - Recettes d'investissement

Article	Opération	Fonction	Designation	Budget total	Réalisation	Solde	Engagé	R.A.R.
1313	2201	501	Départements	69 400,00	15 400,00	-54 000,00	54 000,00	54 000,00
Total article 1313				69 400,00	15 400,00	-54 000,00	54 000,00	54 000,00
13151	2201	501	GFP de rattachement	0,00	11 976,00	11 976,00	27 944,00	27 944,00
Total article 13151				0,00	11 976,00	11 976,00	27 944,00	27 944,00
1321	3000	211	Etats et établissements nationaux	0,00	0,00	0,00	1 147,77	1 147,77
1321	3000	212	Etats et établissements nationaux	0,00	0,00	0,00	2 365,57	2 365,57
1321	3000	288	Etats et établissements nationaux	0,00	0,00	0,00	1 064,51	1 064,51
Total article 1321				0,00	0,00	0,00	4 577,85	4 577,85
1323	2068	020	Départements	0,00	3 291,00	3 291,00	2 036,00	2 036,00
Total article 1323				0,00	3 291,00	3 291,00	2 036,00	2 036,00
13273	6803	422	FEADER	16 102,29	0,00	-16 102,29	16 102,29	16 102,29
13273	6803	4221	FEADER	5 367,43	0,00	-5 367,43	5 367,43	5 367,43
Total article 13273				21 469,72	0,00	-21 469,72	21 469,72	21 469,72
1328	3000	288	Autres	0,00	0,00	0,00	23 581,00	23 581,00
1328	5011	322	Autres	36 000,00	0,00	-36 000,00	36 000,00	36 000,00
Total article 1328				36 000,00	0,00	-36 000,00	59 581,00	59 581,00
13461	5011	322	Dotation d'équipement des territoires ruraux	105 000,00	0,00	-105 000,00	105 000,00	105 000,00
Total article 13461				105 000,00	0,00	-105 000,00	105 000,00	105 000,00
Total Recettes d'investissement				231 869,72	30 667,00	-201 202,72	274 608,57	274 608,57
Total Recettes				231 869,72	30 667,00	-201 202,72	274 608,57	274 608,57

Fait à MIGNE AUXANCES le 20/02/2025

Signature - Cachet

28

Mairie de Migné-Auxances - 2024

Etat des restes à réaliser - Recettes d'investissement

086-218601581-20250707-20250707_DV_16 DE
Recu le 10/04/2025
Publié le 10/04/2025

Préfecture	Article	Fonction	Désignation	Budget total	Réalisation	Solde	Engagé	R.A.R.
2068	1323	020	Départements	0,00	3 291,00	3 291,00	2 036,00	2 036,00
Total opération 2068 Eglise				0,00	3 291,00	3 291,00	2 036,00	2 036,00
2201	1313	501	Départements	69 400,00	15 400,00	-54 000,00	54 000,00	54 000,00
2201	13151	501	GFP de rattachement	0,00	11 976,00	11 976,00	27 944,00	27 944,00
Total opération 2201 Ateliers municipaux				69 400,00	27 376,00	-42 024,00	81 944,00	81 944,00
3000	1321	211	Etats et établissements nationaux	0,00	0,00	0,00	1 147,77	1 147,77
3000	1321	212	Etats et établissements nationaux	0,00	0,00	0,00	2 365,57	2 365,57
3000	1321	288	Etats et établissements nationaux	0,00	0,00	0,00	1 064,51	1 064,51
3000	1328	288	Autres	0,00	0,00	0,00	23 581,00	23 581,00
Total opération 3000 Ecoles				0,00	0,00	0,00	28 158,85	28 158,85
5011	1328	322	Autres	36 000,00	0,00	-36 000,00	36 000,00	36 000,00
5011	13461	322	Dotation d'équipement des territoires ruraux	105 000,00	0,00	-105 000,00	105 000,00	105 000,00
Total opération 5011 Complexe sportif				141 000,00	0,00	-141 000,00	141 000,00	141 000,00
6803	13273	422	FEADER	16 102,29	0,00	-16 102,29	16 102,29	16 102,29
6803	13273	4221	FEADER	5 367,43	0,00	-5 367,43	5 367,43	5 367,43
Total opération 6803 Pole Petite Enfance				21 469,72	0,00	-21 469,72	21 469,72	21 469,72
Total Recettes d'investissement				231 869,72	30 667,00	-201 202,72	274 608,57	274 608,57
Total Recettes				231 869,72	30 667,00	-201 202,72	274 608,57	274 608,57

Fait à MIGNE AUXANCES le 20/02/2025

Signature - Cachet

29

086-218601581-20250707-20250707_DV_16 DE
Recu le 10/04/2025
Publié le 10/04/2025

Mairie de Migné-Auxances

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURES DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembourse- ment	Nominat (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux (Initial)		Devise	Périodicité des rembourse- ments (6)	Profil d'amor- tisse- ment (7)	Possi- bilité de rembour- sement anticipé partiel Q/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuel					
								Emprunts et dettes à l'origine du contrat						
163 Emprunts obligataires (Total)														
Néant														
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					6 142 503,88									
1641 Emprunts en euros					6 142 503,88									
10001068587	CREDIT AGRICOLE POITIERS	18/12/2020		15/08/2021	250 000,00	F		0,51	0,51	EUR	T	P	N	A-1
10001278799	CREDIT AGRICOLE POITIERS	05/01/2022		15/08/2022	200 000,00	F		0,72	0,72	EUR	T	P	N	A-1
144824A / 43199	CREDIT FONCIER DE FRANCE	12/11/2015		04/03/2016	1 200 000,00	F		2,11	2,11	EUR	T	P	N	A-1
36811/11550803	CREDIT MUTUEL	21/08/2011		05/03/2012	850 000,00	V	EURIBOR	3,23	3,23	EUR	T	P	N	A-1
515975B	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNAT*	17/10/2016		01/03/2017	120 000,00	F		0,94	0,94	EUR	T	P	N	A-1
MON272293	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	02/09/2010		01/02/2011	137 500,00	F		1,71	1,71	EUR	T	P	N	A-1
MON272294	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	02/09/2010		01/04/2011	362 500,00	F		2,81	2,81	EUR	T	P	N	A-1
MON272295	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	02/09/2010		01/02/2011	131 250,00	F		1,71	1,71	EUR	T	P	N	A-1
MON272296	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	02/09/2010		01/03/2011	368 750,00	F		2,81	2,81	EUR	T	P	N	A-1
MON504912	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	08/07/2015		01/10/2015	1 022 503,88	F		2,09	2,09	EUR	T	P	N	A-1
MON527794	LA BANQUE POSTALE (SA)	19/09/2019		01/12/2020	300 000,00	F	EURIBOR	0,82	0,82	EUR	A	P	N	A-1
MON546756	LA BANQUE POSTALE (SA)	23/12/2023		01/05/2024	850 000,00	F	EURIBOR	3,95	3,95	EUR	T	C	N	A-1
MON550549	LA BANQUE POSTALE (SA)	20/12/2024		01/04/2025	350 000,00	F	EURIBOR	3,38	3,38	EUR	T	P	N	A-1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
Néant														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions partic. (Total)														
Néant														
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)														

30

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURES DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobili- sation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembour- sements (6)	Profil d'amo- rtisse- ment (7)	Possi- bilité de rembour- sement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuel					
16616 Autres prêteurs														
TOTAL GENERAL					6 142 563,68									

- (1) Un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
 (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
 (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
 (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : EURIBOR 3 mois).
 (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
 (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.
 (7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.
 (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

31

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURES DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Cou- ver- ture O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2024	Durée résul- tante (en an- nées)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date du vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
163 Emprunts obligataires (Total)													
Néant													
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)				3 325 034,75					339 406,91	71 513,61		10 599,20	
1641 Emprunts en euros				3 325 034,75					339 406,91	71 513,61		10 599,20	
10001066587	N			205 045,33	16,45	F		0,51	12 072,05	1 084,23		43,57	
10001278798	N			164 830,22	12,45	F		0,72	12 833,00	1 245,28		49,48	
144824A / 43189	N			721 838,93	10,89	F		2,11	57 709,71	15 993,65		1 100,00	
36811/11550863	N			130 434,43	1,99	V	EURIBOR	4,63	60 318,12	8 788,09		419,29	
5159756	N			60 103,60	6,99	F		0,94	7 974,79	609,73		92,27	
MON272293	N			10 301,75	0,99	F		1,71	10 127,34	284,62		28,87	
MON272294	N			29 185,82	0,89	F		2,81	28 379,79	1 320,29		202,75	
MON272295	N			9 833,62	0,99	F		1,71	9 668,98	271,70		27,56	
MON272296	N			29 688,86	0,99	F		2,81	28 869,11	1 343,05		67,20	
MON504912	N			602 118,20	10,74	F		2,09	49 452,20	13 231,92		3 111,11	
MON527764	N			204 054,40	9,99	F	EURIBOR	0,82	19 503,51	1 833,18		134,70	
MON548756	N			607 499,09	14,06	F	EURIBOR	3,95	42 500,01	25 507,67		5 227,44	
MON550549	N			350 000,00	15,00	F	EURIBOR	3,36				94,67	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)													
Néant													
167 Emprunts et dettes assortis de conditions partielles (Total)													
Néant													
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)													
16816 Autres prêteurs													

32

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURES DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/2024											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2024	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date du vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
TOTAL GENERAL				3 325 034.75					339 406.91	71 513.61		10 559.20

(8) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
 (10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau "détail des opérations de couverture".
 (11) Catégories d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICCR1016077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales). En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).
 (12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
 (13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
 (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
 (15) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 06111 "Intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés) et Intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 669.
 (16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 769.

Conseil municipal du 7 avril 2025
Annexe à la question n°16

Etienne FRAPPIER : ce qui reste à réaliser, c'est le camion poids lourd qui n'est pas encore arrivé.

Cédric HAMELIN : ils ont plus de deux mois de retard sur le délai de livraison. J'ai eu un entretien téléphonique avec la commerciale du vendeur de véhicule. Eux, ils achètent le châssis et après ils confient à un carrossier le soin de mettre la cabine qui va bien. C'est un problème avec le carrossier mais nous on ne connaît que le vendeur. La dame a été mise au courant qu'il y aurait des intérêts moratoires qui s'élèvent déjà à quelques 7.000 € et qui seront constatés sur l'exercice 2025 en recettes pour nous.

Jeannie CHEBROUX : c'est pour parler en budget primitif, j'avais vu deux choses...

Etienne FRAPPIER : est-ce que la question elle concerne le CA ou le BP ?

Jeannie CHEBROUX : on va le voir tout de suite... le renouvellement du parc informatique des écoles à 45.000 €, est-ce que c'est là-dedans ? C'est inclus dans les écoles ?

Etienne FRAPPIER : En 2024 ont été réalisés des travaux sur les réseaux informatiques. La 1^{ère} tranche de modernisation, elle est dedans. Elle est ici, dans les restes à réaliser

Jeannie CHEBROUX : ça me paraît cher un renouvellement du parc informatique à 45.000 € mais je ne sais pas trop ce que c'est, ce qu'il y a d'inclus. Ce n'est pas seulement des ordinateurs ?

Etienne FRAPPIER : il y a un peu de tout en fait !

Cédric HAMELIN : il y a des ordinateurs effectivement mais on parle de plusieurs dizaines d'ordinateur. Il y a aussi des infrastructures réseaux, des switch, des routeurs, des antennes Wi-Fi aussi puisque la desserte n'était pas satisfaisante et ne permettait pas non plus au personnel périscolaire de pointer les enfants. Sur la partie reste à réaliser 2024, on a surtout la partie réseaux. Sur la partie école, c'est de l'ordre de 15.000 € pour la première tranche de renouvellement. Il y a une deuxième tranche de 45.000 € qui sera proposée au BP 2025.

Etienne FRAPPIER : oui, les 45.000 € c'est après

Jeannie CHEBROUX : ah c'est après, merci !

[retour de Florence JARDIN après la mise aux voix]

Convocation du 25/03/2025

Objet : Compte administratif 2024. Affectation du résultat de fonctionnement.

N°20240407_DV_17

Rapporteur : Monsieur Etienne FRAPPIER

Nomenclature Préfecture :
7.1.1.

Comme sous l'empire de la M14, l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux prévoit, après l'approbation du compte administratif par le Conseil municipal, un dispositif spécifique d'affectation budgétaire en section d'investissement de la totalité ou d'une partie du résultat de fonctionnement de l'exercice précédent.

Quorum : 15

Présents : 24

- AYRAULT Marie-Christine
- BLOT Jean-Denys
- BOUTIN Marc
- CAÏLA Jean-Luc
- CHEBROUX Jeannie
- CHOUMIL Michel
- COUDERC Isabelle
- FRAPPIER Etienne
- GAUD Dominique
- JARDIN Florence
- JUIN Daniel
- LEONARD Sébastien
- LHERAHOX Michel
- MAINARD Philippe
- MANOIR Laurence
- MAZIERE Jean-Marc
- MOINE Éric
- MORGAT Aurélien
- NOSSANT Agnès
- PEDRON Véronique
- POHU Valérie
- POPINEAU Marie-Rose
- RIVIERE Fabien
- SANCHEZ Philippe

Le résultat de la section de fonctionnement est affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser.

L'affectation s'avère possible dès lors que le résultat de fonctionnement est excédentaire.

La situation financière du compte administratif 2024 du budget communal fait apparaître les résultats de clôture suivants :

Fonctionnement :

-1 excédent de fonctionnement de	144 887,04 €
-1 excédent reporté de	335 995,38 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	480 882,42 €

Investissement

-1 excédent d'investissement de	96 446,90 €
-1 excédent reporté de	197 828,86 €
-1 déficit des restes à réaliser de	- 432 201,94 €
Soit un déficit de financement de	- 137 926,18 €

Pouvoirs : 4

- BIANCIOTTO Janine à Dominique GAUD
- FAGE Manuela à CAÏLA Jean-Luc
- GHARBI Linda à MANOIR Laurence
- FORTAIN Sylvie à MOINE Éric

Il est ici à rappeler que dans le cadre de l'apurement sur 10 ans du compte 1069 tel que déterminé à l'occasion du Conseil municipal du 18 décembre 2023, le résultat d'investissement sera minoré d'un montant de 9.571,96 €.

Absent: 0

L'excédent de fonctionnement sera, lui, partiellement affecté à la couverture du déficit de financement de la section d'investissement.

Secrétaire de séance :
MANOIR Laurence

Affiché le :
10 avril 2025

Au regard de ces données comptables et du montant des restes à réaliser en dépenses et en recettes d'investissement, il est proposé au Conseil municipal l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de la manière suivante :

Mis en ligne le :
10 avril 2025

Propositions d'inscription au budget primitif 2025 :

Section de fonctionnement

Article 002 : Excédent de fonctionnement reporté : 342 956,24 €

Section d'investissement

Article 001 : Excédent d'investissement reporté 284 703,80 €

(soit 294 275,76 € - 9 571,96 €)

Article 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé : 137 926,18 €

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'affecter le résultat des sections de fonctionnement et d'investissement comme ci-dessus exposé,
- d'autoriser Madame la Maire à signer tout document à intervenir.

La secrétaire de séance
Laurence MANOIR

A handwritten signature in black ink, appearing to be the name 'Laurence'.

La Maire
Florence JARDIN

A handwritten signature in black ink, appearing to be the name 'Florence'.

Convocation du 25/03/2025

20250407_DV_18

Quorum : 15

Nomenclature Préfecture :
3.1.

Présents : 24

- AYRAULT Marie-Christine
- BLOT Jean-Denys
- BOUTIN Marc
- CAÏLA Jean-Luc
- CHEBROUX Jeannie
- CHOUMIL Michel
- COUDERC Isabelle
- FRAPPIER Etienne
- GAUD Dominique
- JARDIN Florence
- JUNIN Daniel
- LEONARD Sébastien
- LHERAHOUX Michel
- MAINARD Philippe
- MANOIR Laurence
- MAZIERE Jean-Marc
- MOÏNE Éric
- MORGAT Aurélien
- NOSSENT Agnès
- PEDRON Véronique
- POHU Valérie
- POPINEAU Marie-Rose
- RIVIERE Fabien
- SANCHEZ Philippe

Pouvoirs : 4

- BIANCIOTTO Janine à
Dominique GAUD
- FAGE Manuela à CAÏLA
Jean-Luc
- GHARBI Linda à MANOIR
Laurence
- FORTAIN Sylvie à MOÏNE
Éric

Absent: 0

Secrétaire de séance :
MANOIR Laurence

Affiché le :
10 avril 2025

Mis en ligne le :
10 avril 2025

Objet : Bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune en 2024

Rapporteur : Etienne FRAPPIER

En application de l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal doit, chaque année, délibérer sur le bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune.

Le bilan 2024 est joint en annexe.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'approuver le bilan des acquisitions et cessions foncières réalisées par la commune de Migné-Auxances en 2024 tel qu'il figure en annexe,
- d'autoriser Madame la Maire à signer tout document à intervenir.

La secrétaire de séance
Laurence MANOIR



La Maire
Florence JARDIN



BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES 2024
 (Annexe à la délibération du Conseil Municipal du 7 avril 2025)

ACQUISITIONS

Parcelles (adresse)	Références cadastrales	Superficie	Vendeurs	Prix	Date de la délibération	Affectation
Près sous les remuets	AY n° 262	6176 m ²	SIGRIST Fabien	2 779,20 €	11/03/2024	Environnement
Pré Armé	AW n° 114-115	1362 m ²	cts GANGNEUX	1 100,00 €	11/03/2024	Environnement
La Dibbe	AK n° 128- AP n° 149-150-151- YN n° 152	11606 m ²	cts ALQUINET ROUSSEAU	5 423,00 €	11/03/2024	Environnement
Près sous les remuets	AY n° 263	1500 m ²	FORT Michel	1 500,00 €	11/03/2024	Environnement
TOTAL				10 802,20 €		

CESSIONS

Parcelles (adresse)	Références cadastrales	Superficie	Acheteurs	Prix	Date de la délibération	Affectation
rue du Pontreau	BK n° 124	174 m ²	CHAIGNEAU Jean-Marc	500 €	25/10/2024	Terrain de loisirs
TOTAL				500 €		

AR Prefecture

086-218601581-20250407-20250407_DV_18-DE
 Reçu le 10/04/2025
 Publié le 10/04/2025

Convocation du 25/03/2025

20250407_DV_19

Quorum : 15

Nomenclature Préfecture :
5.6.1.

Présents : 24

- AYRAULT Marie-Christine
- BLOT Jean-Denys
- BOUTIN Marc
- CAÏLA Jean-Luc
- CHEBROUX Jeannie
- CHOUMIL Michel
- COUDERC Isabelle
- FRAPPIER Etienne
- GAUD Dominique
- JARDIN Florence
- JUIN Daniel
- LEONARD Sébastien
- LHERAHOX Michel
- MAINARD Philippe
- MANOIR Laurence
- MAZIERE Jean-Marc
- MOINE Éric
- MORGAT Aurélien
- NOSENT Agnès
- PEDRON Véronique
- POHU Valérie
- POPINEAU Marie-Rose
- RIVIERE Fabien
- SANCHEZ Philippe

Pouvoirs : 4

- BIANCIOTTO Janine à Dominique GAUD
- FAGE Manuela à CAÏLA Jean-Luc
- GHARBI Linda à MANOIR Laurence
- FORTAIN Sylvie à MOINE Éric

Absent: 0

Secrétaire de séance :
MANOIR Laurence

Affiché le :
10 avril 2025

Mis en ligne :
10 avril 2025

Objet : Information aux conseillers municipaux : état récapitulatif des indemnités versées en 2024

Rapporteur : Florence JARDIN

La loi n° 2019-1461 du 29 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, en son article 93, codifié à l'article L.2123-24-1-1 du Code Général des collectivités Territoriales, prévoit :

« Chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au Conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes les fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute autre société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseiller municipaux avant l'examen du budget de la commune ».

La même obligation est appliquée aux EPCI (L5211-12-1), aux départements (L3123-19-2-1) et aux régions (L4135-19-2-1).

En matière de transparence, les communes publieront donc désormais chaque année un état présentant l'ensemble des indemnités dont bénéficient les élus siégeant dans leur Conseil, au titre de l'ensemble de leurs responsabilités, y compris au sein de syndicat mixte, de société d'économie mixte locale, société publique locale et de société d'économie mixte à opération unique.

Conformément à cet article, la liste des montants bruts des indemnités perçues au titre de l'année 2024 par les élus siégeant au conseil municipal, est située ci-après :

<i>IDENTITE ELU(E)S</i>	<i>Montant brut annuel indemnités 2024</i>
JARDIN Florence	19 730,52 €
MAINARD Philippe	9 125,40 €
COUDERC Isabelle	9 125,40 €
JUIN Daniel	9 125,40 €
MANOIR Laurence	9 125,40 €
LHERAHOX Michel	9 125,40 €
NOSENT Agnès	9 125,40 €
FRAPPIER Etienne	9 125,40 €
LEONARD Sébastien	5 919,12 €
POHU Valérie	2 959,56 €
CAÏLA Jean-Luc	2 959,56 €

En 2024, Michel LHERAHOUX a bénéficié de remboursements de frais kilométriques et de repas pour un montant de 299 €, dans le cadre d'une action de formation organisée par l'Association des Maires de France (AMF).

Mention RGPD :

L'état annuel relatif au versement des indemnités des élus est un traitement de données personnelles gérées par la ville de Migné-Auxances en sa qualité de responsable de traitement. Les informations personnelles collectées sont obligatoires et nécessaires à la commune pour répondre à une obligation légale. Vous avez le droit d'accéder à vos informations personnelles, ou de les faire rectifier.

A l'unanimité, le Conseil municipal prend acte des informations relatives à l'état récapitulatif des indemnités versées en 2024.

La secrétaire de séance
Laurence MANOIR

A handwritten signature in black ink, appearing to be the name 'Laurence'.

La Maire
Florence JARDIN

A handwritten signature in black ink, appearing to be the name 'Florence'.

Convocation du 25/03/2025

20250407_DV_20

Quorum : 15

Nomenclature Préfecture :
7.2.1.

Présents : 24

- AYRAULT Marie-Christine
- BLOT Jean-Denys
- BOUTIN Marc
- CAÏLA Jean-Luc
- CHEBROUX Jeannie
- CHOUMIL Michel
- COUDERC Isabelle
- FRAPPIER Etienne
- GAUD Dominique
- JARDIN Florence
- JUIN Daniel
- LEONARD Sébastien
- LHERAHOUX Michel
- MAINARD Philippe
- MANOIR Laurence
- MAZIERE Jean-Marc
- MOINE Éric
- MORGAT Aurélien
- NOSSENT Agnès
- PEDRON Véronique
- POHU Valérie
- POPINEAU Marie-Rose
- RIVIERE Fabien
- SANCHEZ Philippe

Pouvoirs : 4

- BIANCIOTTO Janine à Dominique GAUD
- FAGE Manuela à CAÏLA Jean-Luc
- GHARBI Linda à MANOIR Laurence
- FORTAIN Sylvie à MOINE Éric

Absent: 0

Secrétaire de séance :
MANOIR Laurence

Affiché le :
10 avril 2025

Mis en ligne le :
10 avril 2025

Objet : Budget 2025 - Fixation des taux d'imposition des impôts directs locaux

Rapporteur : Madame la Maire

La réforme de la taxe d'habitation a organisé, à compter de 2020, la disparition progressive de cet impôt direct local. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2023, plus aucun contribuable ne paie la Taxe d'Habitation sur les résidences principales (TH) et les communes bénéficient en contrepartie chaque année du transfert du taux départemental de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB).

Seul le produit de la Taxe d'Habitation sur les Résidences secondaires (THRs) continue à être perçu par les communes, aux côtés de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) et sur les Propriétés Non Bâties. (TFPNB).

Il appartient dès lors au Conseil municipal de fixer chaque le taux de ces différentes impositions.

Compte tenu de ces éléments,

Vu le CGCT, et notamment son article L212-29,

Vu l'article 16 de la loi n° 2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements,

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1636 B sexies, septies et 1639 A,

Vu la délibération du Conseil municipal du 17 février 2025 prenant acte du débat d'orientation budgétaire,

Vu l'avis de la commission finances / ressources humaines du 19 mars 2025,

Vu la proposition à l'assemblée délibérante d'appliquer aux taux de fiscalité directe locale une évolution de 1,5 %, calquée sur l'inflation prévisionnelle pour 2025, comme évoqué dans le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) approuvé le 17 février 2025.

A la majorité des membres présents et représentés (22 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions), le Conseil municipal décide de fixer les taux d'imposition 2025 comme suit :

Taxe	2024	2025
Taxe foncière sur les propriétés bâties	45,07 %	45,75 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	54,07 %	54,88 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	19,3 %	19,59 %

- d'autoriser Madame la Maire à signer tout document à intervenir.

La secrétaire de séance
Laurence MANOIR

La Maire
Florence JARDIN



Conseil municipal du 7 avril 2025
Annexe à la question n°20
Page 1

Philippe SANCHEZ : par rapport à la dotation de l'Etat, est-ce qu'on sait cette année s'il y aura une augmentation ou pas ?

Etienne FRAPPIER : tu précises par rapport aux bases fiscales, parce que là , on est sur la fiscalité ou sur la commune ?

Philippe SANCHEZ : sur la commune oui

Etienne FRAPPIER : la DGF tu veux dire ?

Philippe SANCHEZ : oui

Etienne FRAPPIER : il y a une toute petite augmentation de 6.000 €

Philippe SANCHEZ : oui bon... moi par rapport à l'augmentation des taxes, moi je suis un peu contre. Parce ce n'est pas ce qui était prévu au départ, au départ c'était prévu sur 3 ans. Et là, systématiquement vous les augmentez tous les ans. Je trouve que ce n'est pas un impôt qui s'applique à tout le monde. C'est un impôt qui n'est pas équitable en fait.

Etienne FRAPPIER : le programme que j'avais fait sur 3 ans qui s'était finalement étalé sur 4 ans, c'était par rapport à un rattrapage sur la fiscalité qui n'avait pas été touchée depuis 12 ans on va dire. C'était un programme d'augmentation substantiel, de l'ordre de 7 %. Le programme que j'avais évoqué au départ c'était 7 %, 6 % et 5 % ; des augmentations substantielles. Là, l'augmentation que l'on propose ici c'est plus une augmentation a minima pour suivre un peu l'évolution de l'inflation pour ne pas se retrouver le bec dans l'eau au fur et à mesure des années si on ne fait rien et pour continuer les efforts d'augmentation de notre autofinancement. Toujours dans l'objectif d'augmenter la section d'investissement finalement.

Florence JARDIN : la loi de finances 2025, ce n'est pas non plus ce qu'on avait prévu. On est bien obligés de s'adapter face aux charges qui nous incombent. Il y a l'inflation, même si elle n'est plus du même ordre que les 2 / 3 dernières années, elle continue. Et puis, il y a tout ce que nous a imposé l'Etat à travers cette loi de finances. Et encore, on échappe à quelques mesures. Pour autant quand on gèle le FCTVA, qu'on augmente la CNRACL... Quel autre levier proposeriez-vous pour arriver à équilibrer les budgets ? Sachant que l'on partage l'idée que ce n'est pas juste. Le fait qu'il n'y ait plus de TH fait qu'il y a une partie de la population qui ne participe pas au budget de la collectivité. Ce qui fait que le levier sur lequel nous on peut agir, il est très restreint et il est limité à un certain nombre de personnes. On partage l'injustice. Pour autant quel autre levier est-ce qu'on peut imaginer ?

Philippe SANCHEZ : cette année on aurait pu faire une petite pause, on finit plutôt en positif... on aurait quand même pu faire une petite pause sur l'augmentation des taxes.

Florence JARDIN : finir en positif ne suffit pas. Il faut déjà qu'on soit en capacité sur le budget d'après de rembourser notre emprunt et de participer à l'investissement. Il faut un bon positif pour répartir bien. Sinon, on redégringole en fait !

Conseil municipal du 7 avril 2025
Annexe à la question n°20
Page 2

Jean-Marc MAZIERE : je vais rebondir un petit peu dans le même sens que le collègue. Je lisais dans le compte rendu de la presse le vote du budget de Grand Poitiers. A la fin, il y avait une intervention du Grand argentier, Claude EDELSTEIN, qui disait qu'il faudra réduire nos financements, je suppose qu'il voulait dire nos investissements, soit augmenter notre fiscalité. Ce que je souhaiterais plutôt... comme dit Philippe, on augmente les impôts tous les ans mais... je vais en parler après de toute façon... il faudrait peut-être aussi baisser certains investissements. Tu dis quel levier j'ai ? Je ne sais pas mais Claude EDELSTEIN il a l'air d'en avoir !

Florence JARDIN : Claude EDELSTEIN on travaille un tout petit peu ensemble quand même !

Jean-Marc MAZIERE : justement, prenez-le en exemple !

Florence JARDIN : quand je peux éviter de passer par la fiscalité, je le fais. A Grand Poitiers, on a pu le faire car on a pu agir sur un certain nombre de leviers. Il y a beaucoup plus de lignes que ce qu'on peut avoir sur la commune et les marges de manœuvre que l'on actionne sur Grand Poitiers depuis plusieurs années, on les a déjà actionnées sur la commune. Donc, on a chacun des budgets différents, des structures de budget différentes. On fait vraiment en toute sincérité comme le doit être le budget. Quand on peut ne pas agir sur la fiscalité, on n'agit pas. Mais la part de recettes de fiscalité de Grand Poitiers est bien moindre que la part de recettes liées à la fiscalité sur un budget communal !

Jean-Marc MAZIERE : bah oui

Florence JARDIN : on ne va quand même pas faire le débat du budget de Grand Poitiers. La presse, elle ne vous dit pas tout ! il faut venir pendant 6 heures nous voir, c'est passionnant !

Jean-Marc MAZIERE : c'est sûr, la prochaine fois, je viendrais ! C'est sur ça doit être passionnant ! [rires] Ce que je veux dire, c'est qu'au niveau pédagogique vis-à-vis de la population surtout vu la situation de la France, il faudrait peut-être aussi expliquer un peu plus cet élément-là. A un moment donné, il faudra faire des choix aussi. Le budget 2026 de la France serait imbouclable. Il va bien falloir dire aux français... Enfin, vous comprenez ce que je veux dire ? Il va falloir faire des choix aussi !

Florence JARDIN : mais bien sûr ! Dites qu'on ne fait rien aussi ! Les efforts sur les économies de fonctionnement continuent. C'est tous les jours que le DGS recherche des économies, dans tous les contrats qu'on passe, etc. A un moment donné, quand les assurances elles-mêmes elles augmentent, les efforts que vous avez fait sur les charges de personnel d'un côté sont complètement annulés par l'augmentation des assurances de l'autre et etc. etc. Il faut non seulement arriver à combler l'inflation et les charges qui tombent qui sont plus que de l'ordre de l'inflation. Et nos marges de manœuvre encore une fois, elles sont très limitées.

Jean-Marc MAZIERE : de toute façon, ce qui est visé – je sors d'une réunion avec des sénateurs, ce sont les petites communes et les départements aujourd'hui. Effectivement ce qu'on voudrait voir disparaître ce sont les petites entités et les départements. Je pense qu'à un moment donné, je sais qu'il y a un travail des sénateurs qui va être entrepris par rapport à la loi Notre mais il va bien falloir aussi nous sortir de cette spirale. Il va bien falloir évaluer l'avenir de notre commune à un moment ou à un autre. Je ne vois pas comment des entités comme ça pourront subsister à l'avenir ! On dit déjà qu'il y a 80 % des départements qui sont dans le rouge. Et les départements font déjà les budgets sur 11 mois parce qu'ils n'arrivent plus à boucler. Il faudra bien trouver une solution et aussi l'expliquer à la population. Je trouve qu'il n'y a pas d'efforts pédagogiques vis-à-vis de la population. Là, on va le voir tout à l'heure,

Conseil municipal du 7 avril 2025
Annexe à la question n°20
Page 3

je vais en parler ; on dit aux gens on va faire ça et ça mais il faudrait voir si c'est vraiment indispensable pour notre commune. Sinon, comme le dit quelque part Philippe, il faudra toujours faire appel à la fiscalité. C'est un choix qui va devenir impossible. Les gens ne supportent plus ça. Je ne dis pas que c'est de ta faute, il y a une responsabilité beaucoup plus collective de gestion de la France depuis 40 ans, c'est clair ! Mais ce n'est pas une raison pour que ce soit toujours le même qui paye !

Florence JARDIN : c'est toujours le même qui paye puisque quand l'Etat décide par une autre manière d'augmenter la TVA, c'est le même qui paye. Ce qui est terrible en fait, c'est que l'Etat prend des mesures pour faire semblant de faire des cadeaux à certains et ce sont les collectivités locales qui doivent se serrer la ceinture et donc actionner le levier fiscal vis-à-vis des habitants. On est d'accord, c'est même la question que de faire disparaître les petites entités, je pense que les gouvernants veulent faire disparaître le service public. Je me refuse à penser que notre société peut vivre et doit vivre sans service public. Alors oui, le service public a un coût, il faut l'assumer mais je pense que l'absence de service public, elle, a un coût bien plus important, c'est comme l'éducation !
On était sur la fiscalité, on a un peu commencé le débat... Mais sans cette fiscalité, on ne construit pas le budget aujourd'hui.

Convocation du 25/03/2025 Objet : Vote du budget primitif 2025

N°20250407_DV_21 Rapporteur : Monsieur Etienne FRAPPIER

Nomenclature Préfecture : Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
7.1.1.

Quorum : 15 Vu l'instruction comptable et budgétaire M57 ;

Présents : 24

- AYRAULT Marie-Christine
- BLOT Jean-Denys
- BOUTIN Marc
- CAÏLA Jean-Luc
- CHEBROUX Jeannie
- CHOUMIL Michel
- COUDERC Isabelle
- FRAPPIER Etienne
- GAUD Dominique
- JARDIN Florence
- JUIN Daniel
- LEONARD Sébastien
- LHERAHOUX Michel
- MAINARD Philippe
- MANOIR Laurence
- MAZIERE Jean-Marc
- MOINE Éric
- MORGAT Aurélien
- NOSSENT Agnès
- PEDRON Véronique
- POHU Valérie
- POPINEAU Marie-Rose
- RIVIERE Fabien
- SANCHEZ Philippe

Pouvoirs : 4

- BIANCIOTTO Janine à Dominique GAUD
- FAGE Manuela à CAÏLA Jean-Luc
- GHARBI Linda à MANOIR Laurence
- FORTAIN Sylvie à MOINE Éric

Absent: 0

Secrétaire de séance :
MANOIR Laurence :

Affiché le :
10 avril 2025

Mis en ligne le :
10 avril 2025

Vu le débat d'orientations budgétaires organisé le 17 février 2025 ;

Après examen en commission finances du 18 mars 2025,

Il vous est proposé d'adopter le budget primitif 2025 qui s'équilibre comme suit :

-Section de fonctionnement : 6 702 855 €
 -Section d'investissement : 2 406 761 €

Le budget se présente de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT

Chapitres	Libellés	Dépenses	Recettes
011	Charges à caractère général	1 331 000 €	
012	Charges de personnel	3 450 000 €	
013	Atténuation de charges		25 000 €
014	Atténuation de produits	332 000 €	
023	Virement de la section de fonctionnement	182 555 €	
042	Opérations d'ordre transfert entre section	505 500 €	29 100 €
65	Autres charges de gestion courante	811 800 €	
66	Charges financières	80 000 €	
67	Charges exceptionnelles	5 000 €	
68	Dotations provisions semi-budgétaires	5 000 €	
70	Produit des services, du domaine		421 108 €
73	Impôts et taxes		4 775 168 €
74	Dotations, participations, subventions		1 096 531 €
75	Autres produits de gestion courante		10 891,76 €
76	Produits financiers		100 €
78	Reprise sur amortissements		2 000 €
002	Résultat reporté		342 956, 24€
	TOTAL	6 702 855 €	6 702 855 €

INVESTISSEMENT

Chapitres	Libellés	Dépenses	Recettes
001	Résultat d'investissement reporté		284 703,80 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé		137 926,18 €
021	Virement de la section de fonctionnement		182 555 €
024	Produit des cessions		2 000 €
040	Opérations d'ordre transfert entre section	29 100 €	505 500 €
10	Dotations, fonds divers		255 000,49 €
13	Subventions d'investissement		418 608,57 €
16	Emprunts et dettes assimilées	376 000 €	517 366,96 €
20	Immobilisations incorporelles	158 351,79 €	
204	Subventions d'investissement versées	153 000 €	
21	Immobilisations corporelles	492 378,89 €	
23	Immobilisations en cours	1 094 830,32 €	
45	Opérations pour le compte de tiers	103 100 €	103 100 €
	TOTAL	2 406 761 €	2 406 761 €

A la majorité des membres présents et représentés (24 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention), le Conseil municipal décide :

- de voter le budget primitif 2025 comme ci-dessus exposé,
- d'autoriser Madame la Maire à signer tout document à intervenir.

La secrétaire de séance
Laurence MANOIR



La Maire
Florence JARDIN





BUDGET PRIMITIF 2025
RAPPORT DE PRESENTATION
(Article L.2313-1 du CGCT)

AR Prefecture

086-218601581-20250407-20250407_DV_21-DE
Reçu le 10/04/2025
Publié le 10/04/2025

INTRODUCTION

Le budget primitif est le cadre budgétaire principal de la « vie financière communale ».

Comme chaque année, le résultat issu du compte administratif, est intégré dans le budget primitif. Ainsi, il n'y a pas de budget supplémentaire car l'ensemble des écritures est proposé lors du budget primitif.

Au cours de l'exercice, le Conseil Municipal pourra toutefois être amené à modifier ces prévisions lors de décisions modificatives qui ajustent les prévisions initiales.

Le budget de la commune est établi en deux sections strictement équilibrées

- Une section de fonctionnement qui retrace les dépenses courantes (personnel, achats divers, subventions, frais financiers,) et les recettes (impôts locaux, dotations de l'Etat, produits des services)
- Une section d'investissement qui prend principalement en compte :
 -) en dépenses : les constructions, les travaux, les acquisitions de biens et de patrimoine (terrains, immeubles, véhicules, équipements), les subventions d'équipement versées à des tiers
 -) en recettes : l'autofinancement, les emprunts, les dotations et subventions d'équipement

Chaque section comprend des opérations dites réelles (celles qui font l'objet d'un encaissement ou d'un décaissement) et des opérations dites d'ordre (écritures comptables d'équilibre, par exemple l'amortissement).

Ce rapport présente les dépenses et recettes par poste et justifie l'évolution prévisionnelle des crédits.

A noter qu'au moment du débat d'orientations budgétaires 2025, seule la variation forfaitaire des bases fiscales pour les ménages était connue (+1,7%).

Le compte administratif 2024 a mis en évidence une situation toujours tendue, quoiqu'en amélioration sensible, avec un excédent de fonctionnement d'environ **144 K€** (contre seulement 15 K€ en 2024) traduisant les efforts importants de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Par rapport au débat d'orientations budgétaires, quelques modifications mineures en dépenses et recettes ont été introduites au niveau de la section de fonctionnement. Il est également à rappeler que compte tenu de l'adoption très tardive de la loi de finances pour 2025 et à l'aune de l'absence d'informations, au stade de la préparation budgétaire, les dispositifs de soutiens éventuels de l'Etat n'ont pas été intégrés dans le présent budget.

AR Prefecture

086-218601581-20250407-20250407_DV_21-DE
Reçu le 10/04/2025
Publié le 10/04/2025

LE FONCTIONNEMENT

Avec le résultat reporté de 342 956,24 €, la section de fonctionnement s'équilibre à **6 670 432,24 €**, contre **6 483 250 € en 2024**.

Les différents chapitres sont conformes à ceux présentés lors des orientations budgétaires au cours de la séance du 17 février 2025 avec quelques modifications précisées ci-dessous.

Il est rappelé que les taux d'évolution sont calculés de prévisions n-1 à prévisions n.

LES DEPENSES

Chapitre 011 : Charges à caractère général

Elles s'élèvent à **1 331 000€** en 2025 contre **1 406 300 € au BP 2024** soit une baisse de **75 300 € (-5%)**.

Les principaux éléments à retenir sur ce chapitre concernent :

- Une inflation qui revient à un niveau normal, en deçà de 2%, mais des prix, notamment ceux des denrées alimentaires, qui n'opèrent pas de reflux.
- Une diminution forte du recours aux prestations extérieures
- Des efforts conséquents en termes d'économies de fonctionnement (changement sur les éclairages en LED, travail sur la réorganisation des services et sur les achats de matériels et de fournitures...).

Les autres lignes ont été fixées au plus juste en tenant compte du réalisé 2024.

Chapitre 012 : Charges de personnel

Le chapitre évolue de **3 308 500 € à 3 450 000€** à soit + 4,2 %.

Pour mémoire, les facteurs de hausse sont le traditionnel GVT (Glissement vieillesse technicité), l'augmentation des coûts de l'assurance statutaire et des cotisations patronales ainsi que l'évolution du SMIC en année pleine (le salaire minimum ayant été augmenté de 2% au 1^{er} novembre 2024).

Cette proposition d'inscription budgétaire intègre aussi le financement en année pleine du poste d'adjoint technique créé en 2024 et les coûts, en année pleine également, du remplacement de l'adjoint au responsable du CTM, parti en retraite au 1er juillet 2024 ainsi que d'un agent ayant quitté la collectivité suite à une disponibilité.

Elle inclut également une provision de 25K€, pour anticiper l'organisation d'éventuelles élections en 2025 ainsi qu'une probable hausse du SMIC en cours d'année.

Il est ici rappelé qu'en cours d'exercice budgétaire 2024, une décision modificative avait été adoptée par l'assemblée délibérante pour couvrir des dépenses non prévues, en l'espèce l'organisation des élections législatives suite à la dissolution et l'augmentation du SMIC

Chapitre 014 : Atténuation de produits

Le chapitre évolue de **294 000 € à 332 000 €**.

Pour mémoire, les transferts de l'école de musique et de la compétence voirie et éclairage public à Grand Poitiers Communauté urbaine, donnent lieu au versement à son profit d'une attribution de

AR Prefecture

086-218601581-20250407-20250407_DV_21-DE
Reçu le 10/04/2025
Publié le 10/04/2025

compensation en section de fonctionnement. La hausse annuelle d'environ **12 000€** est liée à la compétence voirie qui génère chaque année une majoration de ce montant jusqu'en 2031 (Cette somme correspond au montant des annuités d'emprunts affectés à la voirie lors du transfert de la compétence).

Contrairement au précédent exercice budgétaire, la Commune sera assujettie en 2025 au versement d'un prélèvement SRU de 27 000 €.

Les dépenses engagées pour le logement social en 2024 (Subventions d'équipement et exonération de taxe d'aménagement pour un montant de 34 K€), ne seront prises en compte que pour la détermination de la pénalité SRU au titre de l'exercice 2026.

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

Le chapitre évolue de **743 400 € à 811 800 €**.

Cette hausse s'explique par les éléments suivants :

- Evolution de la contribution aux écoles privées (effectifs et coût d'un élève) (+ 20 000 € par rapport à la contribution 2024)
- Subvention de CCAS de 40 000 € au titre de la mutualisation, cette dépense étant compensée par un remboursement, du même montant.
- Subvention de soutien à l'EHPAD, d'un montant de 20 K€. Afin de limiter les impacts sur le budget 2025, il est proposé pour cette année de réduire en parallèle le montant de la subvention classiquement versée au CCAS (de 18 K€ à 5K€), la situation financière de l'établissement ne nécessitant pas le versement d'une subvention aussi élevée qu'à l'accoutumée.

Pour mémoire, le CCAS dégageant en moyenne un excédent de fonctionnement annuel de l'ordre de 7 000 €, une telle minoration de la subvention avait déjà été réalisée en 2022.

Chapitre 66 : Charges financières

Malgré la hausse des taux d'intérêts depuis le second semestre 2023, l'inflation soutenue en 2024 a contribué à éroder l'annuité de dette.

Le chapitre n'évolue que très légèrement, de **79 000€ à 80 000€**. L'emprunt 2025 ne sera contracté qu'en toute fin d'exercice et les premières mensualités résultant de ce nouvel emprunt ne seront payées qu'au premier trimestre 2026.

Chapitre 67 : Charges spécifiques **5 000€**

Chapitre 68 : Dotations provisions semi-budgétaires **5 000 €**

Conformément à l'instruction comptable M57, il convient de procéder à l'inscription de provisions pour faire face à des créances douteuses. Sollicité, le comptable public a donc demandé l'inscription d'une provision de 5 000€.

L'autofinancement brut (comprenant le virement à la section d'investissement et les amortissements) excède 655 K€ contre 6200 K€ en 2024, ce qui traduit les efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement entrepris dès 2023.

AR Prefecture

086-218601581-20250407-20250407_DV_21-DE
Reçu le 10/04/2025
Publié le 10/04/2025

LES RECETTES

Chapitre 011 : Atténuation de charges

Elles correspondent au remboursement des frais de personnel par les assurances sociales pour certaines absences. Elles sont donc par nature difficiles à évaluer.

Inscriptions totales de **25 000€**, soit une somme globalement équivalente à celle constatée au CA 2024.

Chapitre 70 : Produits des services, domaines et ventes diverses

Ce chapitre va connaître une augmentation essentiellement liée au remboursement par le CCAS du salaire de la responsable de l'établissement, en application de la convention de mutualisation.

La proposition d'inscription intègre par ailleurs le tassement des effectifs scolaires et par conséquent des recettes liées aux activités périscolaire et à la restauration, dont les tarifs demeurent inchangés par rapport à l'année 2023- 2024.

Inscription de **421 108 €** contre **394 806 €** en 2024.

Chapitre 73 : Impôts et taxes

Comme indiqué à l'occasion de la discussion sur des orientations budgétaires, le projet de BP 2025 a été élaboré sur la base d'une hausse des taux de 1,5%.

Le maintien à bon niveau du marché immobilier, malgré des taux d'intérêt élevés en 2024, conduit à prévoir des recettes tirées des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) légèrement supérieures à la prévision pour 2024.

L'inscription proposée s'élève ainsi à **200 K€** contre **180 K€** en 2024.

Le projet de BP 2025 intègre enfin une baisse prévisionnelle des recettes de TLPE de l'ordre de 5%. L'entrée en vigueur du Règlement Local sur la Publicité intercommunal (RLPi) a en effet conduit à la dépose par les annonceurs de certains dispositifs publicitaires, réduisant l'assiette de cette taxe.

Proposition 2025 : 85 K€ (90 K€ en 2023)

Au final, les recettes fiscales prévisionnelles 2025 s'élèveraient à **4 744 168 €** contre **4 617 483 €** en 2024.

Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations

Depuis les orientations budgétaires, aucune nouvelle information n'a été communiquée à la commune.

En l'absence de notification officielle des montants à percevoir par la commune, et malgré la revalorisation des enveloppes globales allouées aux composantes de péréquation (Dotation de Solidarité Rurale et Dotation Nationale de Péréquation) par la loi de finances pour 2025, les

AR Prefecture

086-218601581-20250407-20250407_DV_21-DE
Reçu le 10/04/2025
Publié le 10/04/2025

propositions d'inscription au BP 2025 reprennent majoritairement, à titre prudentiel, les montants inscrits lors du vote du BP 2024.

Les recettes totales attendues s'élèvent à **1 095 200 €** contre **1 061 732 €** en 2024.

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante **10 800 €**

Chapitre 77 : Produits spécifiques

Rien à signaler

L'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES

La section d'investissement 2025 s'équilibrerait à **2 394 760,51 €**

Les reports en investissement s'élèvent à **706 810,51 €** en dépenses, à **274 608,57 €** en recettes et les dépenses nouvelles à **1 687 950 €**, remboursement du capital de la dette et écritures d'ordre compris.

Les principales opérations, hors restes à réaliser, peuvent se résumer de la manière suivante :

Remboursement capital emprunts	376 K€
Opérations financières	29K€
Attribution compensation Grand Poitiers	118K€
Subventions équipements logements	15K€

Investissements courants bâtiments (Gros entretien et études)

Aménagement de l'épicerie sociale	430 K€
Maîtrise d'œuvre CRR	80 K€
Puisard pour gestion des eaux pluviales école République	13 K€
Réfection enrobés RPE et école Schoelcher	31 K€
Participation aux travaux d'aménagement de l'Auxances	20 K€
Réfection partielle de la toiture de l'Eglise	20 K€

AR Prefecture

086-218601581-20250407-20250407_DV_21-DE
 Reçu le 10/04/2025
 Publié le 10/04/2025

Equipements

Mobilier club-house	5 K€
Renouvellement du parc informatique écoles	45 K€
Jeux quartiers/écoles	30 K€
Matériels UPC	38 K€
Mobiliers pour les locaux municipaux	40 K€

Voirie communale

La voirie communale (Chemins ruraux et voiries douces) demeure une compétence communale. Une provision de 250 000€ est donc prévue.

Foncier

Provision pour achats fonciers	18 K€
Equipements courants tous services	130 000 €

LES RECETTES**L'emprunt :**

Si le projet de BP 2025 indique une recette d'emprunt à hauteur de 540 K€, cette inscription n'a vocation qu'à assurer l'équilibre budgétaire. Comme indiqué à l'occasion des orientations budgétaires, **l'objectif d'emprunt est fixé aux alentours de 450 K€.**

Ce prêt sera naturellement ajusté :

- en fonction des ventes immobilières (et des achats liés)
- en fonction de l'obtention des subventions sollicitées
- en fonction de l'avancement des travaux et notamment, ceux prévus à l'épicerie sociale.

Les décisions finales seront donc arrêtées en fin d'année étant rappelé que la situation d'endettement de la collectivité est pleinement soutenable.

Pour mémoire, des demandes de subventions au titre de la DETR (250 K€) et du dispositif Territoires Numériques Educatifs (20 K€) ont été déposées. Ces recettes, par application du principe de sincérité, ne figurent pas dans le projet de budget pour 0225.

Les subventions :

Le montant total des nouvelles subventions assurées s'élève à **144 000€**. Avec un report de près de 274 K€, le total des subventions assurées s'établit à **418 000€** pour l'exercice 2025.

Le reste du financement repose sur le FCTVA (220 K€), la taxe d'aménagement (40 K€) et l'autofinancement composé des amortissements (505 K€) et du virement à la section d'investissement d'un montant prévisionnel de 150 K€.

AR Prefecture

086-218601581-20250407-20250407_DV_21-DE
 Reçu le 10/04/2025
 Publié le 10/04/2025

PROJET DE BP 2025. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap./Articles	Désignation	BP 2024	DM+VC	Total Budget	Réalisé	BP 2025
013	Atténuations de charges	45 000,00	0,00	45 000,00	20 932,87	25 000,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	30 000,00	0,00	30 000,00	4 044,54	15 000,00
6459	Remb. sur charges Sécurité Sociale et Prévoyance	15 000,00	0,00	15 000,00	16 888,33	10 000,00
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	394 808,00	2 557,00	397 365,00	390 539,02	421 108,00
7018	Autres ventes de produits finis	7 000,00	0,00	7 000,00	7 219,37	0,00
7023	Menus produits forestiers					5 000,00
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	5 000,00	0,00	5 000,00	9 348,00	8 000,00
70312	Redevances funéraires	0,00	0,00	0,00	286,00	100,00
70321	Droits stationnement&location sur la voie publique	0,00	0,00	0,00	2 215,00	2 000,00
70323	Redevance d'occupation du domaine public	4 500,00	0,00	4 500,00	0,00	0,00
70328	Autres droits de stationnement et de location	8,00	0,00	8,00	6,57	8,00
7034	Péage,droit de pesage,mesurage,jaugeage	0,00	0,00	0,00	1 873,97	1 500,00
704	Travaux	0,00	0,00	0,00	398,00	200,00
7062	Redevances & droits des serv. à caractère culturel	3 000,00	0,00	3 000,00	3 165,00	3 000,00
70631	A caractère sportif	300,00	0,00	300,00	360,00	300,00
7067	Redev.&droits des serv.péri-scolaire&enseignement	360 000,00	0,00	360 000,00	345 364,21	342 500,00
70843	Aux CCAS/CIAS	0,00	897,00	897,00	2 160,02	1 000,00
70848	aux autres organismes	11 000,00	0,00	11 000,00	12 984,18	12 500,00
70873	Par les C.C.A.S./CIAS	0,00	1 660,00	1 660,00	1 773,15	41 500,00
70878	par des tiers	4 000,00	0,00	4 000,00	3 385,55	3 500,00
73	Impôts et taxes	70 768,00	0,00	70 768,00	74 259,00	70 968,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	6 500,00	0,00	6 500,00	6 760,00	6 700,00
73221	FNGIR	4 268,00	0,00	4 268,00	4 268,00	4 268,00
732221	Fonds de péréquation ressources comm.&intercomm.	60 000,00	0,00	60 000,00	63 231,00	60 000,00
731	Impositions directes	4 546 915,00	0,00	4 546 915,00	4 642 217,14	4 704 200,00
73111	Impôts directs locaux	4 085 615,00	0,00	4 085 615,00	4 123 899,00	4 268 000,00
73118	Autres contributions directes	0,00	0,00	0,00	14 159,00	0,00
73123	Taxe comun.addit.droits mutation taxe publi.fonc.	180 000,00	0,00	180 000,00	255 660,00	200 000,00
73141	Taxe sur la consommation finale d'électricité	190 000,00	0,00	190 000,00	158 870,00	150 000,00
73154	Droits de place	1 300,00	0,00	1 300,00	1 632,24	1 200,00
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	90 000,00	0,00	90 000,00	87 996,90	85 000,00
74	Dotations et participations	1 061 732,00	0,00	1 061 732,00	1 151 628,16	1 096 531,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	482 000,00	0,00	482 000,00	481 422,00	480 000,00
741121	Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes	105 000,00	0,00	105 000,00	124 933,00	120 000,00
741127	Dotation nationale de péréquation (DNP) des commun	33 000,00	0,00	33 000,00	31 817,00	30 000,00
742	Dotations aux élus locaux	0,00	0,00	0,00	163,00	0,00
744	FCTVA	6 000,00	0,00	6 000,00	6 626,16	
74718	Autres	30 000,00	0,00	30 000,00	52 989,16	40 000,00
747888	Autres	120 000,00	0,00	120 000,00	150 785,84	130 000,00
7482	Compens.perte taxe ad.aux droits mut.,taxe pub fon.	200,00	0,00	200,00	173,00	200,00
74833	Etat-Compens.au titre exonérations taxes foncières	273 923,00	0,00	273 923,00	273 923,00	279 331,00
748374	Biodiversité et aménités rurales	0,00	0,00	0,00	17 187,00	17 000,00
7484	Dotation de recensement	11 609,00	0,00	11 609,00	11 609,00	
75	Autres produits de gestion courante	8 000,00	0,00	8 000,00	12 954,13	10 891,76
752	Revenus des immeubles	6 000,00	0,00	6 000,00	11 962,59	10 000,00
75813	Redev. versées par les fermiers et concession.	100,00	0,00	100,00	189,13	100,00
7584	Recouvr. sur créances admises en non valeur	400,00	0,00	400,00	1,00	200,00
75883	Excédents sur opérations de gestion	0,00	0,00	0,00	0,66	91,76
75888	Autres	1 500,00	0,00	1 500,00	800,75	500,00
76	Produits financiers	100,00	0,00	100,00	199,68	100,00
761	Produits de participations	100,00	0,00	100,00	199,68	100,00
77	Produits spécifiques	400,00	1 481,00	1 881,00	2 646,70	0,00
773	Mandats annulés ou atteints déchéance quadriennale	400,00	1 481,00	1 881,00	474,70	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	2 172,00	0,00
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et prov	0,00	5 400,00	5 400,00	0,00	2 000,00
7817	Rep.sur prov.pour dépréciation actifs circulants	0,00	5 400,00	5 400,00	0,00	2 000,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	335 995,38	0,00	335 995,38	335 995,38	342 956,24
002	Excédent de fonctionnement reporté	335 995,38	0,00	335 995,38	335 995,38	342 956,24
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 531,62	4 000,00	23 531,62	23 002,29	29 100,00
7761	Diff.sur réalisations (-) transférées en invest.	0,00	0,00	0,00	700,00	0,00
777	Quote-part des subv.d'inv.transf.au cpte de résul.	19 531,62	4 000,00	23 531,62	22 302,29	29 100,00
AR Prefecture		6 483 250,00	13 438,00	6 496 688,00	6 654 374,37	6 702 855,00

PROJET DE BP 2025. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap./Articles	Désignation	BP	DM+VC	Total Budget	Réalise	BP 2025
011	Charges à caractère général	1 406 300,00	-71 000,00	1 335 300,00	1 233 680,94	1 331 000,00
6042	Achats prest.de serv.(autres que terrains à amé.)	20 000,00	0,00	20 000,00	12 238,42	10 000,00
60611	Eau et assainissement	23 000,00	0,00	23 000,00	18 409,62	20 000,00
60612	Energie - Electricité	290 000,00	-48 000,00	242 000,00	227 631,94	230 000,00
60621	Combustibles	100,00	0,00	100,00	0,00	100,00
60622	Carburants	25 000,00	0,00	25 000,00	25 420,53	26 000,00
60623	Alimentation	190 000,00	0,00	190 000,00	183 504,87	190 000,00
60624	Produits de traitement	3 500,00	0,00	3 500,00	1 821,48	3 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	3 000,00	0,00	3 000,00	1 194,37	3 000,00
60631	Fournitures d'entretien	26 000,00	0,00	26 000,00	32 928,08	26 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	55 000,00	0,00	55 000,00	64 444,87	60 000,00
60633	Fournitures de voirie	4 500,00	0,00	4 500,00	0,00	4 500,00
60636	Habillement et vêtements de travail	16 000,00	0,00	16 000,00	8 737,07	6 000,00
6064	Fournitures administratives	10 000,00	0,00	10 000,00	8 931,26	8 000,00
6065	Livres,disques,cassettes(bibliothèque,médiathèque)	1 400,00	0,00	1 400,00	949,10	8 300,00
6067	Fournitures scolaires	27 000,00	0,00	27 000,00	28 185,13	28 000,00
6068	Autres matières et fournitures	32 000,00	0,00	32 000,00	20 918,78	23 000,00
611	Contrats de prestations de services	35 000,00	0,00	35 000,00	22 475,92	26 500,00
61351	Matériel roulant	3 300,00	0,00	3 300,00	7 790,76	4 000,00
61358	Autres	62 000,00	0,00	62 000,00	51 964,46	55 000,00
61521	Terrains	20 000,00	0,00	20 000,00	7 510,14	35 000,00
615221	Bâtiments publics	70 000,00	-22 000,00	48 000,00	26 967,91	35 000,00
615228	Autres bâtiments	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
615231	Voies	3 000,00	0,00	3 000,00	10 698,35	5 000,00
615232	Réseaux	2 000,00	0,00	2 000,00	0,00	1 500,00
61551	Matériel roulant	8 000,00	0,00	8 000,00	11 614,60	8 000,00
61558	Autres biens mobiliers	10 000,00	0,00	10 000,00	8 301,92	10 000,00
6156	Maintenance	125 000,00	0,00	125 000,00	120 177,26	125 000,00
6161	Multirisques	31 000,00	0,00	31 000,00	34 935,29	35 000,00
617	Etudes et recherches	3 000,00	0,00	3 000,00	9 006,00	35 000,00
6182	Documentation générale et technique	8 000,00	0,00	8 000,00	3 681,65	4 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	25 000,00	-1 000,00	24 000,00	15 342,16	20 000,00
6188	Autres frais divers	2 500,00	0,00	2 500,00	1 074,19	2 000,00
62268	Autres honoraires, conseils...	25 000,00	0,00	25 000,00	17 849,59	20 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	4 000,00	0,00	4 000,00	370,56	4 000,00
6228	Divers	1 500,00	0,00	1 500,00	185,00	1 000,00
6231	Annonces et insertions	1 500,00	0,00	1 500,00	0,00	2 500,00
6232	Fêtes et cérémonies	25 000,00	0,00	25 000,00	24 938,56	25 000,00
6234	Réceptions	18 000,00	0,00	18 000,00	12 894,21	13 000,00
6236	Catalogues et imprimés	28 000,00	0,00	28 000,00	23 220,88	25 000,00
6238	Divers	5 300,00	0,00	5 300,00	4 464,00	5 000,00
6241	Transports de biens	100,00	0,00	100,00	0,00	100,00
6245	Transport de personnes exérieures à la collectivité					32 000,00
6247	Transports collectifs du personnel	30 000,00	0,00	30 000,00	30 668,50	
6248	Divers	500,00	0,00	500,00	0,00	500,00
6251	Voyages, déplacements et missions	3 500,00	0,00	3 500,00	3 546,20	2 000,00
6261	Frais d'affranchissement	12 000,00	0,00	12 000,00	10 088,18	11 000,00
6262	Frais de télécommunications	27 000,00	0,00	27 000,00	30 858,45	30 000,00
627	Services bancaires et assimilés	1 600,00	0,00	1 600,00	2 142,85	2 500,00
6281	Concours divers (cotisations...)	7 000,00	0,00	7 000,00	6 450,46	8 000,00
6282	Frais de gardiennage	500,00	0,00	500,00	0,00	1 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	10 000,00	0,00	10 000,00	9 322,05	4 000,00
62876	Au GFP de rattachement	1 000,00	0,00	1 000,00	1 166,82	1 500,00
62878	A des tiers	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
6288	Autres	43 500,00	0,00	43 500,00	50 627,44	55 000,00
63512	Taxes foncières	6 000,00	0,00	6 000,00	5 972,00	6 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
6378	Autres impôts,taxes&vers.assimilés (autres org.)	18 000,00	0,00	18 000,00	32 059,06	32 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 308 500,00	21 500,00	3 330 000,00	3 314 081,52	3 450 000,00
6218	Autre personnel extérieur	1 100,00	0,00	1 100,00	0,00	4 000,00
6331	Versement mobilité	40 000,00	0,00	40 000,00	39 383,39	41 300,00
6332	Cotisations versées au FNAL	11 000,00	0,00	11 000,00	9 935,65	10 500,00
6336	Cotisations au centre national et CNFPT	43 000,00	0,00	43 000,00	44 853,79	47 000,00
6338	Autres impôts,taxes&vers.assimilés sur rémunér.	7 000,00	0,00	7 000,00	5 961,48	6 500,00
64111	Rémunération principale	1 435 000,00	21 500,00	1 456 500,00	1 449 759,38	1 525 000,00
64112	Suppl.fam. de traite. & indemnité de résidence	12 981,00	0,00	12 981,00	11 088,89	13 000,00
64113	NBI	15 019,00	0,00	15 019,00	7 840,56	8 200,00
64116	Autres indemnités	320 000,00	0,00	320 000,00	310 986,31	330 000,00

AR Prefecture

086-210601581-202504116
 Reçu le 10/04/2025
 Publié le 10/04/2025

64131	Rémunérations	376 000,00	0,00	376 000,00	368 603,40	350 000,00
64132	Suppl. familial de traitement et indemn. de résid.	0,00	0,00	0,00	5 590,77	6 000,00
64138	Primes et autres indemnités	76 200,00	0,00	76 200,00	87 958,61	90 000,00
6415	Congés payés	0,00	0,00	0,00	11 585,11	12 000,00
6417	Rémunérations des apprentis	8 800,00	0,00	8 800,00	7 418,86	0,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	385 000,00	0,00	385 000,00	384 601,96	400 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	480 600,00	0,00	480 600,00	473 687,31	510 000,00
6454	Cotisations aux ASSEDIC	20 900,00	0,00	20 900,00	19 166,88	20 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	36 000,00	0,00	36 000,00	35 982,53	36 000,00
6456	Versement au FNC du supplément familial	11 900,00	0,00	11 900,00	8 901,00	9 000,00
6458	Cotisations aux organismes sociaux	6 000,00	0,00	6 000,00	5 323,00	5 500,00
6474	Versements aux oeuvres sociales	17 000,00	0,00	17 000,00	17 721,64	18 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	3 000,00	0,00	3 000,00	7 731,00	8 000,00
6488	Autres	2 000,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	294 000,00	0,00	294 000,00	292 706,00	332 000,00
739211	Attributions de compensation	294 000,00	0,00	294 000,00	292 706,00	305 000,00
739.116	Prélèvement au titre de l'article 55 loi SRU					27 000,00
65	Autres charges de gestion courante	743 400,00	8 000,00	751 400,00	732 978,76	811 800,00
65131	Bourses	0,00	3 225,00	3 225,00	2 375,00	4 000,00
65132	Prix	3 500,00	-2 000,00	1 500,00	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	97 000,00	-3 395,28	93 604,72	95 746,16	97 000,00
65312	Frais de mission et de déplacement	400,00	0,00	400,00	0,00	400,00
65313	Cotisations de retraite	9 000,00	-1 866,00	7 134,00	9 146,72	10 000,00
65314	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	6 000,00	191,50	6 191,50	6 104,70	6 500,00
65315	Formation	2 500,00	-1 397,50	1 102,50	1 145,50	2 000,00
653172	Cotis. fonds financement alloc. fin de mandat	100,00	0,00	100,00	54,26	100,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00	9 000,00	10 000,00	9 907,65	4 300,00
6542	Créances éteintes	800,00	450,00	1 250,00	1 247,40	1 500,00
6558	Autres contributions obligatoires	140 000,00	5 863,64	145 863,64	145 153,21	166 000,00
657363	CCAS/CIAS	18 000,00	0,00	18 000,00	15 000,00	45 000,00
657365	Subvention de soutien à l'EHPAD					20 000,00
65748	Autres personnes de droit privé	457 000,00	-22,44	456 977,56	443 022,41	450 000,00
65818	Autres	4 000,00	1 138,73	5 138,73	3 663,40	4 000,00
65888	Autres	4 100,00	-3 187,65	912,35	412,35	1 000,00
66	Charges financières	78 831,84	0,00	78 831,84	75 774,56	80 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	71 531,84	0,00	71 531,84	71 513,61	78 050,00
661121	ICNE de l'exercice N	12 000,00	0,00	12 000,00	10 504,33	12 500,00
661122	ICNE de l'exercice N-1	-6 300,00	0,00	-6 300,00	-6 243,38	-10 550,00
6615	Intérêts des comptes courants&de dépôts créditeurs	600,00	0,00	600,00	0,00	
6688	Autres	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00	
67	Charges spécifiques	5 000,00	0,00	5 000,00	566,04	5 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	5 000,00	0,00	5 000,00	566,04	5 000,00
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et	2 000,00	5 400,00	7 400,00	0,00	5 000,00
6817	Dot.aux prov. pour dépré. des actifs circulants	2 000,00	5 400,00	7 400,00	0,00	5 000,00
023	Virement à la section d'investissement	155 868,16	14 538,00	170 406,16	0,00	182 555,00
023	Virement à la section d'investissement	155 868,16	14 538,00	170 406,16	0,00	182 555,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	489 350,00	35 000,00	524 350,00	523 704,13	505 500,00
675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00	0,00	0,00	1 200,00	0,00
6761	Diff. sur réalisations (positives) transf. en inv.	0,00	0,00	0,00	1 672,00	0,00
6811	Dot.aux amort.des immo.incorporelles & corporelles	478 850,00	35 000,00	513 850,00	510 411,84	495 000,00
6862	Dot.aux amort.charges financières à répartir	10 500,00	0,00	10 500,00	10 420,29	10 500,00
		6 483 250,00	13 438,00	6 496 688,00	6 173 491,95	6 702 855,00

AR Prefecture

086-218601581-20250407-20250407_DV_21-DE
Reçu le 10/04/2025
Publié le 10/04/2025

Code	Libellé	Total budget 2024	CA 2024	CA 2023	Différence CA 2024/CA 2023
6288	Autres	43 500,00	50 627,46	38 085,10	12 542,34
6312	Taxes foncières	6 000,00	5 972,00	8 498,00	-2 526,00
6353	Taxes et impôts sur les véhicules	1 000,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes & versements assimilés (autres org)	18 000,00	32 059,05	18 578,94	13 480,12
6312	Charges de personnel et frais assimilés	3 330 000,00	3 314 081,52	3 443 550,08	-170 551,44
6218	Autre personnel exécutif	1 100,00	0,00	21 164,94	-21 164,94
6331	Versement mobilité	40 000,00	39 383,39	37 093,59	2 289,80
6336	Collaborations ou centre national et CNPT	11 000,00	9 935,65	9 351,98	583,67
6398	Autres impôts, taxes & versements assimilés sur rémunér	43 800,00	44 853,75	41 274,13	3 579,66
6411	Rémunération principale	7 000,00	5 961,48	5 611,05	350,43
6412	Suppl. fam. de varie. & indemnité de résidence	1 456 500,00	1 449 759,36	1 402 559,50	47 199,88
6413	NDI	12 981,00	11 088,95	19 780,51	-8 651,92
6418	Autres indemnités	15 019,00	7 840,56	0,00	7 840,56
6431	Rémunérations	320 000,00	310 986,31	299 062,51	11 923,80
6432	Suppl. familial de rattachement et indemn. de séjour	376 000,00	368 603,40	317 186,80	51 416,60
6438	Primes et autres indemnités	0,00	5 590,77	0,00	5 590,77
6415	Congés payés	76 200,00	87 958,11	69 500,49	19 457,12
6451	Rémunérations des apprentis	0,00	11 585,11	0,00	11 585,11
6452	Cotisations à l'URSSAF	8 800,00	7 418,86	22 284,23	-15 565,17
6453	Cotisations aux caisses de retraite	385 000,00	384 601,96	369 311,24	15 290,72
6454	Cotisations aux ASSEDIC	480 600,00	473 687,31	453 082,99	20 604,32
6455	Cotisations pour assurance du personnel	20 900,00	19 166,88	15 775,51	3 391,37
6456	Versement au FNC du supplément familial	36 000,00	35 982,53	27 126,31	8 857,22
6458	Cotisations aux organismes sociaux	11 900,00	8 901,00	10 346,00	-1 445,00
6474	Versements aux oeuvres sociales	6 000,00	5 323,00	5 230,00	93,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	17 000,00	17 721,54	16 748,00	973,64
6488	Autres	3 000,00	7 731,00	7 580,00	151,00
014	Atteinte de produits	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
739115	Prélèvement au titre de l'article 55 de la loi 81RU	294 000,00	292 706,00	22 653,93	-22 653,93
739221	Attributions de compensation	0,00	292 706,00	291 297,00	1 409,00
65131	Autres charges de gestion courante	294 000,00	723 978,76	671 081,76	61 897,00
65132	Requêtes	3 225,00	2 375,00	0,00	2 375,00
65138	Prix	1 500,00	0,00	0,00	1 500,00
6518	Autres	0,00	0,00	4 416,26	-4 416,26
6531	Indemnités	0,00	0,00	94 173,42	-94 173,42
65311	Indemnités de fonction	93 604,72	95 746,16	0,00	95 746,16
65312	Frais de mission et de déplacement	400,00	0,00	0,00	400,00
65313	Cotisations de retraite	7 134,00	9 146,72	0,00	9 146,72
65314	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	6 191,50	6 104,70	0,00	6 104,70
65315	Formation	1 102,50	1 145,50	0,00	1 145,50
65317	Coût. fond. financement bloc. fin de mandat	100,00	54,26	0,00	54,26
6532	Frais de mission	0,00	0,00	0,00	0,00
6533	Collations de retraite	0,00	5 539,13	5 539,13	0,00
6534	Collations de sécurité sociale - part patronale	0,00	5 292,48	-5 292,48	0,00
6535	Formation	0,00	178,00	-178,00	178,00
6537	Coût. au fond de financ. de l'opér. fin mandat	0,00	53,93	0,00	53,93
6541	Créances admises en non-veleur	10 000,00	9 907,65	5 097,33	4 810,32
6542	Créances éteintes	1 250,00	1 247,40	0,00	1 247,40
6558	Autres contributions obligatoires	145 863,64	145 153,21	314 027,82	-31 247,40
657362	CCAS	0,00	0,00	17 000,00	-17 000,00
657363	CCAS/CIAS	18 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00
6574	Subv. fonct. aux asso. Bailleurs pers. de droit privé	0,00	0,00	425 302,86	-425 302,86
6578	Autres perennes de droit privé	456 977,56	443 022,41	0,00	443 022,41
65818	Autres	5 138,73	3 663,40	0,00	3 663,40
65888	Autres	912,35	412,35	0,53	411,82

AR Préfecture

086-218601581-20250407-20250407_DV_16-DE
 Recu le 10/04/2025
 Publié le 10/04/2025

Code	Libellé	Total budget 2024	CA 2024	CA 2023	Différence CA 2024/CA 2023
66	Charges financières	78 831,84	75 774,95	51 559,61	24 214,95
66111	Intérêts réglés à l'échéance	71 531,84	71 513,61	51 826,11	19 687,50
66112	ICR de l'exercice N-1	12 000,00	10 504,33	6 243,86	4 260,55
6615	Intérêts des comptes courants & dépôts créditeurs	-6 300,00	-6 243,38	-6 509,88	266,50
6618	Autres	600,00	0,00	0,00	600,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
6714	Bourses et prix	5 000,00	566,04	1 359,10	-793,06
6718	Autres charges exceptionnelles sur op de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	5 000,00	1 100,00	-1 100,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	566,04	259,10	306,94
68	Dépenses aux amortissements, aux dépréciations et	0,00	0,00	0,00	0,00
6817	Dot aux prov. pour dépr. des actifs circulants	7 400,00	0,00	7 115,24	284,76
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	170 406,16	0,00	0,00	170 406,16
024	Virement à la section d'investissement	170 406,16	0,00	0,00	170 406,16
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	524 350,00	523 204,13	649 843,01	-126 138,88
675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00	1 200,00	116 449,15	-115 249,15
6761	Dot. aux réalisations (positives) transf. en inv.	0,00	1 671,00	66 752,01	-65 081,01
6811	Dot. aux amort. des immo incorporelles & corporelles	513 850,00	510 413,84	456 221,56	54 190,28
6862	Dot. aux amort. charges financières à répartir	10 500,00	10 420,29	10 420,29	0,00
	Totaux	6 496 688,00	6 173 491,95	6 119 519,26	59 972,69

AR Préfecture

086-218601581-20250407-20250407_DV_16-DE
 Recu le 10/04/2025
 Publié le 10/04/2025

Conseil municipal du 7 avril 2025
Annexe à la question n°21
Page 1

Etienne FRAPPIER : je vais vous faire une petite présentation rapide du budget primitif. Je vais juste balayer quelques petits détails du budget.

Cf. power point joint.

Jean-Marc MAZIERE : pas des questions mais des remarques. Je te l'avais dit, mais en commission des finances, Etienne a aligné certaines lignes comptables sur le réalisé, je n'en croyais pas mes yeux ! J'ai failli te filmer d'ailleurs ! Après 11 ans de dur combat... comme quoi la persévérance ça paye quand on est conseiller municipal. Alors merci parce que c'est vrai que ça me paraît quand même important d'avoir le budget le plus sincère possible. Je ne dis pas qu'il ne l'est pas, au contraire... mais enfin merci à toi !

Pour le reste, c'est un peu la continuité de ce que j'ai dit tout à l'heure. On a voté des taux à 1.5 %... 1 % d'impôt c'est 60.000 € c'est ça Etienne ? A peu près ?

Etienne FRAPPIER : entre 35.000 et 45.000 €...à peu près 40.000 €

Jean-Marc MAZIERE : ... du coup ça ferait à peu près 60.000 € à peu près pour la commune... moi, c'est mon avis, je le donne, je suis là pour ça. J'aurais décalé certains investissements. Par exemple la passerelle, ça ne me paraît pas un investissement... surtout compte tenu de la situation de l'Etat français et le contexte international particulièrement incertain et anxiogène, certains nous parlent d'ailleurs de guerre. Moi j'aurais décalé ce genre d'investissements, je pense que ce n'est pas prioritaire pour l'instant pour notre commune et ce n'est absolument pas indispensable pour nos habitants. A mon point de vue. Comme ça correspond à peu près à l'investissement et à la hausse d'impôt, c'était ma remarque, mais également pareil pour les 2 fois 400.000 € qui vont être mis par rapport à l'aménagement du bâtiment du café associatif, puisque 400.000 € cette année et 400.000 € l'année prochaine si j'ai bien compris, on fait un emprunt maximal de 517.000 €. Je pense qu'on aurait du décaler cette opération et la laisser à la prochaine mandature, si tant est que ce soit une demande de la population. Parce que là aussi, je reboucle toujours avec la même chose. Ce que je ne voudrais pas, c'est qu'on dise « est-ce que tu veux un café associatif mon chéri ? » ce n'est pas ça, un élu ne produit pas de richesse, je vous le rappelle ! C'est « est-ce que tu veux un café associatif, si tu en veux un, je vais augmenter tes impôts, je vais t'endetter ». Je voudrais bien qu'on pose la question comme ça aux gens. Je serais curieux d'avoir la réponse ! Voilà ; moi j'aurais décalé certains investissements qui, ça rejoint la question de Philippe, de ne pas toucher en tout cas pour cette fois-là aux taux d'imposition. Sinon, sur le reste du budget, je n'ai rien à dire, c'est très bien !

Etienne FRAPPIER : par rapport à ta remarque sur les passerelles... les passerelles ça a déjà été décalé. Dans le reste à réaliser, il y avait une petite provision éventuelle, c'est quelque chose qu'on avait mis au budget 2024, on n'y avait pas touché parce que peut-être on avait pensé faire des travaux mais dans les faits, le projet il est bien décalé à 2026 au minimum. Surtout que pour l'instant, on fait des études complémentaires pour savoir si c'est possible ou pas parce qu'il y a quand même des problèmes de côtes, par rapport aux inondations, c'est pour l'instant en instance d'études, c'est pour ça qu'on savait qu'on ne pouvait pas le réaliser en 2025. De toute façon, il ne fait pas partie du budget 2025. Concernant les travaux du café associatif et de l'épicerie solidaire, on profite du fait que La Poste soit partie plus tôt que prévu pour faire ce qu'on avait déjà acté, dans l'idée, dans le plan guide et l'aménagement du centre Bourg. C'est donc plutôt dans la continuité de ce qui avait été préparé. Quand même quelque part, les travaux de l'épicerie solidaire prennent une bonne part du montant sur ce projet, c'est quand même quelque chose d'indispensable à la population. Je pense que c'est vraiment très bien d'avoir cet élément là et dans des locaux qui soient plus adaptés que ceux qu'ils ont pour

Conseil municipal du 7 avril 2025
Annexe à la question n°21
Page 2

l'instant. Le café associatif, c'est quelque chose qui peut fédérer, qui peut apporter un tissu convivial sur le centre bourg qui sera géré par une association. Ça profite effectivement à toute l'activité culturelle et associative de Migné-Auxances qui n'est quand même pas négligeable. Moi, en tant qu'habitant, je suis plutôt favorable d'avoir ce genre de projet.

Dominique GAUD : je voulais revenir sur un problème que vous soulevez. Il me semble que depuis un certain nombre de mandats, il avait été question de redynamiser le centre bourg parce qu'on nous disait que le centre bourg était mort. Peut-être que ce qu'on fait ce n'est pas bien, que ce qui a été fait ce n'est pas bien mais en fait, on essaye de faire quelque chose ! Si on veut redynamiser le centre bourg, que fait-on ? On essaye de dynamiser la bibliothèque, faire en sorte que les gamins puissent aller en toute sécurité de la bibliothèque au CRR. On fait en sorte qu'il y ait une vie, on voit sur le marché le samedi matin, il y a quand même un petit peu de vie. On fait en sorte qu'il y ait un peu de vie. Ça, ça nous avait été demandé, je ne dis pas de bêtises quand même ! C'était un de nos projets au niveau de la réfection et l'animation du centre. Si ce n'est pas ça, qu'est-ce qu'on fait ? Rien et on laisse le centre bourg mort ?

Florence JARDIN : je ne vais pas dire grand-chose de différents de ce que viennent de dire mes collègues... vous dites 2 fois 400.000 € pour le bar associatif, c'est une façon un peu... on frôle toujours la limite du pas vrai ! Ce n'est pas 800.000 €, c'est 712.000 € ce n'est pas que pour le bar associatif, c'est aussi pour l'épicerie solidaire. Ce n'est pas tout à fait la même chose ! et c'est hors subvention, puisque nous n'avons pas inscrit aujourd'hui les recettes que nous avons sollicitées par ailleurs. Notamment 250.000 € de dotation d'équipement des territoires ruraux, la DETR. Ça, ça relativise un peu vos propos. Ensuite, vous nous proposez systématiquement de décaler de ne pas faire et qu'il faut demander l'avis de la population. Et bien, l'avis de la population on l'a demandé puisqu'on a présenté un programme dans lequel nous avons les projets au niveau du centre de la commune. En plus des habitants étaient associés, je ne sais pas si vous vous en souvenez, il y a eu tout un groupe, des ateliers qui ont contribué à l'écriture de ce plan guide. Donc nous, on déroule ! et puis, ne pas faire, quid des entreprises et de l'activité économique ? Je pense qu'aujourd'hui les entreprises sont vraiment heureuses qu'il y ait des communes comme Migné-Auxances qui continuent d'investir et puis, quid de la vie locale et du service ? Je me souviens il y a quelques temps, vous dénonciez encore Migné-Auxances « cité dortoir »... mais chaque fois que l'on fait quelque chose pour ne pas être une cité dortoir mais pour être une cité où ça vit, où il y a du lien et de l'animation, ça ne va pas non plus... Donc nous on continue sur notre action et sur le projet que l'on avait !

Jean-Marc MAZIERE : oui, une petite réponse quand même. Vous mettez en avant votre programme électoral mais il me semble que vous étiez minoritaires sur la commune, puisque me semble-t-il... ce n'est pas le cas ? Je suis peut-être fâché avec les chiffres mais... il me semblait plutôt que c'était les deux groupes d'opposition qui étaient majoritaires mais qu'effectivement la loi Raffarin sur le fonctionnement des conseils municipaux attribue aux vainqueurs 50 % des élus plus après à nouveau 50 % ; ce qui fait que la répartition ne correspond pas à la proportionnelle. Moi je suis pour la proportionnelle et je serai tout à fait favorable à ce que cette réforme, tant pis si ça doit un peu gêner le fonctionnement de certaines entités... après tout, c'est quoi faire de la politique ? C'est l'art de faire de la négociation ? ! Donc même s'il y avait une représentation proportionnelle des élus, vous seriez peut-être plutôt en minorité si on additionnait les conseillers des deux blocs d'opposition. Je ne suis pas certain que l'argument du programme soit judicieux.

Conseil municipal du 7 avril 2025
Annexe à la question n°21
Page 3

Sur le deuxième point, effectivement, je l'ai déjà entendu... les communes investissent, merci aux entreprises etc. mais c'est le discours qu'on a entendu pendant 40 ans. On investit en créant de la dette et augmentant les impôts. Je ne suis pas certain qu'au final le système il soit très valable là-dessus ! C'est un argument c'est vrai, heureusement qu'il y a les communes ou autres pour faire tourner certains commerces mais ce n'est pas comme ça que le système va tourner et que la France va s'en sortir. Ce n'est pas parce qu'il y a 25 communes qui investissent qu'on va sauver le monde. Je comprends l'argument effectivement. On peut toujours dire ça.

Florence JARDIN : oui, bon... on ne va pas faire du ping-pong mais ceci dit, il ne faut pas non plus tout mélanger ! Quand on augmente les impôts, c'est pour le budget de fonctionnement déjà ! Et oui... ce n'est pas une espèce de cavale et encore une fois, on l'a toujours dit, il ne faut pas faire croire que s'endetter c'est un gros mot. Encore une fois, vous et moi on aurait pas pu faire nos maisons si on n'avait pas d'emprunt. Nos ratios d'endettement et de désendettement sont tout à fait corrects et en dessous de la moyenne. On n'est pas dans une course en avant, on est dans ce que l'on doit faire en tant que collectivité : à la fois entretenir notre patrimoine et à la fois assurer les services sur son territoire.



Ville de Migné-Auxances
86440
Département de la Vienne

Séance du
7 avril 2025

A 20h30 salle du Conseil municipal
Sous la présidence de Madame Florence JARDIN, Maire
PROJET DE DELIBERATION

Convocation du 25/03/2025 **Objet : Vote du Budget Annexe « Vente d'électricité »**

N°20250407_DV_22 Rapporteur : Etienne FRAPPIER

Nomenclature Préfecture :
7.1.1.

Quorum : 15

Présents : 24

- AYRAULT Marie-Christine
- BLOT Jean-Denys
- BOUTIN Marc
- CAÏLA Jean-Luc
- CHEBROUX Jeannie
- CHOUMIL Michel
- COUDERC Isabelle
- FRAPPIER Etienne
- GAUD Dominique
- JARDIN Florence
- JUIN Daniel
- LEONARD Sébastien
- LHERAHOUX Michel
- MAINARD Philippe
- MANOIR Laurence
- MAZIERE Jean-Marc
- MOINE Éric
- MORGAT Aurélien
- NOSSENT Agnès
- PEDRON Véronique
- POHU Valérie
- POPINEAU Marie-Rose
- RIVIERE Fabien
- SANCHEZ Philippe

Pouvoirs : 4

- BIANCIOTTO Janine à
Dominique GAUD
- FAGE Manuela à CAÏLA
Jean-Luc
- GHARBI Linda à MANOIR
Laurence
- FORTAIN Sylvie à MOINE
Éric

Absent: 0

Secrétaire de séance :
MANOIR Laurence

Affiché le :
10 avril 2025

Mis en ligne le :
10 avril 2025

Si les collectivités locales sont exonérées de l'impôt sur les sociétés pour leurs activités non lucratives selon les dispositions de l'article 207-1-6 du code général des impôts (CGI), le même code (article 165 de l'annexe IV) prévoit que lorsqu'une exploitation à caractère lucratif comme la production ou la vente d'électricité est exercée par un organisme ou une collectivité territoriale dotée de l'autonomie financière ou de la personnalité morale, elle est imposable à l'impôt sur les sociétés (IS).

La production et la vente d'électricité sont constitutives d'un service public industriel et commercial (SPIC), activité assujettie à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Elles nécessitent la création d'un budget annexe géré selon la nomenclature M4. Ce budget annexe doit être doté de l'autonomie financière,

Ainsi, à partir du moment où la production d'électricité est une activité industrielle et commerciale et où la collectivité doit adopter un budget annexe, les services des impôts estiment alors que la collectivité locale est assujettie à l'IS dans les conditions de droit commun (soit un taux de 15%).

Au regard du chiffre d'affaires annuel prévisionnel de ce budget annexe, de l'ordre de 7 000 €, le choix pourrait être fait de modifier le régime de TVA, en optant pour celui de la franchise en base plutôt pour celui du régime réel, ce qui nécessitera de signer un avenant à la convention organisant le rachat par SOREGIES de l'électricité produite.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction comptable et budgétaire M4 ;

Vu le débat d'orientations budgétaires organisé le 17 février 2025 ;

Après examen en commission finances du 18 mars 2025,

Considérant qu'une erreur a entaché la délibération du 16 décembre 2024 portant création du budget Annexe « Vente d'électricité », en ce sens que ladite délibération visait la nomenclature comptable M57 au lieu de la nomenclature comptable M4, applicable aux budgets des services publics à caractère industriel et commercial,

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le budget primitif 2025 pour le budget Annexe « Vente d'électricité » qui s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement : 7 500 €
- Section d'investissement : 5 305 €

Le budget se présente de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT

Chapitres	Libellés	Dépenses	Recettes
011	Charges à caractère général	995 €	
042	Opérations d'ordre transferts entre sections	5 305 €	
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés	1 200 €	
70	Vente de produits fabriqués, de prestations de services, de marchandises		7 500 €
	TOTAL	7 500 €	7 500 €

INVESTISSEMENT

Chapitres	Libellés	Dépenses	Recettes
21	Immobilisations corporelles	5 305 €	
040	Opérations d'ordre transferts entre sections		5 305 €
	TOTAL	5 305 €	5 305 €

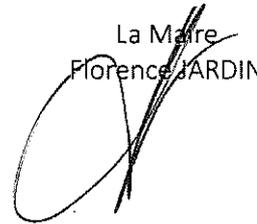
A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- de voter le budget primitif 2025 pour le budget Annexe « Vente d'électricité » ;
- de dire que le budget de ce SPIC est assujetti à la comptabilité M4,
- d'adopter le régime de TVA dit de la franchise en base ;
- d'amortir les immobilisations relevant du budget annexe d'une valeur supérieure à 500 € sur une durée de 15 ans ;
- d'autoriser Madame la Maire à signer tout document à intervenir, notamment l'avenant à la convention liant la Ville à la SOREGIES pour le rachat de l'électricité.

La secrétaire de séance
Laurence MANOIR



La Maire
Florence JARDIN



Conseil municipal du 7 avril 2025
Annexe à la question n°22

Michel CHOUMIL : ça veut dire quoi « d'adopter le régime de TVA dit de franchise en base » ?

Etienne FRAPPIER : il me semble, je vais après m'appuyer sur mon DGS, mais il me semble que c'est l'exonération de la TVA pour la commune. C'est payé par la SOREGIES

Cédric HAMELIN : en fait, vu la modicité de la TVA qu'on serait sensé acquitter, elle est liquidée directement par SOREGIES. La franchise en base, on est assujetti à la TVA mais ça n'apparaît pas comptablement dans le budget. C'est SOREGIE qui en fait son affaire et c'est pour ça qu'on fait un avenant et que vous avez habilité Madame JARDIN à signer un avenant pour modifier le contrat avec SOREGIES pour intégrer cette franchise en base.

Etienne FRAPPIER : je n'étais pas loin ! [rires]

Cédric HAMELIN : oui effectivement !

Conseil municipal du 7 avril 2025
Questions diverses
Page 1

Florence JARDIN : deux points de questions diverses. Vous vous souvenez peut-être du travail qui avait été mené pour nous conformer à la loi sur les Zones d'Accélération d'Énergie Renouvelable. Nous avons fait tout ce qu'on avait dit, réunion publique, concertation... accompagnés par Grand Poitiers et nous avons déposé les zones au titre de la commune. Et puis, tout à coup, nous est arrivé un courrier du Préfet nous demandant un avis sur un document cadre travaillé par la Chambre d'agriculture sans concertation, sans prise en compte du tout du travail qui avait été fait auparavant et qui pose même des problèmes de contradictions puisque si on suivait ce document cadre, certains projets qui sont en cours ne seraient pas possibles... vraiment aucun sens. Nous n'avions pas le temps dans les délais impartis de soumettre une délibération au Conseil mais nous avons tout à fait la capacité de répondre au Préfet. Donc nous avons fait un courrier disant notre opposition à ce document cadre et à notre volonté qu'il soit travaillé totalement différemment en concertation avec la Chambre d'agriculture. Voilà pour ce premier point.

Deuxième point, nous avons passé une très belle journée aujourd'hui en présence d'une dizaine de pontes, autour de la journée qui était consacrée au retable sur Migné-Auxances. C'était vraiment très riche à la fois sur le plan historique patrimonial et les avancées qu'on va pouvoir faire collégialement autour de ce monument. On a une pièce unique !

Pour vous dire que nous avons reçu en cadeau pour la bibliothèque l'ouvrage de Jean-Baptiste PERLAC qui est mort à Salvart et on parle de Migné-Auxances dans ce petit livre de chevet. Vous informer également que nous avons le bulletin monumental où il est également question d'un chapitre sur le retable et puis vous informer que depuis vendredi, l'association Migné-Auxances mémoire a sorti son dernier tome et qu'il est consacré à l'apparition ou à l'anniversaire de l'apparition de la croix, ou du moins de la légende de la croix de Migné-Auxances.

Jeannie CHEBROUX : je suis désolée j'ai raté une question à Etienne tout à l'heure, une petite question... On a cru entendre, c'est Philippe qui a entendu, et on ne comprend pas bien.... Eventuellement un transfert de l'école de la République vers Schoelcher ? ou on a mal compris ?

Etienne FRAPPIER : oui, j'ai évoqué ce projet-là. On va déclencher une étude de faisabilité. Ça veut dire regarder s'il y a une possibilité ou pas... Le bâtiment de l'école de la République, il est quand même très vétuste et assez vieux, l'idée ça serait de déplacer en fait les classes et tout ce qui a de l'école de la République sur la parcelle de Schoelcher et de créer un pôle avec maternelle et élémentaire, en conservant le nombre de classes... faire un truc, juste une translation de l'école de la République. Ça ferait un groupe scolaire sur Schoelcher. Plus pratique pour les parents, comme ça plus besoin de se trimballer sur les deux écoles et pour nous aussi à cause de la vétusté du bâtiment et des éventuels travaux qui seraient très pharaoniques qui seraient à faire pour réhabiliter le bâtiment de la République.

Jeannie CHEBROUX : d'accord. La faisabilité elle est budgétée ?

Etienne FRAPPIER : l'étude est budgétée. On est à 25.000 € je crois, pour faire appel à certainement un cabinet d'architectes qui pourra nous faire une étude, juste pour voir si c'est faisable parce que ça suppose des contraintes quand même assez importantes sur la parcelle de Schoelcher. Il y a des normes, des choses à respecter...

Jeannie CHEBROUX : je n'étais pas en commission éducation mais il me semblait avoir lu le rapport et on n'en parlait pas....

Conseil municipal du 7 avril 2025
Questions diverses
Page 2

Etienne FRAPPIER : ce projet, on a commencé à en parler un petit peu il me semble soit en commission bâtiment... j'ai du en parler en commission finances...

Jeannie CHEBROUX : d'accord, merci

Etienne FRAPPIER : on vous en reparlera quand on aura des éléments, pour l'instant on n'a pas grand-chose !

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant intervenir, la séance est levée à 22h35.

La secrétaire de séance
Laurence MANOIR



La Maire
Florence JARDIN

